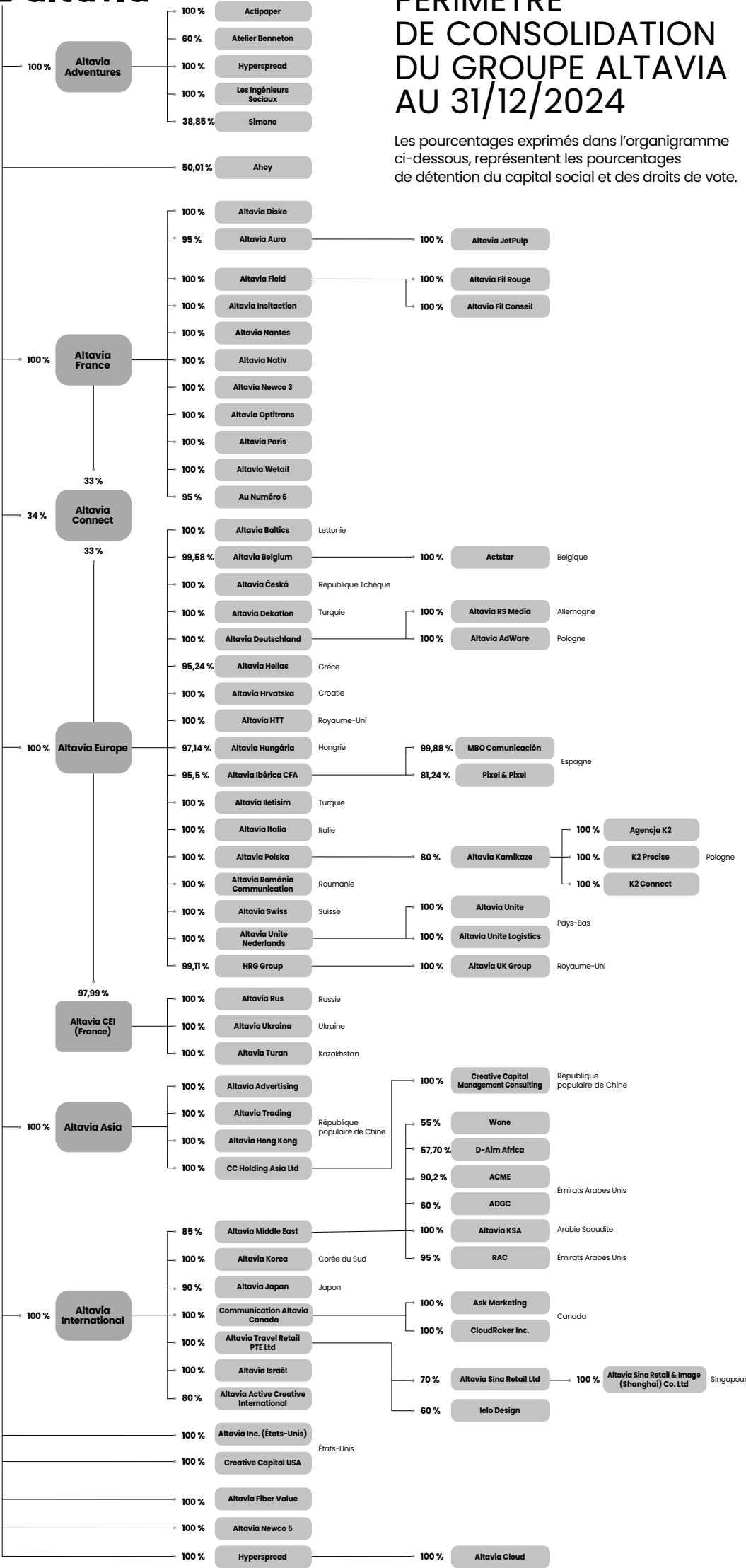


Rapport Financier 2024



PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE ALTAVIA AU 31/12/2024

Les pourcentages exprimés dans l'organigramme ci-dessous, représentent les pourcentages de détention du capital social et des droits de vote.



BILAN CONSOLIDÉ

En milliers d'euros

ACTIF		31/12/2024	31/12/2023
ACTIF IMMOBILISE		114 911	108 779
Immobilisations incorporelles	note 3-2	98 198	93 883
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	<i>note 3-1</i>	<i>76 275</i>	<i>84 908</i>
Immobilisations corporelles	note 3-3	11 312	7 990
Immobilisations financières	note 3-4	5 169	6 726
Titres mis en équivalence	note 3-5	231	180
ACTIF CIRCULANT		274 499	293 736
Stocks et en-cours	note 3-6	15 213	17 481
Clients et comptes rattachés	note 3-7	125 223	131 769
Autres créances et comptes de régularisation	note 3-8	41 376	40 043
Actions auto-détenues	note 3-9	8 665	6 566
Valeurs mobilières de placement		23 741	28 975
Disponibilités		60 281	68 902
TOTAL DE L'ACTIF		389 410	402 515
PASSIF		31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)		71 974	80 436
Capital		3 846	3 846
Primes		2 446	2 446
Réserves et résultat consolidés ⁽¹⁾		65 682	74 143
INTERETS MINORITAIRES		2 684	2 076
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		13 361	12 669
DETTES		301 390	307 334
Emprunts et dettes financières	note 3-12	76 109	72 601
Fournisseurs et comptes rattachés		141 039	148 377
Autres dettes et comptes de régularisation	note 3-13	84 242	86 356
TOTAL PASSIF		389 410	402 515
<i>(1) dont résultat net part du Groupe de l'exercice</i>		<i>(3 767)</i>	<i>6 403</i>

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros

		2024	2023
CHIFFRE D'AFFAIRES	note 4-1	634 655	708 785
Autres produits d'exploitation	note 4-2	9 220	(805)
Achats consommés		(496 910)	(564 822)
Charges de personnel	note 4-3	(121 345)	(116 325)
Autres charges d'exploitation		(1 880)	(1 687)
Impôts et taxes		(2 209)	(3 405)
Dotations aux amortissements et aux provisions	note 4-4	(6 535)	(6 727)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			
avant dotation pour dépréciation des écarts d'acquisitions		14 996	15 015
Dotations pour dépréciation des écarts d'acquisitions et bases clients		(2 388)	(2 447)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			
après dotation pour dépréciation des écarts d'acquisitions		12 608	12 568
Charges et produits financiers	note 4-5	(6 507)	(3 376)
RÉSULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES		6 101	9 192
Charges et produits exceptionnels	note 4-6	(5 767)	(215)
Impôts sur les résultats	note 4-7	(2 750)	(2 889)
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES		(2 416)	6 088
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	note 3-5	-	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		(2 407)	6 089
Intérêts minoritaires		1 360	(314)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		(3 767)	6 403
Résultat net part du groupe par action	en €	(2,9)	5,0
Résultat par action avant dotation aux provisions des écarts d'acquisition	en €	(1,1)	6,9
Résultat dilué par action	en €	(2,9)	5,0
REVENU BRUT		189 140	185 130

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

En milliers d'euros

	2024	2023
Résultat Net des sociétés intégrées	(2 407)	6 089
ÉLIMINATION DES CHARGES ET PRODUITS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE OU NON LIÉS À L'ACTIVITÉ :		
- Amortissements, provisions et reclassement d'immobilisations	14 406	4 916
- Variation des impôts différés	(72)	2
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	(199)	(1 331)
- Autres éliminations	-	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	11 728	9 675
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :	(3 219)	15 357
- Stocks et en-cours	2 256	13 108
- Créances d'exploitation	6 624	29 768
- Dettes d'exploitation	(11 761)	(34 285)
- Autres actifs et passifs circulants	(337)	6 767
Dividendes reçus	-	-
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	8 509	25 032
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT :		
Acquisitions d'immobilisations et variations d'actifs à long terme	(9 126)	(6 264)
Cessions d'immobilisations	770	8 408
Incidence des variations de périmètre et autres ⁽¹⁾	(8 405)	(9 633)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement :	(16 761)	(7 489)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(4 743)	(3 675)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(938)	(534)
Émissions d'emprunts	15 998	28 089
Remboursements d'emprunts	(16 035)	(34 743)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(5 717)	(10 863)
Incidence de la variation des taux de change	632	88
VARIATION DE TRÉSORERIE	(13 337)	6 768
Trésorerie d'ouverture	97 280	90 512
Trésorerie de clôture	83 943	97 280

(1) dont 2,1 M€ liés au rachat d'actions auto-détenues

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Faits marquants de l'exercice 2024

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe Altavia a procédé à certaines acquisitions et connu des évolutions de périmètre, elles sont décrites au paragraphe 1.2.2.

Incidences du conflit Russo-Ukrainien

Les événements du 24 février 2022, ayant conduit à une guerre sur le sol ukrainien à la suite de l'invasion de la Russie, ont eu un impact très limité sur les opérations du Groupe Altavia.

Nos activités en Ukraine, représentant 0,10 % du revenu brut consolidé en 2024, se sont fortement ralenties. Ainsi, par principe de prudence, les créances commerciales, bien que non significatives à l'échelle du Groupe, ont été provisionnées dans les comptes consolidés dès le 31 décembre 2021 et ont été ajustées à leur valorisation au 31 décembre 2024.

L'activité de notre filiale russe, représentant 0,49 % du revenu consolidé en 2024, observe à ce stade un impact limité.

Plan d'Attribution Gratuite d'Actions

L'Assemblée générale du 17 octobre 2022 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes dans la limite de 36 792 actions représentant 2,87 % du capital, au profit des personnes visées à l'article L. 225-197-1 II et L. 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre elles dans la limite de 12 mois à compter de cette date.

Au 31/12/2024, aucune provision n'est constatée dans les comptes consolidés en raison de la non-atteinte des critères de performances, fixés par ce plan d'attribution.

Événements postérieurs à la clôture

Le 31 janvier 2025, le Groupe a cédé ses filiales Altavia Insitaction et Altavia Jetpulp, respectivement filiale d'Altavia France et d'Altavia Aura.

1. Principes et modalités de consolidation

1.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les présents comptes consolidés ont été établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et ont une durée de 12 mois. Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire. Les comptes consolidés ont été établis pour chacune des périodes présentées en conformité avec le règlement ANC 2020-01 pour les comptes consolidés. Ces derniers ont été préparés sur la base du principe de continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique.

1.2. MÉTHODES ET CRITÈRES DE CONSOLIDATION

Les états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote, sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale, le contrôle (défini comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de tirer avantage de ses activités) étant alors présumé exister de droit.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sans toutefois en détenir le contrôle exclusif, sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée dès lors que le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote.

Les sociétés sont consolidées à partir de la date de prise de contrôle ou d'influence notable par le Groupe. Par ailleurs, les sociétés sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle exclusif ou d'influence notable.

Estimations et jugements

L'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2024 conformément aux règlements comptables de l'ANC conduit la direction du Groupe à réaliser des estimations et émettre des jugements, qui peuvent avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs et passifs à la date de préparation des états financiers et avoir une contrepartie dans le compte de résultat.

Estimations :

Les estimations sont destinées à donner une appréciation raisonnable des dernières informations fiables disponibles sur un élément incertain. Elles sont révisées pour refléter les changements de circonstances, les nouvelles informations disponibles et les effets d'expérience. Les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective. Les estimations significatives portent sur les éléments suivants :

- hypothèses actuarielles des régimes à prestations définies ;
- appréciation, dans le cadre de la comptabilisation et de l'estimation des provisions, de la probabilité de règlement et du montant de l'obligation, de l'échéancier attendu des paiements futurs ;
- détermination, dans le cadre de l'exercice de Purchase Price Allocation (PPA), du montant et de la durée de vie de l'écart d'acquisition affecté à l'actif immobilisé ;
- détermination, dans le cadre des tests d'impairment annuels, de la durée et du montant des flux de trésorerie futurs ainsi que des taux d'actualisation et de croissance perpétuelle intervenant dans le calcul de la valeur d'utilité des actifs testés ;
- détermination du montant des flux de trésorerie prévisionnels pour les 12 prochains mois, dans le cadre de l'appréciation de l'hypothèse de continuité d'exploitation ;
- détermination du montant des pertes reportables activables au regard de l'estimation des profits taxables futurs.

Jugements :

Les jugements résultent de processus d'analyse destinés à qualifier des éléments, des transactions ou des situations. La révision d'un jugement constitue un changement d'estimation comptabilisé de manière prospective, sauf si cette révision constitue une correction d'erreur. Les jugements significatifs reposent principalement sur l'appréciation des critères permettant la comptabilisation d'immobilisation incorporelle résultant du développement.

La direction a réalisé ses estimations sur la base de l'expérience passée et de la prise en compte des différents facteurs considérés comme raisonnables pour l'évaluation des actifs et passifs. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir un impact significatif sur ces évaluations. L'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels et des engagements hors bilan existant à la date de l'établissement des états financiers consolidés fait également l'objet d'estimations.

1.2.1. Pourcentage d'intérêts et de contrôle et méthode de consolidation

Sociétés	31/12/2024		31/12/2023	
	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle
Intégration Globale				
Altavia (société consolidante)	100	100	100	100
Actipaper	100	100	100	100
Active Creative Middle East	76,67	90,20	76,67	90,20
Actstar	99,58	100	99,58	100
AD Global Consulting DMCC	51,01	60,00	51,01	60,00
Agencia K2	80,00	100	80,00	100
Ahoy	50,01	50,01	-	-
Altavia Active Creative International	80,00	80,00	100	100
Altavia Adventures	100	100	100	100
Altavia Advertising	100	100	100	100
Altavia Adware	100	100	95,00	100
Altavia Asia	100	100	100	100
Altavia Aura	95,00	95,00	95,00	95,00
Altavia Baltics	100	100	100	100
Altavia Belgium	99,58	99,58	99,58	99,58
Altavia CEI	97,99	97,99	97,99	97,99
Altavia Ceska	100	100	100	100
Altavia Cloud	100	100	100	100
Altavia Connect	100	100	100	100
Altavia Cosmic	-	-	100	100
Altavia Dekatlon	100	100	100	100
Altavia Deutschland	100	100	95,00	95,00
Altavia Disko	100	100	100	100
Altavia Europe	100	100	100	100
Altavia Fiber Value	100	100	100	100
Altavia Field	100	100	100	100
Altavia Fil Conseil	100	100	100	100
Altavia Fil Rouge	100	100	100	100
Altavia France	100	100	100	100
Altavia Hellas	95,24	95,24	95,24	95,24
Altavia Hong Kong	100	100	100	100

Sociétés	31/12/2024		31/12/2023	
Intégration Globale	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle
Altavia Hrvatska	100	100	100	100
Altavia HTT	100	100	98,13	98,13
Altavia Hungaria	97,14	97,14	97,14	97,14
Altavia Iberica CFA	95,50	95,50	95,50	95,50
Altavia Iletisim	100	100	100	100
Altavia Inc	100	100	100	100
Altavia Insitaction	100	100	100	100
Altavia International	100	100	100	100
Altavia Israël	100	100	-	-
Altavia Italia	100	100	80,00	80,00
Altavia Japan	90,00	90,00	90,00	90,00
Altavia JetPulp	95,00	100	94,96	99,96
Altavia Kamikaze	80,00	80,00	80,00	80,00
Altavia Korea	100	100	100	100
Altavia KSA	85,00	100	85,00	100
Altavia Link	100	100	100	100
Altavia Middle East	85,00	85,00	85,00	85,00
Altavia Nantes	100	100	100	100
Altavia Nativ	100	100	75,00	75,00
Altavia Newco3	100	100	100	100
Altavia Newco5	100	100	-	-
Altavia Optitrans	100	100	100	100
Altavia Paris	100	100	100	100
Altavia Polska	100	100	100	100
Altavia Romania Communication	100	100	100	100
Altavia RS Media Deutschland GmbH	100	100	95,00	100
Altavia Rus	97,99	100	97,99	100
Altavia Shopper Mind	-	-	100	100
Altavia Sina Retail & Image (Shanghai) CO. LTD	70,00	100	70,00	100
Altavia Sina Retail Ltd	70,00	70,00	70,00	70,00
Altavia Swiss	100	100	100	100
Altavia Trading	100	100	100	100
Altavia Travel Retail	100	100	100	100
Altavia Turan	97,99	100	97,99	100
Altavia UK Group Ltd	100	100	100	100
Altavia Ukraina	97,99	100	97,99	100
Altavia Unite BV	100	100	100	100
Altavia Unite logistics	100	100	100	100
Altavia Unite Netherlands	100	100	100	100
Altavia Wetail	100	100	100	100
Ask Marketing	100	100	63,30	100
Atelier Benneton	60,00	60,00	60,00	60,00
Au Numéro 6	95,00	95,00	95,00	95,00
CloudRaker	-	-	63,31	100
Communication Altavia Canada Inc.	100	100	63,31	63,31
Communication Altavia Prodiity Canada Inc.	100	100	63,31	100
Creative Capital (Shanghai) Enterprise Management Consulting Co., Ltd	100	100	100	100
Creative Capital Holding Asia	100	100	100	100
Creative Capital USA	100	100	100	100
D-Aim Africa	57,70	57,70	-	-
HRG Group Limited	99,11	99,11	100	100
Ielo Design PTE	60,00	60,00	-	-
K2 Connect	80,00	100	80,00	100
K2 Precise	80,00	100	80,00	100
Kazaar (ex Hyperspread)	100	100	98,90	98,90
Les Ingénieurs Sociaux	100	100	100	100
MBO Comunicacion	95,39	99,88	95,39	99,88
Pixel & Pixel	77,58	81,24	77,58	81,24
Retail Access Consultant	80,76	95,00	80,76	95,00
Wone	46,75	55,00	-	-
Mise en équivalence	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle
Ahoy	-	-	50,01	50,01
Simone	38,85	38,85	30,18	30,18

1.2.2. Évolution du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe Altavia a notamment :

- réalisé une fusion entre la société Altavia Cosmic (absorbée) et Altavia Disko (absorbante),
- racheté des titres de la société Altavia Deutschland, par Altavia Europe, passant ainsi de 95 % de détention au 31 décembre 2023 à 100 % au 31 décembre 2024,
- racheté des titres de la société Altavia Italia, par Altavia Europe, passant ainsi de 80 % de détention au 31 décembre 2023 à 100 % au 31 décembre 2024,
- racheté des titres de la société Altavia Nativ, par Altavia France, passant ainsi de 75 % de détention au 31 décembre 2023 à 100 % au 31 décembre 2024,
- racheté des titres de la société Altavia Jetpulp, par Altavia Aura, passant ainsi de 99,96 % de détention au 31 décembre 2023 à 100 % au 31 décembre 2024,
- racheté des titres de la société Altavia HTT, par Altavia Europe, passant ainsi de 98 % de détention au 31 décembre 2023 à 100 % au 31 décembre 2024,
- créé la société Altavia Israël détenue à 100 % par Altavia International, au 31 décembre 2024,
- créé la société Altavia Newco5 détenue à 100 % par Altavia SA, au 31 décembre 2024,
- acquis les titres de la société D-Aim Africa, par Altavia Middle East, société détenue à 57,70 % au 31 décembre 2024,
- acquis les titres de la société Wone, par Altavia Middle East, société détenue à 55 % au 31 décembre 2024,
- acquis les titres de la société Ielo Design PTE, par Altavia Travel Retail, société détenue à 60 % au 31 décembre 2024,
- à compter du 1 janvier 2024, intégré globalement Ahoy détenue à 50,01 % par Altavia SA.

1.2.3. Sociétés non consolidées

Altavia détient des participations minoritaires via Altavia Adventures dans les sociétés, My Genius (4,32 %), Jeudimerci (5,13 %), Hey Pongo (6,68 %), DataGram (9,28 %) et Aive (3,17 %).

La société Altavia Unite Netherlands détient également une participation minoritaire au sein de Peecho (4,43 %).

1.2.4. Traitement des écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes après impôts, des titres de la filiale et la part du Groupe dans la juste valeur de ses actifs nets à la date de la prise de participation.

Par ailleurs, des écarts d'acquisition complémentaires sont déterminés lors de l'augmentation du pourcentage d'intérêts du Groupe dans une société déjà consolidée, sans remise en cause des évaluations des actifs et passifs identifiés effectuées à la date de prise de contrôle ; ces écarts suivent alors le même régime que ceux décrits précédemment.

Les règlements comptables de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) n° 2015-06 et n° 2015-07 transposent dans la réglementation française la directive comptable européenne.

En application de ces textes, le Groupe alloue en bases clients (relations clients) tout ou partie de cet écart d'acquisition et l'amortit sur sa durée de vie estimée lors de l'exercice de PPA, réalisé avant la clôture de l'exercice suivant l'acquisition. Le Groupe procède à la réalisation de tests dépréciation sur les écarts résiduels annuellement.

1.2.5. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des entités étrangères, dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe Altavia, sont convertis en euros sur la base des cours de change constatés, à la date de clôture pour les comptes de la situation financière, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique, et sur la base du taux moyen de la période pour le compte de résultat.

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les créances et dettes libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la clôture. Les écarts de conversion sont inscrits au bilan.

Taux de change utilisés en 2024 et en 2023 exprimés en unités de la devise pour 1 € :

Pays	Devise	Taux de clôture		Taux moyen	
		31/12/2024	31/12/2023	2024	2023
Afrique du Sud	Rand	n/a	20,35	n/a	19,95
Canada	Dollar Canadien	1,49	1,46	1,48	1,46
Corée du Sud	Won Coréen	1 532,15	1 433,66	1 472,36	1 413,26
Côte d'Ivoire	Franc CFA	n/a	655,97	n/a	656,03
Croatie	Kuna Croate	1,00	1,00	1,00	1,00
Emirat Arabes Unis	Emirati Dirham	3,80	4,05	3,97	3,97

Pays	Devise	Taux de clôture		Taux moyen	
		31/12/2024	31/12/2023	2024	2023
Etats-Unis	Dollar Américain	1,04	1,11	1,08	1,08
Hong Kong	Dollar de Hong Kong	8,07	8,63	8,43	8,47
Hongrie	Forint	411,35	382,80	395,49	381,76
Israël	Nouveau sheqel israélien	3,79	4,00	3,99	4,01
Japon	Yen Japonais	163,06	156,33	164,07	151,94
Kazakhstan	Tenge kazakh	543,30	505,32	507,95	493,91
Madagascar	Ariary Madagascar	n/a	5 079,39	n/a	4 817,32
Maroc	Dirham Marocain	10,46	10,94	10,68	10,95
Pologne	Zloty polonais	4,28	4,34	4,31	4,54
Rép. Populaire de Chine	Yuan	7,58	7,85	7,78	7,66
République Tchèque	Couronne tchèque	25,19	24,72	25,11	24,00
Roumanie	Nouveau Leu roumain	4,97	4,98	4,97	4,95
Royaume-Uni	Livre sterling	0,83	0,87	0,85	0,87
Russie	Rouble	117,72	98,53	100,39	92,43
Singapour	Singapore Dollar	1,42	1,46	1,45	1,45
Suisse	Franc suisse	0,94	0,93	0,95	0,97
Tunisie	Dinar tunisien	n/a	3,38	n/a	3,36
Turquie	Livre turque	36,74	32,65	35,42	25,75
Ukraine	Hryvnia	43,54	42,05	43,47	39,83

1.2.6. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires. Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Conformément à la réglementation, il est présumé qu'un tel bénéfice n'existera pas si l'entité a supporté des pertes au cours des deux derniers exercices.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été votés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. L'effet des variations de taux liées aux changements de taux d'impôt ou de législation fiscale est comptabilisé en résultat.

Aucun actif ni passif d'impôt différé n'est comptabilisé lors de l'élimination, en consolidation, des résultats de cession interne de titres de participation d'entités consolidées ou des dépréciations et des provisions pour risques et charges, déductibles fiscalement, portant sur ces titres.

Par ailleurs, l'application du régime d'intégration fiscale permet d'imputer les déficits des filiales comprises dans le périmètre d'intégration fiscale d'Altavia SA.

Les impôts différés des sociétés françaises dont le débouclage est prévu en 2023, ou échéance postérieure à 2024 sont valorisés au taux de 25 %.

Dans les pays étrangers, le taux d'imposition est conforme à la fiscalité en vigueur localement.

1.2.7. Traitement des opérations internes au Groupe

Les opérations réciproques entre les sociétés intégrées globalement ont été éliminées, tant au niveau du bilan que du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les profits internes en cours n'ont pas été retraités, compte tenu de leur impact peu significatif sur le résultat du groupe (marge sur stock).

Les produits de marge interne ont été éliminés afin de comptabiliser les actifs à leur juste valeur.

Les résultats de cessions internes d'immobilisations transférées d'une société du Groupe à une autre ne sont pas éliminés en raison de l'absence de plus-value de cession et de leur faible impact sur les postes du bilan.

Les écarts résultant des différents taux d'amortissement appliqués dans les différentes sociétés du Groupe à des immobilisations de même nature, ne sont pas significatifs et n'ont pas fait l'objet de retraitement.

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1. CHANGEMENTS DE MÉTHODES D'ÉVALUATION OU DE PRÉSENTATION

Aucun changement de méthodes d'évaluation ou de présentation sur l'exercice 2024.

2.2. MÉTHODES D'ÉVALUATION

Définition de la trésorerie au bilan

La trésorerie correspond aux disponibilités, valeurs mobilières de placement et concours bancaires. Elle exclut les contrats d'affacturage avec recours qui sont considérés comme des "crédits de mobilisation de créances" au sein des dettes financières. Les contrats d'affacturage sans recours représentent un montant de 12,6 M€ au 31 décembre 2024 par rapport à un en-cours maximum autorisé de 20 M€.

De même, dans le tableau de flux de trésorerie, les crédits de mobilisation de créances étant une ressource de financement, leur variation est allouée aux postes des émissions / remboursements d'emprunts.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et les placements monétaires à court terme, parfaitement liquides, d'une maturité inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les découverts sont comptabilisés en dettes financières.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur les durées d'utilisation suivantes :

- Agencement, installations	4 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Matériels industriel	2 à 5 ans
- Autres matériel	3 à 5 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans
- Installations matériels et outillages	2 à 5 ans

Certaines immobilisations font l'objet de contrats de location aux termes desquels le Groupe assume les avantages et les risques liés à la propriété. Dans ce cas, il est procédé à un retraitement afin de reconnaître à l'actif la valeur du bien loué et au passif la dette financière correspondante. L'immobilisation est amortie sur sa durée de vie économique pour le Groupe. La dette est amortie sur la durée du contrat de crédit-bail. L'impact du retraitement sur le compte de résultat est l'annulation des loyers et la constatation de la dotation aux amortissements et de la charge d'intérêts liée à la dette.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés incluant les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) et les frais de formation externes afférents aux formations nécessaires à la mise en service de l'immobilisation.

a. Bases clients (Relations clients)

Les bases clients sont comptabilisées en immobilisations incorporelles au montant ajusté de la fiscalité et amorties sur la durée vie estimée (entre 5 et 10 ans). Un impôt différé passif est constaté en contrepartie de l'application de la fiscalité appliquée à la base clients.

b. Logiciels et sites internet

Les licences de logiciels sont inscrites à l'actif sur la base de leur coût d'acquisition et des coûts encourus pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilisation estimée des logiciels (entre 3 et 8 ans). Sauf si elles contribuent à l'amélioration de logiciels existants, les dépenses de maintenance sont portées dans les charges de l'exercice au titre duquel elles ont été engagées.

Les coûts de création de sites Internet marchands sont comptabilisés en charges ou en immobilisations en fonction de la phase de développement des sites :

- Les dépenses de recherche préalable sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées,
- Les dépenses relatives au développement et à la création de la charte graphique remplissant les conditions d'activation constituent des immobilisations,
- Les dépenses encourues après l'achèvement du site sont comptabilisées en charges (mise à jour graphique, par exemple), sauf si elles ne sont pas liées à la simple exploitation du site mais permettent de l'améliorer (adjonction de fonctions nouvelles, par exemple).

Sauf si elles contribuent à améliorer le site, les dépenses postérieures à la phase de production du site sont inscrites en charges.

c. Frais de R&D

Les coûts de développement qui respectent les critères d'activation sont portés à l'actif et sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage). Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée sont testés au moins une fois par exercice. Les autres immobilisations sont testées lorsqu'il existe un indice de perte de valeur à la clôture des comptes.

a. Niveau de réalisation du test de dépréciation

Lorsque la valeur vénale ou la valeur d'usage de l'immobilisation présentant un indice de perte de valeur est déterminable, l'immobilisation est testée à son niveau. Dans le cas contraire, c'est la valeur du groupe d'actifs auquel appartient l'immobilisation qui est testée.

b. Modalités de regroupement des immobilisations

Les groupes d'actifs auxquels sont affectés l'écart d'acquisition et les actifs de support du Groupe (notamment l'immeuble du siège) sont déterminés en fonction du mode de gestion et de suivi des activités, c'est-à-dire, dans le cas du Groupe, par secteurs d'activité de chaque pays dans lequel le Groupe exerce ses activités.

Les écarts d'acquisition et les actifs de support du Groupe sont ventilés entre ces groupes d'actifs sur une base raisonnable et cohérente, c'est-à-dire, dans le cas du Groupe, au prorata de leur valeur nette comptable consolidée relative (correspondant pour les groupes d'actifs affectés aux écarts d'acquisition à leur valeur d'entrée résiduelle telle que déterminée à la date d'acquisition).

Les groupes d'actifs auxquels est affecté un écart d'acquisition non amorti sont testés au moins une fois par an. Les autres groupes d'actifs ne sont testés que s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture.

c. Ordre dans lequel les immobilisations sont testées

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur au niveau d'un groupe d'actifs, les immobilisations de ce groupe d'actifs qui présentent également un indice de perte de valeur sont testées, en premier lieu, à leur seul niveau (matériel dégradé, mis au rebut, en cours de cession...). Puis, le test de dépréciation est poursuivi au niveau du groupe d'actifs, en tenant compte des dépréciations déjà constatées sur les immobilisations à leur niveau. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition. Le résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs au prorata de leur VNC, sans pouvoir réduire leur valeur en dessous du plus élevé de leur valeur vénale, de leur valeur d'usage (si déterminable) ou de zéro. La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. La dépréciation constatée sur l'écart d'acquisition est définitive.

d. Modalités de détermination des valeurs d'usage et vénale

La valeur d'usage d'une immobilisation ou d'un groupe d'actifs correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est égale :

- À la somme des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction ; les projections de flux de trésorerie couvrent la période de prévisions budgétaires de 5 ans ; au-delà de la période de prévisions budgétaires, les projections de flux de trésorerie sont estimées par extrapolation sur 5 ans des données budgétaires tenant compte des données économiques générales, de taux d'inflation spécifiques par zones géographiques, d'un taux de croissance stable ou décroissant en fonction des perspectives économiques et ne dépassant jamais le taux de croissance moyen à long terme de l'activité propre du secteur considéré ;
- À laquelle s'ajoute une valeur terminale calculée par application d'un taux de croissance attendu des activités considérées à un flux normatif en général égal à la dernière année de la période d'extrapolation.

Le taux d'actualisation reflète les risques spécifiques à l'immobilisation ou au groupe d'actifs. Il ne reflète pas les risques et avantages déjà pris en compte dans les estimations des flux de trésorerie. La valeur vénale est appréciée par référence aux prix de marché.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de participation non consolidés sont inscrits à leur coût historique d'acquisition qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'acquisition. Une dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la Direction sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

Titres mis équivalence

Les titres mis en équivalence correspondant à la quote-part des capitaux propres retraités des méthodes comptables groupe de l'entité mise en équivalence sont évalués, à la clôture, selon les mêmes principes d'évaluation que les titres de participation.

Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les produits fabriqués et les travaux en cours sont évalués à leur coût de production qui englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production engagés pour amener les biens dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent (sur la base d'une capacité d'exploitation normale). Les coûts de production ne tiennent pas compte des coûts de sous-activité.

Lorsque la valeur actuelle à la clôture (valeur vénale pour les produits finis et marchandises et valeur d'usage pour les travaux en cours et matières premières) est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence. L'évaluation à la clôture tient compte des prix et des perspectives de vente.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles sont classées dans l'état des échéanciers selon la durée restant à courir, à la date de clôture du bilan, jusqu'à leur échéance. Une dépréciation des créances clients est constituée dès qu'apparaît une perte probable. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de dépréciation. Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est comptabilisée en charge en contrepartie de la reprise de la dépréciation.

Actions auto-détenues

Les titres auto-détenus dans le cadre du programme de rachat d'actions par le groupe sont comptabilisés en actions auto-détenues. Ils sont valorisés au prix d'achat. A la fin de l'exercice, si la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'achat, une dépréciation est constatée à hauteur de la différence. Au 31 décembre 2024, Altavia SA détient 7,03 % de son capital dont 6,65 % destinés à servir des attributions gratuites d'actions (classés en actions auto-détenues dans l'actif circulant) et 0,38 % sans affectation (traité en réduction des capitaux propres).

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont des équivalents de trésorerie comprenant les autres placements à court terme très liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au prix d'achat. A la fin de l'exercice, si la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'achat, une dépréciation est constatée à hauteur de la différence.

Produits constatés d'avance

Les PCA sont générés à chaque émission de facture pour un produit non délivré, à hauteur du montant facturé.

Comptes de régularisation et assimilés

Les comptes de régularisation et assimilés comprennent à l'actif pour l'essentiel :

- les charges constatées d'avance
- les impôts différés actifs

Écarts de conversion

Les écarts de conversion résultant des transactions libellées en devises sont enregistrés au bilan consolidé.

Indemnités de départ à la retraite

Le Groupe évalue et comptabilise ses engagements de retraite selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite. Toutefois, la majeure partie des engagements de retraite supportée par le Groupe est constituée par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel des entités françaises, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le Groupe répartit ainsi les droits à prestation de manière linéaire à partir de la date de prise de service du membre du personnel. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés. L'incidence des variations d'hypothèses actuarielles est constatée immédiatement en compte de résultat.

La comptabilisation des écarts actuariels est déterminée selon la méthode 1 dite du "Corridor".

Dans les hypothèses retenues, l'âge de départ à la retraite est de 65 ans et le taux de charges sociales s'élève à 45 %. Les taux d'actualisation et les taux de progression des salaires utilisés pour le calcul des engagements sont de 3,2 % et 2,5 % au 31 décembre 2024, de même qu'au 31 décembre 2023.

La part de la variation des écarts actuariels excédant 10 % de l'engagement fait l'objet d'un étalement sur la durée moyenne de service restant. Les indemnités de départ à la retraite sont principalement issues des filiales françaises. Voir paragraphe 3.11.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. L'estimation du montant figurant en provisions, défini individuellement, correspond à la sortie de ressources que le Groupe estime probable. Ces provisions ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation. Leur montant correspond à la meilleure estimation du risque.

Intégration fiscale

Le périmètre d'intégration fiscal au 31 décembre 2024, prévu par la convention comprend Altavia SA, Altavia France, Altavia Europe, Altavia International, Altavia Adventures, Altavia Paris, Altavia Wetail, Altavia Nantes, Altavia Aura, Altavia Jetpulp, Altavia Optitrans, Altavia Disko, Altavia Link, Altavia CEI, Actipaper, Au Numéro 6, Altavia Active Creative International, Altavia Newco3, Altavia Cloud, Hyperspread et Altavia Fiber Value.

Cette convention prévoit la comptabilisation par chaque société membre du groupe de l'intégration fiscale de leur propre impôt, la charge et le produit d'intégration fiscale sont comptabilisés par la société tête de Groupe dans son compte de résultat.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Les différentes prestations et produits des activités ordinaires sont comptabilisés selon la méthode de l'achèvement. Il en va de même pour les opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice, la marge n'est appréhendée qu'à la livraison de l'opération. Les prestations facturées sur la base d'honoraires fixes sont comptabilisées mensuellement. Pour les filiales dont l'activité principale est liée au digital, les prestations sont comptabilisées selon la méthode de l'avancement.

Revenu brut

Le revenu brut s'entend comme la différence entre le chiffre d'affaires et les dépenses externes nettes directement rattachées aux prestations fournies aux clients, et inclut les produits de remises et d'escomptes financiers.

Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Le Groupe gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt, en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt. Tous ces instruments sont utilisés à des fins de couverture. Les effets des instruments financiers utilisés par le Groupe pour couvrir et gérer ses risques de taux sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert.

Ainsi, le résultat des swaps de taux est reconnu au rythme des intérêts d'emprunt couverts et classé en résultat financier.

3. Notes sur le bilan consolidé

3.1. ÉCARTS D'ACQUISITION

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Valeur bute au 1 ^{er} Janvier	138 284	134 070
Nouveaux écarts de l'exercice ⁽¹⁾	4 393	8 915
Cessions de l'exercice	(5 239)	(4 701)
Affectations bases clients via PPA ⁽²⁾	(7 156)	n/a
Valeur brute à l'arrêté	130 282	138 284
Amortissements des écarts au 1 ^{er} Janvier	(43 088)	(43 088)
Dépréciations des écarts au 1 ^{er} janvier	(10 288)	(7 841)
Dotations pour dépréciation des écarts d'acquisition ⁽³⁾	(630)	(2 447)
Valeur nette des écarts en fin de période	76 275	84 908

Les nouveaux écarts de l'exercice (1) concernent les acquisitions et les rachats de minoritaires réalisés au cours au cours de l'exercice 2024.

Les affectations en bases clients (2) concenrnnent les écarts d'acquisition des sociétés K2 et Sina Retail.

Les dotations pour dépréciations de l'exercice (3) correspondent à la dépréciation de l'écart d'acquisition de la société Les Ingénieurs Sociaux.

L'impact total au compte de résultat correspondant aux dépréciations des écarts d'acquisition est de 4,2 M€. En complément de la dépréciation mentionnée ci-dessus correspondant à Les Ingénieurs Sociaux (0,6 M€), sont comptabilisées en résultat exceptionnel les provisions pour dépréciations des sociétés Altavia Insitaction (1,1 M€) et Altavia Jetpulp (2,5 M€), sociétés cédées le 31 janvier 2025.

Principales hypothèses retenues en 2024 pour les calculs des tests de valeurs :

	Marketing execution	Creative Commerce
Taux de croissance	1,5 %	2 %
Taux WACC	13,5 %	

3.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeurs brutes

En milliers d'euros	Valeurs brutes au 31 déc. 2023	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Variation de périmètre	Mouvements divers	Valeurs brutes au 31 déc. 2024
Frais de recherche et de développement	2 297	-	-	-	-	2 297
Concessions, brevets et licences	23 440	283	-	-	4 737	28 460
Bases clients	-	8 708	-	-	-	8 708
Autres immobilisations incorporelles	72	6	-	-	94	172
Immobilisations incorporelles en cours	4 186	7 221	-	-	(4 220)	7 187
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
TOTAL	30 104	16 218	-	-	610	46 932

Les mouvements divers sont principalement dus aux écarts de conversion.

Amortissements et provisions

En milliers d'euros	Amortissements et provisions au 31 déc. 2023	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Variation de périmètre	Mouvements divers	Amortissements et provisions au 31 déc. 2024
Frais de recherche et de développement	2 246	25	-	-	-	2 272
Concessions, brevets et licences	18 711	2 419	(336)	-	(19)	20 775
Bases clients	-	1 753	-	-	-	1 753
Autres immobilisations incorporelles	63	39	-	-	(1)	101
TOTAL	21 129	4 237	(336)	-	(20)	25 010

3.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes

En milliers d'euros	Valeurs brutes au 31 déc. 2023	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Variation de périmètre	Mouvements divers	Valeurs brutes au 31 déc. 2024
Constructions	3 027	60	(121)	-	(194)	2 771
Autres immobilisations corporelles	31 646	1 732	(2 392)	4 060	680	35 727
Immob. corporelles en cours	112	8	-	-	(112)	8
Avances et acomptes sur immob.	-	-	-	-	-	-
Immob. détenues en propre	34 786	1 800	(2 513)	4 060	373	38 507
Autres immob. corporelles en CB	448	-	-	-	333	781
Immob. corp. en crédit-bail	448	-	-	-	333	781
TOTAL	35 234	1 800	(2 513)	4 060	706	39 288

Amortissements et provisions

En milliers d'euros	Amortissements et provisions au 31 déc. 2023	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Variation de périmètre	Mouvements divers	Amortissements et provisions au 31 déc. 2024
Constructions	1 646	90	-	-	(80)	1 656
Autres immobilisations corporelles	25 257	1 997	(2 187)	72	685	25 825
Immob. détenues en propre	26 903	2 087	(2 187)	72	605	27 481
Autres immob. corporelles en CB	341	68	-	-	86	495
Immob. corp. en crédit-bail	341	68	-	-	86	495
TOTAL	27 244	2 156	(2 187)	72	691	27 976

3.4. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeurs brutes

En milliers d'euros	Valeurs brutes au 31 déc. 2023	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Variation de périmètre	Mouvements divers	Valeurs brutes au 31 déc. 2024
Autres titres immobilisés	4 224	75	(732)	-	7	3 574
Prêts	35	25	-	-	-	60
Autres immob. financières	2 649	872	(739)	2	(12)	2 772
TOTAL	6 908	973	(1 470)	2	(6)	6 406

Les autres immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie liés à des baux commerciaux.

Amortissements et provisions

En milliers d'euros	Amortissements et provisions au 31 déc. 2023	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Mouvements de l'exercice	Mouvements divers	Amortissements et provisions au 31 déc. 2024
Autres titres immobilisés	182	1 188	(132)	-	-	1 238
Prêts	-	-	-	-	-	-
Autres immob. financières	-	-	-	-	-	-
TOTAL	182	1 188	(132)	-	-	1 238

Échéancier des prêts et autres immobilisations financières

En milliers d'euros	Créances à moins d'un an	Créances à plus d'un an	Intérêts courus	TOTAL
Prêts	-	60	-	60
Autres immob. financières	-	2 772	-	2 772

3.5. TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Valeur nette au 1 ^{er} Janvier	180	695
Variation de périmètre	52	(515)
Distribution de dividendes	-	-
Résultat de l'exercice	-	-
TOTAL	231	180

3.6. STOCKS ET EN-COURS

En milliers d'euros	Valeurs brutes au 31 déc. 2024	Dépréciations au 31 déc. 2024	Valeurs nettes au 31 déc. 2024	Valeurs nettes au 31 déc. 2023
Matières premières et approvisionnements	1 463	331	1 132	2 035
En cours	13 553	-	13 553	15 673
Produits finis	8	-	8	8
Marchandises	520	-	520	521
TOTAL	15 543	331	15 213	18 237

3.7. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

En milliers d'euros	31/12/24	31/12/23	Variation
Valeur brute	128 928	135 653	(6 725)
Provisions	(3 705)	(3 883)	178
Valeur nette	125 223	131 769	(6 546)

Les créances ont des échéances inférieures à 1 an.

3.8. AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION (ACTIF)

En milliers d'euros	Valeurs brutes au 31 déc. 2024	Dépréciations au 31 déc. 2024	Valeurs nettes au 31 déc. 2024	Valeurs nettes au 31 déc. 2023
Avances et acomptes	584	-	584	1 263
Autres créances	36 956	(17)	36 973	33 949
Charges constatées d'avance et à répartir	4 146	-	4 146	3 103
Impôts différés actif	1 631	-	1 631	1 728
TOTAL	43 317	(17)	43 334	40 043

Les débiteurs divers ont des échéances inférieures à 1 an.

3.9. ACTIONS AUTO-DÉTENUES & INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	Valeurs brutes au 31 déc. 2024	Dépréciations au 31 déc. 2024	Valeurs nettes au 31 déc. 2024	Valeurs nettes au 31 déc. 2023
Actions auto-détenues	8 665	-	8 665	6 566
Valeurs mobilières de placement	23 741	-	23 741	28 975
TOTAL	32 406	-	32 406	35 541

Les actions autos-détenues sont dédiées à des plans de rémunération en actions.

3.10. CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE ET INTÉRÊTS MINORITAIRES

Le capital social est composé de 1 282 137 actions de 3 € de valeur nominale chacune.

En milliers d'euros	Nombre de titres	Capital social	Primes d'émission	Résultat et réserves consolidées	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	Total
Situation nette au 31/12/22	1 240 339	3 846	2 446	67 724	74 017	2 128	76 146
Modifications de périmètre ⁽¹⁾				(496)	(496)	114	(382)
Distributions de dividendes				(3 642)	(3 642)	(534)	(4 176)
Variation écart de conversion				(93)	(93)	1	(93)
Autres variations	36 925			4 247	4 247	681	4 928
Résultat 2023				6 403	6 403	(314)	6 089
Situation nette au 31/12/23	1 277 264	3 846	2 446	74 143	80 436	2 076	82 512
Modifications de périmètre ⁽²⁾				(185)	(185)	(84)	(269)
Distributions de dividendes				(4 744)	(4 744)	(938)	(5 681)
Variation écart de conversion				129	129	119	248
Autres variations ⁽³⁾	-			105	105	150	255
Résultat 2024				(3 767)	(3 767)	1 360	(2 407)
Situation nette au 31/12/24	1 277 264	3 846	2 446	65 682	71 974	2 684	74 659

3.11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour risques	1 991	1 544
Provisions pour charges (dont IDR)	11 370	11 124
TOTAL	13 361	12 669

Variation des provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	Provisions au 31 déc. 2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variation de périmètre	Mouvements divers	Provisions au 31 déc. 2024
Provisions pour risques	1 544	1 478	(1 036)	5	(0)	1 991
Provisions pour charges (dont IDR)	11 124	1 207	(955)	73	(79)	11 370
TOTAL	12 669	2 685	(1 991)	78	(79)	13 361

Les provisions pour risques comprennent principalement des litiges commerciaux et salariaux.

Les provisions pour charges sont pour la grande majorité liées aux provisions d'indemnités de départ à la retraite. La méthode dite du corridor est appliquée pour la comptabilisation de la provision pour indemnité de départ à la retraite.

L'application de cette méthode conduit à étaler sur la durée moyenne de cotisation restante (9 ans), la part de la variation excédent 10 % de l'engagement. Ainsi, la provision au 31 décembre 2024 s'élève à 11 215 k€ pour les entités du Groupe Altavia.

3.12. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts auprès des établissements de crédit	74 434	70 025
Dettes financières diverses	14	1 478
Lignes de financement	1 195	-
Concours bancaires courants	79	596
Emprunts en crédit-bail	9	30
Intérêts courus non échus sur emprunts	379	471
TOTAL	76 109	72 601

En mai 2022, le Groupe Altavia a finalisé son refinancement et bénéficie d'une ligne de crédit confirmée de 90 M€, pouvant s'élever jusqu'à 110 M€. La ligne de 20 M€ de croissance externe et d'investissement a été confirmée au cours de l'exercice 2024. Au 31 décembre 2024, cette ligne de crédit est utilisée à hauteur de 62,1 M€.

Deux prêts ont été contractés auprès de la BPI, l'un d'un montant de 15 M€ le 28 mai 2020 et l'autre d'un montant de 5 M€ le 16 décembre 2022, les soldes dus s'élèvent respectivement à 1,8 M€ et 5 M€ au 31 décembre 2024.

Par ailleurs, Altavia Italia a également souscrit un PGE auprès d'un pool de prêteurs pour un montant total de 4 M€, le solde dû s'élève à 1,6 M€ au 31 décembre 2024.

Hormis les PGE et les lignes de crédit à taux fixes, le Groupe bénéficie d'une couverture de taux avec un cap à 1,5 % sur deux tiers de sa dette refinancée, jusqu'au 25 mai 2026. Le gain réalisé grâce à cette couverture sur l'exercice 2024 représente un montant de 358 k€ (308 k€ en 2023).

Échéancier des emprunts et des dettes

En milliers d'euros	Dettes à moins d'1 an	Dettes de 1 à 5 ans	Dettes à plus de 5 ans	TOTAL
Emprunts auprès des établissements de crédit	16 417	58 017	-	74 434
Intérêts courus non échus	379	-	-	379
Dettes financières diverses	14	-	-	14
Lignes de financement	1 195	-	-	1 195
Concours bancaires courants	79	-	-	79
Emprunt en crédit-bail	9	-	-	9
TOTAL	18 093	58 017	-	76 109

3.13. AUTRES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION (PASSIF)

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fiscales et sociales	45 027	42 279
Dettes diverses	16 261	15 669
Autres produits constatés d'avance	21 810	28 130
Dettes sur immo. et comptes rattachés	1 144	278
TOTAL	84 146	86 356

Toutes les dettes sont à moins d'un an.

3.14. ENGAGEMENTS HORS BILAN (INDIVIDUELLEMENT SUPÉRIEURS À 50 K€)

Engagements hors bilan 31/12/2024				
En milliers d'euros	TOTAL	Échéances		
		< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS				
Garanties à première demande	108	108	-	-
Garanties bancaires	-	-	-	-
Cautions à bail	1 590	375	1 101	114
Compléments de prix	11	-	11	-
Hypothèques/Gages	144	-	144	-
Compléments de prix	786	526	260	-
Hypothèques/Gages	949	-	-	949
TOTAL	5 588	1 009	1 516	1 063
ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS				
Garanties d'actif et de passif	667	-	-	667
Garanties de prêt	-	-	-	-
Compléments de prix	3 900	3 900	-	-
TOTAL	4 567	3 900	-	667

Il est précisé qu'en complément des éléments chiffrés ci-dessus, Altavia et ses filiales ont consenti et reçu des engagements dont la nature ne permet pas une évaluation quantitative. Ces engagements susceptibles d'entraîner des conséquences financières sur les exercices à venir, sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures prédéfinies.

Il s'agit notamment de :

- Engagement d'Altavia SA vis-à-vis d'un pool de prêteurs : nantissement de Compte de Titres Financiers portant sur 60 % des actions composant le capital d'Altavia France (soit 10 292 actions) et 60 % des actions d'Altavia Europe (soit 3 356 957 actions) et 1 action d'Altavia Field, Altavia Paris, Altavia Nantes, Altavia Optitrans, Altavia Wetail et Altavia Aura à compter du 25 mai 2022 au titre d'un Prêt Refinancement divisé en 2 tranches : Tranche A 22,5 M€ et Tranche B 7,5 M€, d'un Crédit renouvelable de 20 M€, d'un crédit croissance externe confirmé de 60 M€ incluant le Crédit croissance externe de 20 M€ confirmé en 2024. Montant tiré au 31 décembre 2024 : 62,1 M€.

- Promesses d'achat d'actions consenties par Altavia SA et certaines de ses filiales au bénéfice d'associés minoritaires dans des conditions prédéfinies. L'ensemble de ces promesses sont estimées à un montant d'environ 16,4 M€ au 31 décembre 2024, cette estimation est basée sur des hypothèses posées par la direction.
- Promesses de vente d'actions consenties par des associés minoritaires au bénéfice d'Altavia SA et certaines de ces filiales dans des conditions prédéfinies.

4. Notes sur le compte de résultat consolidé

4.1 RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	2024		2023	
	en milliers d'euros	en pourcentage	en milliers d'euros	en pourcentage
Chiffre d'Affaires France	299 983	47 %	375 076	53 %
Chiffre d'Affaires pays U.E (hors France)	212 210	33 %	208 068	29 %
Chiffre d'Affaires pays hors U.E	122 462	19 %	125 641	18 %
TOTAL	634 655	100 %	708 785	100 %

La baisse du chiffre d'affaires est marquée par la baisse des volumes de la GSA française, essentiellement.

Le chiffre d'affaires France 2024 inclut pour 2,2 M€ de débouclages favorables de dossiers relatifs à des opérations 2023 sur Altavia Paris (dont 1,5 M€ sur un dossier dont l'information a été connue tardivement).

4.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	2024	2023
Production stockée	(331)	(7 740)
Production immobilisée	4 384	2 333
Subventions d'exploitation	14	15
Reprises de provisions d'exploitation	2 669	2 341
Transferts de charges d'exploitation	804	1 081
Autres produits d'exploitation	1 680	1 165
TOTAL	9 220	(805)

4.3. CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF

En milliers d'euros	2024	2023
Rémunération du personnel	92 851	89 209
Charges sociales	28 494	27 115
TOTAL	121 345	116 325

Un accord de participation entre Altavia France et certaines de ses filiales a été conclu en 2023.

Effectif des sociétés intégrées globalement à la cloture (ETP moyens)

	2024	2023
France	786	820
Pays U.E (hors France)	685	612
Pays hors U.E	407	383
TOTAL GROUPE	1 878	1 816

4.4. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	2024	2023
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 483	2 579
Dotations aux amortissements des immobilisations détenues en propre	2 087	2 171
Dotations aux amortissements des immo. corporelles en crédit-bail	68	50
Dotations et reprises des provisions sur stocks	(426)	(89)
Dotations et reprises des provisions sur créances	(195)	(1 182)
Dotations et reprises des provisions pour risques et charges d'exploitation	(152)	859
TOTAL	3 866	4 387
dont total des dotations	6 535	6 727
dont total des reprises (note 4.2)	2 669	2 341

4.5. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

En milliers d'euros	2024	2023
Gains et pertes de changes	(642)	(461)
Charges de désactualisation des IDR	(410)	(260)
Autres frais financiers	(2 199)	(278)
Intérêts et charges financières	(3 889)	(2 326)
Autres produits financiers	0	1
Résultats sur cessions de VMP	632	(51)
TOTAL	(6 507)	(3 376)

L'augmentation des taux d'intérêt en lien avec celle de l'Euribor expliquent la hausse des frais financiers.

4.6. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

En milliers d'euros	2024	2023
Produits et charges exceptionnels sur opérations en capital	(98)	340
Dotations et reprises de provisions exceptionnelles	(5 158)	153
Produits et charges exceptionnels sur opérations de gestion	(511)	(709)
TOTAL	(5 767)	(215)

Provisions en lien avec la cession de la société Cloudraker intervenue en juillet 2024 et dans la perspective des cessions Jetpulp et Insitaction intervenues en janvier 2025.

4.7. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS ET PREUVE D'IMPÔT

En milliers d'euros	2024	2023
Impôts exigibles sur les bénéfices	2 840	2 905
Impôts différés	(90)	(16)7
TOTAL	2 750	2 889

Les crédits d'impôt directement rattachés à une charge d'exploitation ont été classés en exploitation. Il s'agit notamment des crédits d'impôt recherche, innovation ou relatifs aux dons.

Preuve d'impôt

En milliers d'euros	2024	2023
Résultat net de l'ensemble consolidé	(2 407)	6 089
Annulation dépréciation des écarts d'acquisition	634	2 447
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Impôts sur les résultats	2 750	2 812
Base de l'impôt théorique	977	11 348
Taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante	25,00 %	25,00 %
Impôt théorique	244	2 837
Incidences des différences permanentes	2 198	418
Crédits d'impôts et autres éléments d'IS	(252)	97
Différences de taux d'imposition	(342)	(1 064)
Utilisation de déficits fiscaux non activés	(163)	(400)
Impôts différés non comptabilisés sur déficits	1 065	1 000
Impôt constaté	2 750	2 889

Des déficits fiscaux ont été activés sur les sociétés Altavia Disko, Altavia Belgium et Altavia Italia pour des montants respectifs de 0,2 M€, 0,1 M€ et 0,2 M€.

5. Rémunération des organes de direction et d'administration

La rémunération de l'organe de direction n'est pas fournie car cela reviendrait à identifier la rémunération d'un membre déterminé. La charge comptabilisée sur l'exercice 2024 relative aux jetons de présence pour le conseil d'Administration s'élève à 109 k€.

PARTIE 2

RAPPORT DE GESTION INCLUANT LE RAPPORT DU GROUPE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MAI 2025

ALTAVIA SA a poursuivi au cours de l'exercice 2024, le développement du Groupe ALTAVIA et les synergies entre ses différentes filiales en France et à l'étranger. ALTAVIA SA a réalisé des résultats lui permettant d'atteindre une performance opérationnelle proche de celle de l'année 2023. L'année 2024 est marquée par des investissements structurants dans la transformation digitale du groupe.

Votre conseil d'administration s'est réuni sept fois au cours de l'exercice, et a notamment débattu du développement de la Société dans un contexte politique et économique tendu. Il a également été débattu des projets d'acquisition et de création de filiales ainsi que des enjeux stratégiques du Groupe.

RAPPORT DE GESTION

1. Activité 2024 du Groupe Altavia

1. RÉSULTATS 2024

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 634,7 M€ en 2024, en retrait de 10,5 % par rapport à 2023. Le revenu brut consolidé (indicateur principal du niveau d'activité du Groupe, constitué d'une part, du chiffre d'affaires diminué des achats externes, nets de remises, directement rattachés aux opérations réalisées, et des produits d'escomptes financiers d'autre part) s'élève en 2024 à 189,1 M€ contre 185,1 M€ en 2023, en croissance de 2,2 %.

Le résultat d'exploitation avant dépréciation des écarts d'acquisition s'élève à 15,0 M€ en 2024, stable par rapport à 2023 où il s'établissait à 15,0 M€. L'Ebitda, correspondant au résultat d'exploitation avant dépréciation des écarts d'acquisition et avant dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles (totalisant 4,6 M€) s'élève à 19,6 M€ contre 19,9 M€ en 2023. Conformément aux règles comptables, des tests de perte de valeur ont été menés sur les écarts d'acquisition, qui ont conduit à la constatation de la dépréciation de 0,6 M€. Par ailleurs, le groupe a réalloué à partir des écarts d'acquisition issus des acquisitions menées en 2023 (Sina Retail et K2) des bases clients amortissables, à ce titre un amortissement d'un 1,8 M€ a été reconnu au compte de résultat 2024.

Le résultat financier représente une charge nette de 6,5 M€ en 2024 contre 3,4 M€ en 2023, du fait notamment de l'augmentation de la dette et de la dépréciation de certains actifs financiers.

Le résultat exceptionnel représente une charge nette de 5,8 M€ en 2024 contre -0,2 M€ en 2023. En 2024, il intègre les dépréciations des actifs relatifs à Insitaction et Jetpulp, sociétés vendues fin janvier 2025.

Après une charge d'impôt de 2,7 M€ et des intérêts minoritaires représentant 1,4 M€, le résultat net part du Groupe 2024 s'établit à -3,8 M€ contre 6,4 M€ en 2023, principalement impacté par la cession d'actifs en 2024 jugés non stratégiques.

2. SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2024

Les capitaux propres consolidés du groupe s'élèvent au 31 décembre 2024 à 73,2 M€ contre 80,4 M€ au 31 décembre 2023.

La trésorerie disponible consolidée au 31 décembre 2024 (hors actions auto-détenues) s'est établie à 84,0 M€ contre 97,9 M€ au 31 décembre 2023.

La dette financière brute est passée de 72,6 M€ fin 2023 à 76,1 M€ fin 2024.

La trésorerie nette (placements et disponibilités, hors actions auto détenues, diminués des emprunts et dettes financières bruts) s'est établie à 7,9 M€ au 31 décembre 2024 contre 25,3 M€ au 31 décembre 2023. La variation résulte des investissements réalisés et de la trésorerie générée sur l'année.

3. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Conformément aux dispositions des articles L.232-1 et L.233-26 du Code de commerce, nous vous informons des éléments suivants intervenus postérieurement à la clôture de l'exercice.

Le 31 décembre 2024, la société Altavia Unite Netherlands a été absorbée par sa filiale Altavia Unite avec effet au 1er janvier 2025, dans le cadre d'une fusion-absorption.

La société Altavia Iberica détient depuis le 29 janvier 2025 l'ensemble des titres de sa filiale Pixel & Pixel Marketing and Design Solutions.

Le périmètre de l'intégration fiscale est modifié comme suit.

À la suite de l'acquisition par la société Altavia France de 25 % du capital social de la société Altavia Nativ portant sa détention à 100 % du capital d'Altavia Nativ, cette société entre dans l'intégration fiscale à compter du 1er janvier 2025.

À la suite de la cession par la Société Altavia France de sa participation détenue dans la société Altavia Insitaction le 31 janvier 2025 et de la cession par Altavia Aura de sa participation détenue dans la société Altavia Jetpulp le 31 janvier 2025 également, les sociétés Altavia Insitaction et Altavia Jetpulp, sortent du périmètre d'intégration fiscale d'Altavia à compter du 1er janvier 2025. Elles sortent du périmètre de consolidation au 31 janvier 2025.

Le 24 février 2025, la société Altavia Shopper Mind a été radiée à la suite de la transmission universelle de patrimoine avec sa société mère Altavia Adventures le 31 décembre 2024, sortant du périmètre d'intégration fiscale au 1er janvier 2025.

La société Altavia Cloud a été absorbée par sa société mère, Hyperspread, dans le cadre d'une transmission universelle du patrimoine, effective au 31 mars 2025. Sa radiation interviendra pendant l'exercice 2025. Le 31 mars 2025, la société Hyperspread a été dénommée Kazaar et son siège social a été modifié et établi au 10, rue Blanqui à Saint-Ouen-sur-Seine (93400), avec effet au 1er avril 2025. Un établissement secondaire a été constitué à Aix en Provence.

Le 10 avril 2025, le projet de fusion entre Altavia Belgium et Actstar a été signé. L'absorption de la société Actstar par la société Altavia Belgium interviendra au cours de l'exercice 2025.

2. Perspectives d'avenir

En 2025, le groupe poursuivra sa stratégie de transformation "Shift to Grow" axée sur le développement des business lines Strategic Procurement, New Store et Creative Performance.

3. Informations financières et juridiques de la société Altavia – société mère

1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ALTAVIA

Au-delà de l'animation du Groupe, de la définition et de la conduite de sa politique et du contrôle de sa mise en œuvre, Altavia SA effectue différentes prestations de services au profit des sociétés du Groupe.

Son chiffre d'affaires, constitué principalement de revenus de prestations de services et de refacturation de loyers immobiliers, s'est élevé à 22 142 697,84 € en 2024 contre 21 880 648,26 € en 2023.

Après prise en compte de 20 901 758,41 € de charges d'exploitation, le résultat d'exploitation 2024 s'élève à 1 298 930,02 € contre 1 108 815,89 € en 2023.

Le résultat financier s'est élevé en 2024 à 3 702 716,36 € contre 7 858 082,73 € en 2023.

Le résultat courant avant impôt ressort à 2 262 065,09 € en 2024 contre 8 661 417,89 € pour l'exercice 2023.

Le résultat exceptionnel représente en 2024 une charge nette de 2 078,90 € contre un produit net de 1 774 748,20 € en 2023.

L'impôt sur les sociétés d'Altavia SA représente un produit de 2 900 551,62 € en 2024 et de 1 660 612,01 € en 2023.

Le résultat net de l'exercice 2024 ressort ainsi à 5 160 537,81 € contre 12 096 778,10 € en 2023.

Toutes les sociétés françaises du Groupe Altavia, hormis les sociétés Atelier Benneton, Simone, Altavia Active Creative International, sont détenues au 31 décembre 2024 à plus de 95 %, directement ou indirectement par Altavia SA et font partie en conséquence de son périmètre d'intégration fiscale.

Nous vous rappelons que :

- le 4 mars 2024, un actionnaire minoritaire a cédé 500 actions à un nouvel actionnaire de la Société,
- que le 20 mars 2024, Monsieur Raphaël PALTl a cédé une action à un actionnaire minoritaire
- le 25 mars 2024, deux actionnaires minoritaires ont acquis chacun une action cédée par Monsieur Raphaël PALTl.

Nous vous rappelons la dissociation des fonctions de Président Directeur Général de la Société lors du Conseil d'Administration du 27 mars 2024 avec le maintien à la Présidence du Conseil d'Administration de Monsieur Raphaël PALTl et la nomination en qualité de Directeur Général Exécutif de Monsieur Sydney PALTl avec effet au 1er mai 2024. En conséquence de ce qui précède, Monsieur Sydney PALTl a démissionné de son poste de Directeur Général Délégué de la Société à compter du 1er mai 2024.

Nous vous rappelons l'apport en nue-propriété par quatre actionnaires de 89 750 actions chacun soit un total de 359 000 actions de la Société au profit de la société LSCS Invest le 25 avril 2024.

Nous vous rappelons que par décision des associés lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2024, la Société a changé son siège social au 3 Place Vauban - 75007 PARIS, avec effet au 1er mai 2024 et a ainsi modifié les statuts de la Société en conséquence.

Nous vous rappelons l'acquisition en auto-contrôle par Altavia le 1er juillet 2024 de 22 840 détenues par un actionnaire minoritaire.

Nous vous rappelons que le 26 juillet 2024, un nouvel actionnaire a acquis 66 et 2 111 actions auprès de deux actionnaires minoritaires sortants.

Nous vous rappelons la cession de 1.088 actions de la Société intervenue entre deux actionnaires le 30 juillet 2024.

Conseil d'Administration :

Nous vous rappelons que Monsieur Michel DUVAL a démissionné de ses fonctions d'administrateur lors du Conseil d'Administration 27 mars 2024.

Nous vous rappelons également de la démission de la société EPM Advisory Ltd représentée par Monsieur Pierre-Michel PASSY et de Monsieur Luc BERTHOLAT de leur fonction de censeurs de la Société lors du Conseil d'Administration du 27 mars 2024.

Nous vous rappelons du changement de représentant permanent de la société Viateam, désormais Monsieur Raphaël PALTl, en tant qu'administrateur de la Société, constaté lors du Conseil d'Administration du 27 mars 2024 avec effet au 1er mai 2024.

Nous vous rappelons la nomination de LSCS Invest, représentée par Madame Leslie PALTl en qualité d'administrateur de la Société par décision des associés lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2024.

Nous vous rappelons la ratification, par l'Assemblée Générale du 23 mai 2024, de la cooptation de la Société AGAM, représentée par Monsieur Stéphane AISENBERG en qualité d'administrateur de la Société, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 28 septembre 2023 en remplacement de Monsieur Alain ROUBACH, démissionnaire en date du 27 juin 2023. Cette cooptation est effective pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Nous vous rappelons que Monsieur Lorenzo BERTAGNOLIO a démissionné de ses fonctions d'administrateur lors du Conseil d'Administration du 27 juin 2024.

Votre Conseil est amené à se prononcer sur le renouvellement de Monsieur Raphaël PALTl dans ses fonctions de membre du Conseil d'Administration pour une nouvelle période de six ans.

Votre Conseil est amené à se prononcer sur le renouvellement de Madame Corinne EVENS dans ses fonctions de membre du Conseil d'Administration pour une nouvelle période de six ans.

Comité d'audit, des comptes et des investissements :

Nous vous informons que le Conseil d'Administration en date du 1er février 2024 a nommé Monsieur Jean-Michel GABRIEL en qualité de membre du Comité d'audit pour une durée de trois exercices, soit jusqu'au Conseil d'Administration d'Altavia chargé d'arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 qui se tiendra en 2027.

Nous vous informons de la démission de Monsieur Michel DUVAL de ses fonctions de membre du Comité d'audit, des comptes et des investissements, et de son remplacement comme membre, par Madame Catherine DUNAND, le 27 mars 2024.

Nous vous informons du renouvellement de Monsieur Vincent DANJOUX pour une nouvelle période de trois ans soit jusqu'au Conseil d'Administration d'Altavia chargé d'arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 qui se tiendra en 2027. Monsieur Vincent DANJOUX a démissionné de ses fonctions de membre du Comité d'audit, des comptes et des investissements en date du 12 décembre 2024.

Votre Conseil est amené à se prononcer sur le renouvellement de Monsieur Sébastien REYDON dans ses fonctions de membre du Comité d'audit, des comptes et des investissements pour une nouvelle période de trois ans.

Comité des nominations et des rémunérations :

Monsieur Michel DUVAL a également démissionné le 27 mars 2024 de ses fonctions de membre du Comité des nominations et des rémunérations de la Société.

Le Conseil d'Administration en date du 27 mars 2024 a décidé de nommer Monsieur Sydney PALTI en qualité de membre du Comité des nominations et des rémunérations pour une durée de trois exercices, soit jusqu'au Conseil d'Administration d'Altavia chargé d'arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 qui se tiendra en 2027.

Le Conseil d'Administration en date du 27 juin 2024 a décidé de nommer Madame Coralie ABRAM-PALTI en qualité de membre du Comité des nominations et des rémunérations pour une durée de trois exercices, soit jusqu'au Conseil d'Administration d'Altavia chargé d'arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 qui se tiendra en 2027.

Votre Conseil est amené à se prononcer sur le renouvellement de Monsieur Daniel de BOTTON dans ses fonctions de membre et de Président du Comité des nominations et des rémunérations pour une nouvelle période de trois ans.

Votre Conseil est amené à se prononcer sur le renouvellement de Monsieur Raphaël PALTI et de la Société EPM Advisory Ltd, représentée par Monsieur Pierre-Michel PASSY, dans leurs fonctions de membre du Comité des nominations et des rémunérations pour une nouvelle période de trois ans.

Tech Advisory Board :

Lors du Conseil d'Administration du 23 mai 2024, Nous vous informons de la démission de Monsieur Sydney PALTI et de son remplacement en qualité de Président du Tech Advisory Board par la Société AGAM, représentée par Monsieur Stéphane AISENBERG.

Le Conseil d'Administration en date du 23 mai 2024 a décidé de nommer Monsieur Samuel PALTI en qualité de membre du Tech Advisory Board pour une durée de trois exercices, soit jusqu'au Conseil d'Administration d'Altavia chargé d'arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 qui se tiendra en 2027.

Le Conseil d'Administration en date du 27 juin 2024 a décidé de nommer Monsieur Edouard MERCIER en qualité de membre du Tech Advisory Board pour une durée de trois exercices, soit jusqu'au Conseil d'Administration d'Altavia chargé d'arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 qui se tiendra en 2027.

Le Conseil d'Administration en date du 6 décembre 2024 a acté la démission de Monsieur David OHAYON de ses fonctions de membre du Tech Advisory Board.

Le Conseil d'Administration en date du 6 décembre 2024 a décidé de nommer Madame Laetitia GAZEL-ANTHOINE et Monsieur Sébastien LOUYOT en qualité de membres du Tech Advisory Board pour une durée de trois exercices, soit jusqu'au Conseil d'Administration d'Altavia chargé d'arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 qui se tiendra en 2028.

2. RÉSULTATS – AFFECTATION

En euros	2024	2023	Variation %
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	22 142 697,84 €	21 880 648,26 €	1,20
AUTRES PRODUITS ET REPR. PROVISIONS	57 990,59 €	210 904,43 €	(72,50)
PRODUITS D'EXPLOITATION	22 200 688,43 €	22 091 552,69 €	0,49
CHARGES D'EXPLOITATION	20 901 758,41 €	20 982 736,80 €	(0,39)
Dont salaires et charges sociales	8 859 940,55 €	8 145 104,99 €	8,78
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 298 930,02 €	1 108 815,89 €	17,15
OPERATIONS EN COMMUN	2 739 581,29 €	305 480,73 €	NS
RESULTAT FINANCIER	3.702 716,36 €	7 858 082,73 €	(52,88)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 262 065,09 €	8 661 417,89 €	(73,88)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 078,90 €)	1 774 748,20 €	NS
BENEFICE AVANT IMPOTS	2 259 986,19 €	10 436 166,09 €	(78,34)
IMPOTS	(2 900 551,62 €)	(1 660 612,01 €)	74,67
BENEFICE APRES IMPOTS	5 160 537,81 €	12 096 778,10 €	(57,34)

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Après discussion et échanges de vues, le conseil décide de proposer à la prochaine assemblée générale des actionnaires d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 5 160 537,81 €, de la manière suivante :

I. MONTANTS À AFFECTER

- Report à Nouveau.....	65 741 824,27 €
(en ce compris les dividendes de l'exercice 2023 attachés aux 67 275 actions auto-détenues pour un montant de 262 372,50 €)	
- Résultat de l'exercice 2024	5 160 537,81 €
- soit un total distribuable de	70 902 362,08 €

II. AFFECTATIONS

- Dividendes	3 846 411 €
- À un compte de réserve spéciale au titre de l'article 238bis AB du CGI	5 140 €
- Au compte « Report à Nouveau »	1 308 986,81 €

Le compte « Report à Nouveau » s'élèvera après affectation à 67 050 811,08 €

Les dividendes attachés aux **90 115** actions auto-détenues, dont le montant s'élève à **270 345 €** seront portés au compte Report à Nouveau qui sera en conséquence porté de **67 050 811,08 € à 67 321 156,08 €**.

Le dividende brut d'un montant de **3 846 411 €** à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à **3,00 €** pour chacune des **1 282 137** actions. Il sera mis en paiement sur décision du Président à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice 2024.

Conformément aux modifications du régime fiscal et social des dividendes adoptées, par la loi de finances pour 2018 et la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018, les dividendes perçus par des personnes physiques (à l'exception de ceux perçus dans le cadre d'un PEA) sont soumis depuis le 1^{er} janvier 2018 aux règles suivantes :

- les prélèvements sociaux obligatoires, d'un montant global de 17,2 % sont effectués à la source, lors du versement des dividendes.
- les dividendes font l'objet d'un prélèvement forfaitaire obligatoire opéré à la source au taux de 12,8 % et non libératoire de l'impôt sur le revenu. Ce prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) est imputable sur l'impôt sur le revenu calculé lui-même au taux forfaitaire de 12,8 % (PFU) ou, sur option globale du contribuable pour l'ensemble de ses revenus et gains relevant du prélèvement forfaitaire unique, sur l'impôt au barème progressif après abattement de 40 %.

Dans ce dernier cas, le prélèvement (PFNL) opéré constitue un acompte d'impôt sur le revenu, imputable sur l'impôt sur le revenu dû l'année suivante au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. Ce prélèvement à la source est restituable en cas d'excédent.

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article 242 quater du Code général des impôts sont dispensés de ce prélèvement forfaitaire non libératoire, les associés personnes physiques ayant adressé à la Société, avant le 30 novembre 2024, une attestation sur l'honneur mentionnant que leur revenu fiscal de référence 2023 était inférieur à 50 000 € (pour les célibataires) et 75 000 € (pour celles soumises à une imposition commune).

La Société effectuera le prélèvement obligatoire, déclarera l'opération et procédera au paiement auprès du Trésor Public, au plus tard le 15 du mois suivant le paiement des dividendes.

Il incombera par ailleurs aux actionnaires détenant leurs actions sur un PEA d'en informer la Société et d'apporter toute justification nécessaire 8 jours avant la mise en paiement du dividende soit au plus tard le 19 mai 2025, de façon à bénéficier de la dispense des prélèvements précités à la source.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes qui ont été mis en distribution au cours des trois derniers exercices ont été pour une action, les suivants :

Tableau des dividendes

Exercices de décisions de distribution	Total des sommes distribuées (en euros)	Nombre d'actions concernées	Dividende par action (en euros)	Revenus distribués par actions	
				Eligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Non éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI
2022	2 000 133,72	1 282 137	1,56	1,56	0
2023	4 000 267,44	1 282 137	3,12	3,12	0
2024	5 000 334,30	1 282 137	3,90	3,90	0

3. CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT

La répartition du capital et de l'actionnariat a été modifiée au cours de l'année 2024. Au 31 décembre 2024, le capital s'élevait à 3 846 411,00 €, divisé en 1 282 137 actions de 3 euros de nominal chacune et réparti ainsi qu'il suit :

- M. Raphaël PALTl :

- FIRAPA :

- LSCS INVEST⁽¹⁾ :

- VIATEAM :

- FOR TALENTS TRANSMISSION :

- Auto-détention :

- Autres actionnaires⁽²⁾ :
- 10,42 % du capital

12,66 % du capital

35,22 % du capital

10,46 % du capital

18,52 % du capital

7,03 % du capital

5,69 % du capital

- (1) Dont 359 000 actions détenues en nue-propriété, soit 28 % du capital, dont Monsieur Raphaël PALTl conserve l'usufruit.

(2) Il s'agit principalement des autres membres du Conseil d'Administration de la Société et de certains salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales.

Aucun autre actionnaire ne détenait directement ou indirectement au 31 décembre 2024, plus de 5% du capital social ou des droits de vote.

4. ACTIONNARIAT SALARIÉ

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 octobre 2022 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de 12 mois à compter du 17 octobre 2022, à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes dans la limite de 36 792 actions représentant 2,87 % du capital au profit de personnes visées à l'article L.225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre elles.

Le Conseil d'Administration a attribué 18 000 actions gratuites le 25 mai 2023 et 18 792 actions gratuites le 28 septembre 2023. L'ensemble de ces attributions sont détaillées dans le Rapport d'attribution d'actions gratuites du Conseil d'Administration présenté à l'Assemblée Générale.

5. RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS OU DE COMPÉTENCES ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

NEANT.

6. ACTIONS AUTO-DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ

La société détient, au 31 décembre 2024, 90 115 de ses propres actions, soit 7,03 % du capital.

Tableau récapitulatif :

	Nombre d'actions acquises par la société au cours de l'exercice 2024	Nombre d'actions cédées par la société au cours de l'exercice 2024	Nombre d'actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice 2024	Valeur d'achat des actions auto-détenues au 31/12/2024
2024	22 840	0	90 115	9 024 300,20 €

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

– Prises et cessions de participations intervenues au cours de l'exercice 2024 (directes et indirectes)

Conformément aux délibérations de votre Conseil d'Administration et à notre stratégie de développement, nous avons poursuivi notre croissance malgré la situation économique difficile et un climat international conflictuel. Le Groupe a procédé, au cours de l'exercice, aux prises de participation ou prises de contrôle dans les sociétés suivantes :

Altavia SA

1. À la suite de l'acquisition par la société Altavia France de la participation minoritaire détenue par l'ancienne dirigeante, la société Altavia Insitaction est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale d'Altavia à compter du 1er janvier 2024.
2. À la suite de l'acquisition par la société Altavia France de la participation minoritaire détenue par l'ancien dirigeant, la société Altavia Field est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale d'Altavia à compter du 1er janvier 2024, au même titre que ses filiales Altavia Fil Rouge et Altavia Fil Conseil.
3. À la suite de la cession par la société Altavia International d'une partie minoritaire de sa participation de la société Altavia Active Creative International à deux nouveaux actionnaires, Altavia Active Creative International est sortie du périmètre d'intégration fiscale d'Altavia à compter du 1er janvier 2024.
4. Le 19 juin 2023 a été constituée une nouvelle société dénommée « Altavia Newco 5 » détenue à 100 % par la Société. La société n'a été immatriculée que le 23 février 2024 et entrera dans le périmètre d'intégration fiscale au 1er janvier 2025.
5. Le 30 août 2024, la Société Altavia a cédé l'intégralité de sa participation détenue dans sa filiale Altavia Active Creative International au profit d'une autre de ses filiales, Altavia International, ainsi qu'à un actionnaire minoritaire.
6. Le 30 décembre 2024, la Société a participé à une augmentation de capital de la société Hyperspread par l'émission de 250 000 actions nouvelles, acquérant ainsi la totalité de son capital social et devenant son actionnaire unique.

Altavia France SA

Nous vous informons des opérations suivantes :

1. Le 28 février 2024, la société Altavia AURA, filiale d'Altavia France, a acquis 3 396 actions au capital social de la société Altavia Jetpulp, portant ainsi sa participation à 100 % de cette dernière.
2. Le 31 mai 2024, la filiale Altavia Cosmic a été absorbée par sa société sœur, Altavia Disko, dans le cadre d'une fusion-absorption.
3. Le 31 mai 2024, la société Altavia France a acquis 4 000 actions de la société Altavia Nativ, portant ainsi sa participation à 100 % de cette dernière.
4. Le 20 novembre 2024, la société Altavia Field, filiale d'Altavia France, a acquis 15 actions au capital social de la société Altavia Fil Conseil, portant ainsi sa participation à 100 % de cette dernière.
5. Le 3 décembre 2024, la société Altavia France a décidé d'augmenter le capital social d'Altavia Cloud d'une somme de 5 114 491,50 € par émission de 10 228 983 actions nouvelles puis a décidé de la réduction du capital social d'un montant de 2 933 148,50 € soit 5 866 297 actions. Le capital social est désormais fixé à 2 209 929,50 € soit 4 419 859 actions.
6. Le 30 décembre 2024, la Société Altavia France a réduit sa participation dans le capital social d'Altavia Cloud par une réduction de capital 2 209 929,50 € et l'annulation de 4 419 859 actions, réduisant le capital à zéro. Altavia France a renoncé à son droit préférentiel de souscription au profit de la société Hyperspread. A l'issue de cette opération Hyperspread détient 100 % du capital social d'Altavia Cloud.

Altavia Europe SAS

La société Altavia Europe a modifié son siège social et est désormais domiciliée au 3, place Vauban – 75007 Paris.

Nous vous informons des opérations suivantes :

1. Le 14 mars 2024, la société Altavia Europe a acquis 5 000 actions du capital social de la société Altavia Deutschland, portant ainsi sa participation à 100 % de cette dernière.
2. Le 20 mars 2024, la société Altavia Europe a acquis 20 % du capital social de la société Altavia Italia, portant ainsi sa participation à 100 % de cette dernière.
3. Le 3 juillet 2024, la société Altavia Europe a acquis 180 actions du capital social de la société Altavia HTT, portant ainsi sa participation à 100 % de cette dernière.
4. Le 16 juillet 2024, la société Altavia HTT, filiale d'Altavia Europe, a cédé l'intégralité de ses actifs à la société Altavia UK Group (ex HRG UK), sous-filiale d'Altavia Europe.
5. Le 31 juillet 2024, la société Altavia Dekation, filiale d'Altavia Europe, a augmenté son capital social de 4 292 970,00 TL.
6. Le 31 octobre 2024, HRG Group a augmenté son capital social de 0,89 % par l'émission de 27 nouvelles actions, souscrites par un associé minoritaire.
7. Le 31 décembre 2024, la société Altavia Unite Netherlands a été absorbée par sa filiale Altavia Unite avec effet au 1er janvier 2025, dans le cadre d'une fusion-absorption.

Altavia International SAS

Nous vous informons des opérations suivantes :

1. Le 26 novembre 2023, Altavia International a constitué une nouvelle société dénommée Altavia Israël. Pour des raisons techniques, le capital était détenu provisoirement par un avocat local, puis a été transféré en totalité à Altavia International le 9 janvier 2024.
2. Le 24 avril 2024, la société Altavia Middle East, filiale d'Altavia International, a acquis 57,7 % du capital social de la société D-AIM AFRICA.
3. Le 13 juin 2024, la société Altavia Middle East, filiale d'Altavia International, a acquis 55 % du capital social de la société Wone DMCC.
4. Le 30 juin 2024, Altavia International a racheté 225 299 actions de sa filiale Communication Altavia Canada auprès des actionnaires minoritaires, portant ainsi sa participation à 100 %.
5. Le 30 juin 2024, la société Communication Altavia Canada, filiale d'Altavia International, a cédé l'intégralité de sa participation détenue dans le capital social de sa filiale Cloud Raker aux actionnaires minoritaires.
6. Le 30 août 2024, la société Altavia International a acquis 80 % de la société Altavia Active Creative International.
7. Le 4 octobre 2024, la société Altavia Travel Retail, filiale d'Altavia International a acquis 12 000 actions soit 60 % du capital social de la société IELO PTE LTD.
8. Le 4 octobre 2024, la société Altavia Travel Retail, filiale d'Altavia International a acquis 12 000 actions soit 60 % du capital social de la société IELO Design PTE LTD.

Altavia Asia Limited

Nous vous informons qu'aucune opération n'est intervenue durant l'exercice concernant la société Altavia Asia Limited

Altavia CEI Sarl

Nous vous informons qu'aucune opération n'est intervenue durant l'exercice concernant la société CEI SARL.

Altavia Field

Le 20 novembre 2024, Altavia Fil Rouge a cédé à Altavia Field 15 % des titres d'Altavia Fil Conseil et Altavia Field est désormais propriétaire de 100 % de la société Altavia Fil Conseil.

Altavia Adventures SC

- Hyperspread

Le 3 décembre 2024, la société Altavia Adventures a décidé d'augmenter le capital social d'Hyperspread d'une somme de 1 748 856 € par émission de 1 748 856 actions nouvelles puis a décidé de la réduction du capital social d'une somme de 1 345 399 € par l'annulation de 1 345 399 actions. Le capital social a été porté de 74 789,00 € à 478 246 € soit 478 246 actions.

Le 30 décembre 2024, la Société Altavia Adventures a réduit sa participation dans le capital social d'Hyperspread de 478 246 € par l'annulation de 478 246 actions portant le capital social de la société Hyperspread à zéro et a renoncé à son droit préférentiel de souscription au profit de la société Altavia SA. A l'issue de cette opération Altavia SA détient 100 % du capital social d'Hyperspread et le capital social d'Hyperspread est désormais fixé à 250 000 €.

- Altavia Shopper Mind

La société Altavia Shopper Mind a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine dans Altavia Adventures effective au 31 décembre 2024.

- Aive

Le 5 janvier 2024, la société a augmenté son capital social d'un montant nominal de 542 € par l'émission de 542 actions au prix unitaire de 1 € pour le porter de 16 616 € à 17 158 €.

Le 22 février 2024, la société a augmenté son capital social, qui est dorénavant fixé à 17 164 €.

A l'issue de cette augmentation de capital social Altavia Adventures détient 3,2 % du capital social de la société AIVE.

- Braineet

Le 3 janvier 2024, la société Altavia Adventures a cédé sa participation dans la société Braineet.

- Simone

Le 22 avril 2024, les associés ont décidé de la réduction du capital social par annulation de 210 parts sociales. Altavia Adventures détient dorénavant 38,85 % du capital social de la société Simone.

- JeudiMerci

Le 9 avril 2024 la société a augmenté son capital social qui est passé de 36.202,90 € à 39 314,80 €.

Le 30 septembre 2024, la société a procédé à une augmentation de capital social qui est passé de 39 314,80 € à 45 233,10 €.

A l'issue de ces opérations, la société Altavia Adventures détient 33 050 actions soit 7,31 % du capital social de la Société.

- Nochichi

Le 29 juillet 2024, Altavia Adventures a cédé l'ensemble de sa participation qu'elle détenait dans la société Nochichi.

- My Genius

Le 16 octobre 2024, le tribunal de commerce de Paris a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire et a ouvert une période d'observation expirant le 16 avril 2025.

- Stimshop

Le 5 décembre 2024, le tribunal de commerce de Paris a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de la société.

ACTIVITÉ DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :

Le tableau des filiales et participations inclus dans l'annexe des comptes mentionne toute information sur l'identité et les résultats des filiales détenues directement ou indirectement par Altavia.

Au 31 décembre 2023, les principales filiales d'Altavia SA sont : Altavia France (100 %), Altavia Europe (100 %), Altavia International (100 %), Altavia Asia (100 %), Altavia Adventures (100 %), Altavia Fiber Value (100 %), Altavia Inc. (100 %), Creative Capital USA (100 %), Altavia Active Creative International (100 %).

Altavia SA détient également une participation de 34 % dans le GIE Altavia Connect.

a) En France :

- Altavia Active Creative International

Une première année d'activité solide et rentable qui démontre la pertinence du modèle économique et la proximité avec ses clients.

Nous vous rappelons le changement de siège social de la société au 10 rue Blanqui – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, à compter du 1er avril 2024 décidé par l'Associée Unique le 29 mars 2024.

Le 30 août 2024, l'actionnaire unique Altavia SA a cédé la société à deux nouveaux actionnaires dont Altavia International qui détient 80 % du capital social de la société.

Le 25 novembre 2024, deux directeurs généraux ont été nommés.

- Altavia France

Au 31 décembre 2024, les filiales d'Altavia France sont : Altavia Paris (100 %), Altavia Nantes (100 %), Altavia Wetail (100 %), Altavia Optitrans (100 %), Altavia Auvergne-Rhône-Alpes (95 %), Altavia Disko (100 %), Au Numéro 6 (95 %), Altavia Nativ (100 %), Altavia Insitaction (100 %), Altavia Field (100 %) et Altavia Newco 3 (100 %).

Sont des filiales indirectes d'Altavia France : Altavia Jetpulp (filiale à 100 % d'Altavia Auvergne-Rhône-Alpes), Altavia Fil Rouge (filiale à 100 % d'Altavia Field) et Altavia Fil Conseil (filiale à 100 % de Altavia Field).

Altavia France détient également une participation de 33 % dans Altavia Connect.

TRÈS GRAND PARIS

- Altavia Paris

L'année est marquée par une belle résistance du modèle économique face à la baisse des volumes qui a permis de maintenir le niveau de revenu et une progression de l'EBIT.

Nous vous rappelons de la démission du Président de la Société lors des Décision Unanimes des Associées du 29 mai 2024 et son remplacement par la société Altavia France représentée par son directeur général exécutif.

- Altavia Field

En date du 20 novembre 2024, Altavia Field, a acquis 15 titres d'Altavia Fil Conseil, portant ainsi sa participation à 100 % de cette dernière.

La société Altavia Field a rejoint le groupe d'intégration fiscale d'Altavia SA au 1er janvier 2024.

- Altavia Fil Rouge

Le revenu de Fil Rouge est maintenu en 2024 par rapport à 2023 mais la BU reste déficitaire malgré les plans de retournement.

En date du 20 novembre 2024, Altavia Fil Rouge a cédé sa participation dans Altavia Fil Conseil.

La société Altavia Fil Rouge a rejoint le groupe d'intégration fiscale d'Altavia SA au 1er janvier 2024.

- Altavia Optitrans

Altavia Optitrans fait face à un recul très important des volumes d'affaires lié à la décroissance des supports de communication papier.

- Altavia Nantes

L'année 2024 a vu l'activité d'Altavia Nantes se dégrader en raison de la baisse de la pagination de ses principaux clients, la perte d'un client structurant et l'échec de l'acquisition de nouveaux clients.

Le 25 novembre 2024, les associés ont révoqué le directeur général de la société avec effet au 31 décembre 2024, sans procéder à son remplacement.

- Altavia Cosmic

Par décision de l'associé unique, la société a été dissoute et radiée suite à la fusion-absorption en date du 31 mai 2024 avec sa société sœur, Altavia Disko.

- Altavia Disko

La société a consolidé son image et conserve un taux de transformation très encourageant. Le retour à la rentabilité attendu en 2024 demeure un enjeu en raison de la baisse d'activité de certains clients majeurs de l'agence qui a dû s'adapter en conséquence.

Dans le cadre d'une fusion-absorption, la société a absorbé sa société sœur, Altavia Cosmic, le 31 mai 2024.

- Au Numéro 6

Cette société n'a pas réalisé d'activité significative en 2024.

Le 17 mai 2024, les associés ont décidé de ne pas renouveler le commissaire aux comptes titulaire de la société.

- Altavia Nativ

L'activité Pulse de la société s'est développée au cours de l'année 2024. La société réalise une perte en raison du faible développement commercial de l'activité.

Nous vous rappelons le changement de siège social de la société au 10 rue Blanqui – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, à compter du 1er avril 2024 décidé par les associés le 29 mars 2024.

Le 31 mai 2024, Altavia France a acquis 4 000 actions détenues par l'actionnaire minoritaire. Altavia France détient dorénavant 100 % du capital social d'Altavia Nativ.

Le 31 mai 2024, le directeur général de la société a démissionné de ses fonctions.

La société rentrera dans le groupe d'intégration fiscale de la société Altavia à compter du 1er janvier 2025.

- Altavia Cloud

La société a exploité les actifs créés en interne (Print Studio, PAC) et a posé les fondations de Kazaar en lien avec Hyperspread.

Le Directeur Général de la société a démissionné le 15 mars 2024 sans être remplacé.

Nous vous rappelons la démission de la présidente de la société, remplacée par un nouveau président, avec effet au 29 avril 2024, constatée lors de l'Assemblée Générale du 21 mai 2024.

Nous vous rappelons qu'une augmentation de capital a eu lieu par émission de 10 228 983 actions nouvelles le 3 décembre 2024 suivi d'une réduction du capital social portant le capital social à 2 209 929,50 € divisé en 4 419 859 actions.

Nous vous rappelons qu'une réduction de capital social a eu lieu par réduction de 4 419 859 actions le 30 décembre 2024 suivi d'une augmentation de capital par création de 10 000 actions nouvelles souscrites par Hyperspread en qualité de nouvel actionnaire unique de la Société.

Le 31 mars 2025, la transmission universelle du patrimoine de la société Altavia Cloud vers Hyperspread a été opérée, la société est dorénavant dénommée Kazaar.

HAUTS-DE-FRANCE

- Altavia Wetail (ex Altavia IMS)

La Société a pour principal objet le conseil dans le domaine publicitaire par mise en relation directe des utilisateurs et des fabricants.

La société a réalisé une excellente année 2024 portée par un patrimoine clients très dynamique et des gains de nouveaux clients importants.

- Altavia Insitaction

Le défaut de New Bizz n'a pas permis d'atteindre les prévisions.

La Société est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale d'Altavia le 1er janvier 2024.

La société Altavia Insitaction a été cédée le 31 janvier 2025.

AURA

- Altavia Auvergne-Rhône-Alpes

L'activité de la Société en 2024 est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent mais le résultat est en progression en raison de la maîtrise des charges et des économies réalisées sur la masse salariale.

- Altavia Jetpulp

Les plans d'actions entrepris en 2024 n'ont pas permis à Altavia Jetpulp de retrouver une dynamique de croissance.

Le 28 février 2024, Altavia Aura a acquis 3 396 actions au profit des actionnaires minoritaires portant sa participation dans Altavia Jetpulp à 100 %.

L'associée unique a décidé du renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire. La société Altavia Jetpulp a été cédée le 31 janvier 2025.

ADVENTURES

- Altavia Adventures

Altavia Adventures, sous-holding du groupe dédiée à l'innovation, détient les sociétés suivantes : Actipaper (100 %), Altavia Shopper Mind (100 %), Altavia Link (100 %), Atelier Benneton (60 %) et Les Ingénieurs Sociaux (100 %). Altavia Adventures détient des participations minoritaires dans les sociétés suivantes : Simone, Stimshop, My Genius (Teeps), Hey Pongo, JeudiMerci, Datagram, Eagle Eye Solutions et AIVE.

- Actipaper

La Société est en cours de restructuration interne afin d'évaluer ses orientations stratégiques et déterminer ses prochaines actions.

La société a fermé son établissement secondaire situé 1 rue Rembrandt - 75008 Paris avec effet au 1er avril 2024.

Nous vous rappelons la démission du Président Directeur Général de la société ainsi que de ses fonctions d'Administrateur et la nomination d'un nouveau Président Directeur Général constaté lors du Conseil d'Administration du 2 mai 2024.

- Altavia Link (Ex Wetail)

Cette société n'a pas eu d'activité en 2024.

A partir du 1er avril 2024, la société a transféré son siège social au 10, rue Blanqui - 93400 Saint-Ouen-sur-Seine.

- Simone

Simone, agence parisienne de conseil en stratégie et image de marque, a réalisé une année 2024 mitigée.

- Altavia Shopper Mind

Cette filiale est spécialisée dans les études sur le consommateur et le retail.

A partir du 1er avril 2024, la société a transféré son siège social au 10, rue Blanqui - 93400 Saint-Ouen-sur-Seine.

La société a été absorbée par sa société mère, Altavia Adventures, dans le cadre d'une transmission universelle du patrimoine, effective au 31 décembre 2024. Sa radiation est intervenue le 24 février 2025.

- Hyperspread

Cette société a stabilisé son patrimoine clients externes en 2024 et a poursuivi ses investissements pour poser les fondations de Kazaar en lien avec Altavia Cloud.

La société a renouvelé le mandat de son commissaire aux comptes titulaire en 2024.

Nous vous rappelons qu'une augmentation de capital a eu lieu par émission de 1 748 856 actions nouvelles le 3 décembre 2024 suivi d'une réduction de capital social de 1 345 399 actions portant le capital social à 478 246 € divisé en 478 246 actions.

Nous vous rappelons qu'une réduction de capital social et une augmentation de capital dont les conditions ont été exposées ci-dessous, sont intervenues le 30 décembre 2024.

- Atelier Benneton

La société enregistre une croissance de son activité en 2024.

En 2024, la société a décidé de ne pas renouveler le mandat de son commissaire titulaire.

- Les Ingénieurs Sociaux

Cette société était sans activité en 2024.

A partir du 1er avril 2024, la société a transféré son siège social au 10, rue Blanqui - 93400 Saint-Ouen-sur-Seine.

b) En Europe :

Au 31 décembre 2024, les filiales d'Altavia Europe sont : Altavia CEI (97,99 %) située en France, Altavia Belgium (99,58 %), Altavia Ceska (100 %), Altavia Deutschland (100 %), Altavia Hellas (95,24 %), Altavia HTT (100 %), Altavia Iberica CFA (95,5 %), Altavia Iletisim (100 %), Altavia Dekation (100 %), Altavia Italia (100 %), Altavia Polska (100 %), Altavia Swiss (100 %), Altavia Romania Communication (100 %), Altavia Hungaria (97,14 %), HRG Group (99,11 %), Altavia Baltics (100 %), Altavia Hrvatska (100 %), Altavia Unite Netherlands (100 %).

Il est précisé que Pixel & Pixel (81,24 %) et MBO Communication (99,88 %) sont des filiales d'Altavia Iberica CFA.

Les sociétés Altavia Rus (100 %), Altavia Ukraina (100 %) et Altavia Turan (100 %) sont filiales d'Altavia CEI.

La société Altavia UK Group (ex HRG UK) est filiale à 100 % de HRG Group.

La société Actstar est filiale à 100 % de la société Altavia Belgium.

La société Altavia Kamikaze est filiale de la société Altavia Polska à hauteur de 60 %. Les sociétés K2 Precise, Agencja K2 et K2 Connect sont détenues par Altavia Kamikaze à 100 %.

Les sociétés Altavia Unite et Altavia Unite Logistics sont des filiales de la société Altavia Unite Netherlands à hauteur de 100 %.

Les sociétés Altavia RS Media et Altavia Adware sont détenues à 100 % par la société Altavia Deutschland.

Altavia Europe détient également une participation de 33 % dans le GIE Altavia Connect.

IBÉRICA

- Altavia Iberica & MBO Comunicacion

Altavia Iberica réalise une bonne année 2024 avec une bonne résistance de ses activités print et un patrimoine client solide. Elle devrait commercialement réaliser une année 2025 stable dans la continuité de son activité 2024.

Nous vous rappelons du remplacement d'un administrateur par un nouvel administrateur par décision du conseil d'administration le 26 avril 2024 ainsi que le renouvellement d'un administrateur.

- Pixel & Pixel

En 2024, PIXEL a perdu un client structurant mais son dynamisme commercial lui a permis de maintenir un niveau d'activité proche de 2023. L'année 2025 devrait s'inscrire dans la continuité de 2024 avec une stabilité des revenus et du résultat.

La société a nommé un administrateur par un nouvel administrateur par décision du conseil d'administration le 26 avril 2024 ainsi que le renouvellement d'un administrateur.

ITALIA

- Altavia Italia

La nouvelle présidente a initié un large plan de réorganisation de la société en profondeur. A fin 2024, ce plan est déjà opérationnel et doit se poursuivre pour être finalisé en 2025. Les conditions d'un retour à la profitabilité sont réunies pour 2025.

La société a désigné un nouvel administrateur le 5 juin 2024 en remplacement d'un administrateur révoqué.

BENELUX

- Altavia Belgium et Actstar

2024 a été une autre année de stabilisation et de préparation à la fusion des deux entreprises. Après un dernier trimestre très solide, la fusion devrait se dérouler sans encombre en 2025. La Belgique a réalisé un EBIT consolidé de 52 000 euros pour l'année. Un client a réalisé de bonnes performances, tandis que deux autres clients ont connu des quatrième trimestres plus faibles que prévu.

Le 15 mai 2024, deux administrateurs ont été nommés en remplacement de deux administrateurs démissionnaires.

Un administrateur a démissionné le 10 décembre 2024.

- Altavia Unite

La volatilité des conditions du marché s'est poursuivie et s'est accentuée en 2024, ce qui s'est reflété dans les chiffres de l'année (jusqu'en août). Une forte impulsion en fin d'année, en particulier chez les clients de l'approvisionnement stratégique, a permis de réaliser des bénéfices. L'acquisition d'un client majeur dans le domaine des médias sociaux (performance créative) s'est bien développée et continuera à accroître à la fois notre expertise numérique et nos revenus. La nouvelle orientation de la stratégie MOVE a été mise en œuvre dans l'organisation, ce qui devrait porter ses fruits en 2025 et 2026.

Pour rappel, la société Altavia Unite Netherlands a été absorbée par sa fille Altavia Unite le 31 décembre 2024 avec effet au 1er janvier 2025.

EUROPE DU NORD

- Altavia Deutschland, RS Media et RS Adware

Altavia en Allemagne a maintenu une performance stable en 2024 malgré les défis économiques, avec une croissance notable de la communication imprimée personnalisée. Des mesures stratégiques telles que la création d'une organisation de vente et de croissance, l'affacturage et la conquête d'une grande partie de l'activité d'un ancien concurrent ont positionné l'entreprise pour une année 2025 forte. Il y a un énorme potentiel sur le marché allemand pour de nouvelles activités et une croissance, nous avons commencé à préparer l'organisation pour stimuler cette croissance en 2025.

Le 23 février 2024, la société Altavia Deutschland a nommé un nouveau co-gérant afin de remplacer un co-gérant démissionnaire.

Le 30 avril 2024, la société Altavia Deutschland a nommé deux nouveaux co-gérants afin de remplacer deux co-gérants démissionnaires.

Deux co-gérants ont démissionné respectivement le 10 décembre 2024 et 31 décembre 2024.

Le 30 avril 2024, la société Altavia RS Media a nommé un nouveau co-gérant afin de remplacer un co-gérant démissionnaire.

Deux co-gérants ont démissionné respectivement le 10 décembre 2024 et 31 décembre 2024.

La société Altavia Adware a acté la nomination de deux nouveaux administrateurs en remplacement de deux administrateurs démissionnaires au cours de l'année. Deux administrateurs ont également démissionné respectivement le 10 décembre 2024 et 31 décembre 2024.

- Altavia Polska

Une année plutôt bonne dans tous les domaines. L'entreprise a réussi à maintenir sa gamme de services. Une année très positive du point de vue NewBizz, ce qui permet d'être optimiste pour les années à venir. Les synergies avec les autres entités polonaises (Altavia Kamikaze et K2) devraient se développer davantage.

Au cours de l'exercice, la société a procédé à la nomination d'un nouvel administrateur et enregistré la démission de trois administrateurs.

- Altavia Kamikaze, K2 Precise, Agencja K2 et K2 Connect

En 2024, Altavia Kamikaze et les sociétés K2 ont connu une année de transformation et de croissance ambitieuse. Suite à l'intégration de K2 Precise et d'Agencja K2, l'entreprise s'est concentrée sur les synergies opérationnelles et l'amélioration de l'efficacité tout en stimulant la performance de ses clients. Malgré un contexte de marché difficile, le revenu brut a augmenté de 10 %, soutenu par l'expansion de clients clés et l'acquisition de nouveaux contrats. L'EBIT a également connu une augmentation significative, reflétant une gestion rigoureuse des coûts. L'agence a établi un budget ambitieux pour 2025, basé sur les perspectives économiques positives de la Pologne, tout en restant attentive aux incertitudes du marché et à la nécessité de s'adapter à l'environnement commercial dynamique.

La société a pris acte de la démission du Président du Directoire le 12 juin 2024 et a nommé un nouveau Président du Directoire.

La société a également nommé un nouvel administrateur le 12 juin 2024 en remplacement d'un administrateur démissionnaire.

Le 12 juin 2024, les sociétés K2 Precise, Agencja K2 et K2 Connect ont chacune nommé un nouveau gérant en remplacement d'un gérant démissionnaire au cours de l'année.

Un gérant a démissionné le 10 décembre 2024.

- Altavia Baltics

La Société a été bénéficiaire pour la deuxième année consécutive et a dégagé un cash-flow positif qui a permis de rembourser une partie de l'emprunt.

Le 18 avril 2024, la société a nommé un nouveau président du conseil en remplacement de son prédécesseur démissionnaire et a nommé un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire.

Le Président du conseil a démissionné et son remplacement a été nommé le 17 janvier 2025.

- Altavia Swiss

Cette filiale est sans activité.

UNITED KINGDOM

- Altavia HTT et Altavia UK Group (ex HRG UK)

Altavia HTT et Altavia HRG UK ont finalisé le rapprochement officiel des entités au premier semestre, qui comprenait le transfert des actifs d'Altavia HTT vers HRG UK le changement de dénomination en Altavia UK, la consolidation des chaînes d'approvisionnement et de multiples changements de systèmes. Grâce au temps et aux efforts consacrés par la direction, les activités combinées ont enregistré une certaine croissance en glissement annuel en 2024 et ont remporté de nouveaux contrats structurants. Il convient de noter en particulier la victoire d'un appel d'offres concurrentiel avec un client pour un contrat de stratégie, de création et de production d'une durée de trois ans, ainsi que la victoire d'un appel d'offres concurrentiel pour la fourniture d'écrans numériques dans le réseau de stations-service.

EUROPE CENTRALE ET DE L'EST

- Altavia Česká

Solide dynamique des nouveaux clients et coopération inter-BU pour le POS 3D (Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas). Bien que l'EBIT global ait été déficitaire, il s'est amélioré par rapport à 2023. L'objectif de 2025 est de voir Ceska renouer avec la rentabilité.

Le 15 mai 2024, la société a nommé deux nouveaux co-gérants en remplacement de deux co-gérants démissionnaires.

- Altavia Hungaria

Une année satisfaisante grâce au déploiement d'un outil développé en interne, qui constituera un investissement pour les années à venir. Tous les clients du pôle Print, à l'exception de deux clients, sont en croissance d'année en année.

A la suite de la démission d'un gérant, la société a désigné un nouveau gérant le 31 mai 2024 et a nommé deux nouveaux membres du comité de surveillance en remplacement de deux membres démissionnaires.

- Altavia Hrvatska

Malgré la perte d'un client important, la Croatie a pu compenser par d'autres activités et le développement d'autres clients.

La société a nommé le 6 septembre 2024 deux nouveaux administrateurs en remplacement de quatre administrateurs démissionnaires au cours de l'année.

EUROPE DU SUD EST

- Altavia România Communication

Cette société a connu une très bonne année en 2024, dépassant les réalisations de 2023 et le budget pour 2024, grâce à l'extension du périmètre des dépenses adressées à deux clients majeurs, ce qui a permis d'améliorer davantage son taux de rentabilité. 2025 sera une année plus difficile, nécessitant du personnel supplémentaire.

Le 1er mai 2024, deux nouveaux administrateurs ont été nommés en remplacement de deux administrateurs démissionnaires.

- Altavia Hellas

Un contrôle rigoureux des coûts et de bonnes relations commerciales avec un client important ont permis de renouer avec la rentabilité en 2024. Une gestion rigoureuse de la chaîne d'approvisionnement a également permis d'améliorer le revenu brut. L'année 2025 devrait continuer dans la même direction.

La société a nommé un nouveau Président et administrateur délégué le 22 avril 2024 ainsi que deux nouveaux administrateurs en remplacement d'administrateurs démissionnaires.

ASIE CENTRALE ET CAUCASE

- Altavia Turan

En 2024, Altavia Turan a réalisé une solide performance, dépassant les objectifs de vente malgré les incertitudes du marché, grâce à l'intégration d'un client et son expansion en Asie centrale, dans le Caucase et en Mongolie. L'inflation et les fluctuations monétaires ont été gérées de manière stratégique par le biais de contrats en euros et de la diversification des fournisseurs. La poursuite des investissements dans le personnel a contribué positivement à la rentabilité, ce qui a permis à l'entreprise de se positionner favorablement pour poursuivre sa croissance en 2025.

La société a transféré son siège social sis Almaty, Auezov district, microdistrict Astana, House No 1/12 Office 306 (3rd floor) à compter du 1er mai 2024.

- Altavia Ukraina

Altavia Ukraine a dépassé ses objectifs commerciaux pour 2024 au troisième trimestre, grâce à l'expansion de sa clientèle et à des stratégies de vente efficaces, malgré les défis géopolitiques persistants liés à la guerre. La rentabilité a été maintenue grâce à une gestion stratégique de la clientèle, à la diversification des fournisseurs et à des mesures d'atténuation de l'inflation. À l'horizon 2025, avec la possibilité d'une fin de la guerre, l'entreprise prévoit une croissance continue, un développement accru de la clientèle et des opportunités transfrontalières, se positionnant ainsi fortement pour un environnement post-conflit favorable.

Le 26 août 2024, la société a pris acte de la démission de trois administrateurs remplacés par deux nouveaux administrateurs.

Le 10 décembre 2024, un administrateur a démissionné de son mandat d'administrateur de la société.

c) À l'international, hors Europe :

Au 31 décembre 2024, les filiales d'Altavia International sont : Communication Altavia Canada (100 %), Altavia Korea (100 %), Altavia Japan (90 %), Altavia Middle East (85 %), Altavia Travel Retail PTE Ltd (100 %), Altavia Israël (100 %) et Altavia Active Creative International (80 %).

Communication Altavia Canada détient Communication Altavia Prodivity Canada (100 %) et Ask Marketing (100 %).

Altavia Middle-East détient les entités Active Creative Middle-East (90,2 %), Retail Access Consultant (95 %), AD Global Consulting DMCC (60 %), Altavia KSA (100 %) WONE (55 %) et D-AIM Africa (57,70 %).

Altavia Travel Retail PTE Ltd de droit singapourien, détient IELO PTE Ltd (100 %), IELO Design PTE Ltd (100 %) et Altavia Sina Retail Limited (70 %) (de droit hongkongais) qui elle-même détient Altavia Sina Retail & Image Trading Co. Ltd (100 %) (de droit chinois).

Au 31 décembre 2024, les filiales d'Altavia Asia sont : Altavia Trading (100 %), Altavia Advertising (100 %), Altavia Hong-Kong (100 %) et Altavia Creative Capital Holding Asia (100 %), qui elle-même détient Creative Capital Management consulting (100 %).

AMÉRIQUE DU NORD

- Communication Altavia Prodivity Canada Inc.

Altavia Prodivity a dû faire face à des défis importants en 2024 en raison de la cession de CloudRaker, entraînant des pertes financières et des perturbations opérationnelles. L'entreprise a réussi à stabiliser son portefeuille de clients, à rationaliser ses opérations, à réduire ses coûts grâce à l'optimisation de ses effectifs et à se concentrer stratégiquement sur des domaines rentables. Altavia Prodivity a considérablement amélioré ses perspectives financières. Pour 2025, la société vise l'équilibre financier d'ici le troisième trimestre, en mettant l'accent sur la croissance grâce à la vente incitative auprès des clients existants, en particulier dans les services de performance créative et de nouveaux magasins, tout en continuant à gérer efficacement les risques.

Nous vous rappelons de la démission du CEO remplacé par un nouveau CEO le 29 janvier 2024 ainsi que la démission du COO le 30 juin 2024.

- Ask Marketing

Cette société n'a pas eu d'activité en 2024.

Nomination d'un nouveau Président le 30 juin 2024.

- Altavia Inc

En 2024, Altavia Inc a réalisé des investissements stratégiques, notamment en nommant un nouveau vice-président de la chaîne d'approvisionnement afin de mettre en place un solide réseau de fournisseurs et d'améliorer les capacités opérationnelles. Malgré des réductions budgétaires de certains clients clés, l'entreprise s'est positionnée stratégiquement pour une croissance future, en mettant l'accent sur les produits de grande consommation, les initiatives ESG et les services créatifs basés sur l'IA. En 2025, un investissement important d'environ 800 000 dollars est prévu pour renforcer davantage le leadership, améliorer la gestion de la chaîne d'approvisionnement et stimuler l'acquisition de nouveaux clients, en tirant parti de l'expertise régionale et de la collaboration transfrontalière du centre opérationnel de Montréal.

Nomination d'un nouveau Président le 30 juin 2024.

ASIE

- Altavia Trading, Altavia Advertising et Altavia Hong-kong

2024 a été une année difficile tant en terme de chiffre d'affaires que de résultats, avec une baisse du volume des achats stratégiques. Une nouvelle structure de gestion a été mise en place au quatrième trimestre et une collaboration renforcée avec Sina Retail a été initiée afin de maximiser les opportunités commerciales.

Pendant l'exercice, la société Altavia Advertising la Société a changé son siège social au 01-1102, A1116 Office, F10 No. 1 Building of No. 8 Yard, North Road of the Workers Stadium, Chaoyang District, Beijing.

Pendant l'exercice, les sociétés Altavia Advertising et Altavia Trading ont nommé un nouveau Président et un nouveau Représentant légal de la société en conséquence de la démission du précédent ainsi qu'un nouveau Directeur Général et Président du Conseil.

- Altavia Japan

2024 a marqué le retour à la rentabilité et la consolidation de notre ligne stratégique d'approvisionnement.

- Altavia Korea

2024 a marqué le retour à la rentabilité et la consolidation de notre ligne stratégique d'approvisionnement.

- Altavia Sina Retail Limited et Altavia Sina Retail & Image Trading Co. Ltd

Malgré un ralentissement du marché du luxe en Chine, Sina Retail a affiché de solides résultats et une rentabilité élevée. Jusqu'à la mi-2024, l'accent a été mis sur l'élargissement de la clientèle et des territoires. La contribution de Sina Retail au sein d'Altavia Travel Retail est importante et de nouvelles activités sont générées.

MIDDLE-EAST, TURQUIE ET AFRIQUE

- Altavia Middle-East

Altavia Middle-east a augmenté son volume d'activité et sa clientèle. La BU a parcouru un long chemin depuis 2020 et est désormais une entité mature, prête à servir de multiples clients. La BU se concentre exclusivement sur la ligne d'approvisionnement stratégique.

- Altavia KSA (Arabie Saoudite)

La société élargit sa base de clients en capitalisant sur la consolidation de son principal client local.

- Active Creative Middle East

Une autre année incroyable pour la société. Une performance exceptionnelle année après année grâce à une équipe performante. Spécialiste de la communication commerciale dans la beauté haut de gamme, avec de nouveaux clients locaux et internationaux.

- Retail Access Consultant

2024 a été une année exceptionnelle avec des projets à la fois dans le segment domestique et dans le Travel Retail (au sein d'Altavia Travel Retail). Des projets majeurs dans plusieurs territoires. Un résultat très sain démontrant la force du modèle économique lorsque le volume est là.

- AD Global Consulting DMCC

Une année déficitaire, mais quelques succès stratégiques.

- Altavia Travel Retail PTE Ltd.

En 2024, Altavia Travel Retail PTE Ltd a acquis 60 % d'Altavia Ielo. Actuellement une société holding.

- Altavia Dekatlon

Une année solide, de nouveaux clients, de nouvelles initiatives, dont la création d'Altavia VideoHub, une usine de contenu avec studio de création intégré. Malgré l'hyperinflation, la BU est en croissance et reste rentable.

Nous vous rappelons qu'une branche de la société est en cours d'ouverture au Acıbadem Mh. Çeçen Sok, Akasya Kent Kule 25A-A2 Blok, Kat 34, D. 238 Üsküdar İstanbul.

- Altavia Iletisim

Cette société n'a plus d'activité.

- Altavia Israël

2024 a été la première année complète d'activité de la filiale. Une année marquée par l'augmentation du nombre de clients, la structuration des équipes et la diversification des services et des clients, créant ainsi les fondamentaux pour un développement en 2025.

- Ielo & Ielo Design

Une acquisition qui apporte de l'expertise, de nouveaux clients, de nouveaux territoires, la consolidation d'Altavia Travel retail. Très bonne intégration au sein du groupe avec une année très solide.

- Wone

Acquise en 2024, Wone s'intègre très bien au sein d'Altavia Middle-East et apporte un compte de résultat sain, une équipe et une direction très dynamiques. Grâce à Wone, Altavia Middle-east renforce considérablement ses capacités numériques et la collaboration entre ses différentes BU. La BU a le potentiel de bien se développer au sein de la Performance Line au-delà du Moyen-Orient.

- D-AIM AFRICA

L'acquisition de D-Aim Africa en 2024 a été réalisée pour compléter et soutenir l'offre Omni (AD Global Global Consulting).

d) Altavia Connect :

Le GIE a poursuivi en 2024 son objectif de structuration et d'optimisation des services opérationnels et fonctionnels apportés aux filiales du groupe, avec en particulier l'enrichissement renforcé d'un outil collaboratif de workflow de commandes en ligne et de configuration de prix pour le compte des clients existants et prospects d'Altavia. Il porte aussi les coûts relatifs à Altavia Tech et à la transformation du Groupe.

8. MODIFICATIONS APPORTÉES AU MODE DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS OU AUX MÉTHODES D'ÉVALUATION SUIVIES LES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Nous vous précisons que les comptes de notre Société ont été établis selon les normes et les méthodes prescrites par le Plan Comptable Général.

9. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Le Groupe Altavia développe une activité de recherche et d'innovation permanente grâce à ses équipes et ses partenariats. Ces équipes sont constituées de spécialistes dans leurs domaines de compétences respectifs dans le but de favoriser l'innovation et l'excellence.

10. CHARGES NON DÉDUCTIBLES VISÉES À L'ARTICLE 39-4 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé comprenaient des charges non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant de de 30 243,71 €.

11. DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 alinéa 1 et D. 441-6 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société suivant les modalités définies par décret les informations sur les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-6).

Article D441-6 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	28					67
Montant total des factures concernées TTC	389 076	210 368	28 296	-238	383 148	612 574
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	3,47 %	1,80 %	-0,25 %	0 %	3,42 %	5,46 %
(B) Facture exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : les Factures reçues sont payables en général à 30 Jours					

Article D441-6 I.-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	41					305
Montant total des factures concernées TTC	715 580	696 509	588 869	472 941	2 443 131	4 201 450
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	2,66 %	2,59 %	2,19 %	1,23 %	1,76 %	15,63 %
(B) Facture exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : les Factures émises sont payées en général à 30 Jours					

12. TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE CHACUN DES CINQ DERNIERS EXERCICES OU DE CHACUN DES EXERCICES CLOS DEPUIS LA CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

Au présent rapport est joint le tableau prévu par la loi sur les sociétés.

13. ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Après avoir examiné la situation des mandats des administrateurs et des Commissaires aux comptes, il est constaté qu’aucun mandat n’est arrivé à échéance.

Il est précisé que le Comité d’orientation stratégique, le Comité d’audit, des comptes et des investissements, le Comité des nominations et des rémunérations ainsi que le Tech Advisory Board, dans le cadre de leurs missions de préparation des travaux et de support à la prise de décisions du Conseil d’Administration de notre Société, se sont réunis de manière régulière durant l’année 2024, et ont rempli intégralement leur rôle d’instruction et de conseil.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

14. CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Les Conventions visées aux articles L.225-38 du Code de Commerce, conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, ont été examinées lors du Conseil d'administration du 21 mars 2025.

Nous vous demandons, conformément aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées auxdits articles et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

15. CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L.225-37 DU CODE DE COMMERCE

Il est par ailleurs précisé, comme le requiert l'article L. 225-37 du Code de commerce, qu'il n'a été conclu au cours de l'exercice 2024, aucune Convention entre d'une part le Directeur Général, un Directeur Général Délégué, un administrateur ou un actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote de la société et d'autre part une autre société dont la société posséderait directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

16. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS

Vous trouverez ci-après, conformément aux dispositions de l'article L225-37-4, alinéa 3 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit Code.

Délégation de compétence : néant.

Délégation de pouvoirs : néant.

17. ORGANE CHOISI POUR EXERCER LA DIRECTION GÉNÉRALE

En application de l'article L. 225-37-4 alinéa 4 du Code de commerce, nous vous précisons que votre Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions du Président du Conseil d'administration et du Directeur général à compter du 1er mai 2024.

18. LISTE DES MANDATS SOCIAUX EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE

Mandats exercés par Raphaël PALTI en 2024

Dans le Groupe Altavia :

- **Président Directeur Général et Administrateur :** Altavia SA (directeur général jusqu'au 30 avril 2024), Actipaper SA (jusqu'au 2 mai 2024) ;
- **Administrateur et Président du Conseil :** Altavia Belgium SA (jusqu'au 15 mai 2024), Altavia Beijing Advertising Co. Ltd, Altavia Shanghai Trading Co. Ltd, Altavia Japan KK, Altavia Asia Ltd (jusqu'au 1^{er} novembre 2024), Altavia Inc (jusqu'au 4 juin 2024), Altavia France SA ;
- **Administrateur et Vice-Président du Conseil :** MBO Communication LSA (jusqu'au 26 avril 2024), Altavia Iberica CFA (jusqu'au 26 avril 2024) ;
- **Administrateur :** Altavia Hellas AE, Altavia Italia Srl, Altavia HTT Ltd (jusqu'au 30 avril 2024), Altavia UK Group Ltd (ex HRG UK Ltd) (jusqu'au 30 avril 2024), Altavia Romania Communication SRL (jusqu'au 1^{er} mai 2024), HRG Group Ltd (jusqu'au 30 avril 2024), Altavia Hong Kong Ltd (jusqu'au 1^{er} novembre 2024), Communication Altavia Canada Prody Inc., SIA Altavia Baltics (jusqu'au 18 avril 2024), Altavia Middle East DMCC, Altavia Unite Netherlands B.V., Altavia Hrvatska d.o.o. (jusqu'au 5 juillet 2024), Pixel & Pixel Marketing and Design solutions (jusqu'au 26 avril 2024), Altavia Sina Retail Limited et Altavia Sina Retail & Image trading Co Ltd ; Communication Altavia Canada Inc ; Cloud Raker Inc (jusqu'au 30 juin 2024), D-Aim AFRICA SAS ; Altavia Israel LTD ;
- **Administrateur exécutif :** Altavia Korea LLC (jusqu'au 5 novembre 2024) ;
- **Président :** Atelier Benneton SAS ; Altavia Newco 5 SAS ;
- **Président Directeur Général :** Créative Capital USA LLC ;
- **Membre du Directoire :** Altavia Polska Sp z.o.o. (jusqu'au 30 avril 2024), Kamikaze Sp. Z.o.o. (jusqu'au 30 avril 2024), Altavia Adware Sp. Z.o.o. (jusqu'au 30 avril 2024)
- **Membre du Conseil de Surveillance :** Altavia Field SAS (jusqu'au 30 avril 2024), Altavia Ukraina Sarl (jusqu'au 26 août 2024), K2 Precise SA ;
- **Membre du Comité de gérance :** Altavia Link SARL ;
- **Co-Gérant :** Altavia Ceska SRO (jusqu'au 13 mai 2024), Altavia Deutschland GmbH (jusqu'au 30 avril 2024), Altavia RS Media GmbH (jusqu'au 30 avril 2024) ;
- **Représentant légal :** Altavia SA, Gérante de la société Altavia Adventures SC (jusqu'au 1^{er} mai 2024), Présidente d'Altavia International SAS, Membre du Comité de direction d'Altavia Nativ SAS ;
- **Membre du Comité de sélection et de suivi des participations :** Altavia Adventures SC ;
- Représentant légal : Altavia SA, Membre du Comité de sélection et de suivi des participations d'Altavia Adventures SC ;

- **Représentant permanent** : Altavia SA au Conseil d'Administration d'Altavia Europe SAS ; Altavia Connect GIE (jusqu'au 1^{er} mai 2024) ; Représentant légal d'Altavia Shanghai Trading Co Ltd, Altavia Beijing Advertising Co Ltd ;
- **Représentant** : Viateam SAS au Conseil d'Administration d'Altavia SA depuis le 27 mars 2024 ;

Hors du Groupe Altavia :

- **Président Directeur Général et Administrateur** : Foncière Blanqui SA ;
- **Président** : Firapa SAS, elle-même Présidente des sociétés Viateam SAS et La Maison de Commerce SAS ;
- **Président** : Rembrandt Courcelles SAS ;
- **Président** : RJP IDEATION SAS ;
- **Gérant** : SCI 3PV ;
- **Co-Gérant** : SCI Bellesherbes ;
- **Administrateur** : Fondiaria 78/3 Srl ;
- **Président et administrateur** : du Fonds de dotation "Altavia Foundation" ;
- **Administrateur** : Fondation Collège de France ;
- **Membre du Conseil de surveillance** : Little Extra SAS ; Etam Développement SCA ;

Mandats exercés par Lorenzo BERTAGNOLIO

(Administrateur démissionnaire lors du Conseil d'Administration du 27 juin 2024)

Dans le Groupe Altavia, en France :

- **Administrateur** : Altavia SA ;
- **Directeur Général et membre du Comité de direction** : Altavia International ;
- **Président et membre du comité de direction** : Altavia Fiber Value ;

Dans le Groupe Altavia, à l'étranger :

- **Administrateur et Président du Conseil d'administration** : MBO Communication LSA, Altavia Iberica CFA ;
- **Co-gérant** : Altavia Deutschland GmbH ;
- **Administrateur** : Altavia Belgium SA, Altavia Hrvatska d.o.o, Altavia Inc., Altavia Asia Ltd, Altavia Japan KK, Altavia Hong-Kong Ltd, Altavia (Beijing) Advertising Co. Ltd., Altavia (Shanghai) Trading Co. Ltd, Altavia Korea LLC, Active Creative Middle East FZ LCC, Retail Access Consultant FZ ;
- **Membre du Conseil de Surveillance** : Altavia Ukraina ;

Hors du Groupe Altavia :

- **Administrateur** : Fondiaria 78/3 srl ;

Mandats exercés par Daniel de BOTTON

Dans le Groupe Altavia :

- **Administrateur** : Altavia SA, Altavia France, Altavia Europe ;

Hors du Groupe Altavia :

- **Directeur Général Délégué et Administrateur** : Foncière Blanqui SA ;
- **Directeur Général** : Rembrandt Courcelles SAS ;
- **Président du Conseil et Administrateur** : Fondiaria 78/3 Srl ;
- **Gérant des SCI suivantes** : EPP Ile de France, Paradis Ile de France, Rafiloc, Suresnes Nieuport, Rugelec, Ivry Michelet, Audoen et Paul, Manzabott, SCI Nrna, Société Nouvelle BERRI ;
- **Co-gérant des SCI suivantes** : Paradalp, Ferber Ile de France, FDL 1, Saint-Antoine 18/30, SCI Bellesherbes, SCI PARADIS ILE DE France, SCI Santiago-Deauville ;
- **Gérant des SARL suivantes** : TIGRE, EPP Montreuil Beaune, EPP Montreuil Holdings, Le Raphael, EPP Vanves, EPP Ile de France Holdings, SB Investissements, FRS Conseils, EPP Rue Martel, Le Martel, FPP Real Estate, EPP Ivry Hoche, EPP Suresnes Curie, SARL Loire Boulogne 66, Bezons Jaurès, Bezons Parc, EPP Ivry Hoche Holding, EPP Holdings Paris, EPP Ile de France Paris, EPP VENTURES PARIS ;
- **Co-gérant des SARL suivantes** : Sezarr, Petinan, A&G Valcke et Cie, S.B. Investissements, Mickda, 2 SIMON ;
- **Co-gérant** : SC 3B ;
- **Gérant des SNC suivantes** : EPP Bezons ;

Mandats exercés par Catherine DUNAND

Dans le Groupe Altavia :

- **Administrateur** : Altavia SA et Altavia France ;

Hors du Groupe Altavia :

- **Présidente** : Promontoires SAS, Cemag Invest SAS, SAUL Foundation for Progress (USA) ;
- **Gérante** : Novinvest Partners SARL ;
- **Administrateur** : Advicenne (Société cotée Alternext), Aryballe Technologies SA, Feeligreen SA, Diabeloop SA, Avicenna SAS, OSO-AI ;

Mandats exercés par Michel DUVAL

(Administrateur démissionnaire lors du Conseil d'Administration du 27 mars 2024)

Dans le Groupe Altavia :

- **Administrateur** : Altavia SA et Altavia France ;

Hors du Groupe Altavia :

- **Gérant** : SCI La Mare ;

- **Co-gérant** : MD Conseil ;

Mandats exercés par Corinne EVENS

Dans le Groupe Altavia :

- **Administrateur** : Altavia SA ;

Hors du Groupe Altavia :

- **Vice-Présidente** : BMIP-Bethlehem Multidisciplinary Industrial Park ;

- **Administrateur** : Bold Rock Management Ltd. (Royaume-Uni), Baunat NV (Belgique), Baunat (Belgique), Stanhope Capital (Suisse) ;

- **Présidente** : Siiffa SAS (France), Georges Evens & Co N.V. (Belgium), LP UP (Luxembourg), The European association Polish Museum ;

- **Présidente** : Siiffa SAS (France), elle-même présidente des sociétés Goralska France, Casti Montabor, 8 rue Casti, Dirimmo SAS ;

- **Présidente** : Siiffa SAS (France), elle-même gérante des sociétés SCI des sables, SCI Beautreillis 1596 ;

- **Gérante** : SCI DU 34 38 R Camille Pelletan ;

- **Présidente du Comité de Direction** : Link Point SA (Luxembourg) ;

- **Membre du Conseil d'administration** : Fondation Evens (Belgique) ;

- **Administratrice** : L4WB Foundation (Hollande) ;

Mandats exercés par Laurent GAMPEL

Dans le Groupe Altavia :

- **Directeur Général Délégué** : Altavia SA ;

Hors du Groupe Altavia :

Aucun

Mandats exercés par Pierre MILCHIOR

Dans le Groupe Altavia :

- **Administrateur** : Altavia SA ;

Hors du Groupe Altavia :

- **Co-gérant** : Etam Développement ;

- **Président** : Imminvest SAS ;

- **Co-Gérant** : H.A.H. SAS ;

- **Directeur Général Délégué** : Nortex SAS ; Etam SAS ;

- **Président** : Covi 2 SAS ;

- **Directeur Général Délégué** : Elan Industries SAS ;

- **Administrateur** : Gerset SAS ;

- **Administrateur** : Setger SAS ;

- **Gérant des sociétés civiles immobilières** : Seva et Selau ;

- **Administrateur** : Finora SA ;

- **Membre du Comité Stratégique** : Milinvest ;

Mandats exercés par Joël JUNG

Dans le Groupe Altavia :

- **Représentant** : Viatteam SAS au Conseil d'Administration et Directeur Financier d'Altavia SA ;

- **Représentant** : Altavia SA au Conseil d'Administration d'Altavia France SA ;

- **Membre du Comité de direction des sociétés** : Altavia Wetail, Altavia Disko, Altavia Fiber Value, Altavia Jetpulp, Altavia Cloud, Altavia International, Altavia Insitaction, Altavia Optitrans, Altavia Auvergne-Rhône-Alpes, Altavia Nativ, Altavia Active Creative International ;

- **Administrateur** : Actipaper SA, Hyperspread SAS, Altavia Hellas, Altavia HTT Ltd, MBO communication, Altavia Iberica Cfa, Altavia Asia limited (Hong-kong), Altavia Hong Kong Limited, Altavia Beijing Advertising co. Ltd, HRG Group Ltd, Altavia UK Group (ex HRG Uk Ltd), Altavia Baltics, Communication Altavia Canada Inc., Communication Altavia Prodigy Canada Inc., Cloud Raker Inc., Ask Marketing, Altavia Shanghai Trading co. Ltd, Altavia Korea Ilc, Altavia Japan kk, Altavia Europe, CC Holding Asia, Pixel & Pixel Marketing and design Solutions, Altavia Italia SRL, Altavia Romania communication SRL, Altavia Middle-East DMCC, Retail Access consultant FZ, Active Creative Middle East FZ LLC, Altavia Unite Netherlands B.V, Altavia Sina Retail Limited et Altavia Sina Retail & Image Trading Co. Ltd, Ielo PTE LTD, Ielo Design PTE LTD, Wone DMCC, Altavia Israël LTD, D-AIM Africa SAS ;

- **Membre du Directoire** : Altavia Polska Sp. z.o.o., Altavia Kamikaze sp.z.o.o. et Altavia Adware ;
- **Co-gérant** : Altavia Ceska sro, Altavia RS Media GmbH, K2 Precise sa, Agencja K2 sp.z.o.o., K2 Connect sp.z.o.o., Altavia Deutschland GmbH ;
- **Membre du Conseil de surveillance** : Altavia Ukraina SARL, Altavia Hungaria KFT, Altavia Field ;
- **Membre du Comité de gérance** : Altavia Link ;
- **Membre du Comité de sélection et de suivi des participations** : Altavia Adventures ;
- **Membre du comité consultatif d'investissement du fonds de dotation** : Altavia Foundation ;

Hors du Groupe Altavia :

Aucun.

Mandats exercés par Jean-Michel GABRIEL

Dans le Groupe Altavia :

- **Administrateur** : Altavia SA, Altavia France et Altavia Europe.

Hors du Groupe Altavia :

- **Membre du conseil de surveillance** : Azulis SA et d'Impact Partners SA ;
- **Président et membre du Comité de surveillance** : Antemeta SAS ;
- **Administrateur, représentant BNL BNP Equity Investment : BBEI** (société de droit italien).

Mandats exercés par Sydney PALTI

Dans le Groupe Altavia :

- **Directeur Général et Directeur Général Délégué** : Altavia SA ;
- **Président** : Au Numéro 6 SAS, Kazaar SAS (ex Hyperspread SAS), Altavia Cloud SAS ;
- **Président et Administrateur** : Communication Altavia Canada Prodivity Inc, 8844607 Canada Inc, Altavia Inc, Altavia Israel Ltd, Altavia Romania Communication SRL, Altavia Japan KK ;
- **Président Directeur Général et Administrateur** : Actipaper ;
- **Membre du Comité de direction** : Au Numéro 6 SAS, Altavia Cloud SAS, Altavia Nativ SAS, Altavia Disko SAS, Altavia Paris SAS, Altavia Optitrans SAS, Altavia Nantes SAS, Altavia Wetail SAS, Altavia Jetpulp SAS, Altavia Fiber Value SAS, Altavia Insitaction SAS, Altavia Auvergne-Rhône-Alpes SAS, Altavia Active Creative International SAS ;
- **Gérant** : Oyez-T, ALTAVIA CEI, K2 Connect Sp. Z, Altavia Ceska SRO, Altavia Deutschland GmbH, Altavia RS Media GmbH ;
- **Membre du Conseil d'administration** : Kazaar SAS (ex Hyperspread SAS), Altavia SA, Altavia Europe SAS, Altavia France SA, Altavia SA, Communication Altavia Canada Inc, Cloud Raker Inc., , Altavia Unite Netherlands B.V., Altavia Italia Srl, Altavia HTT Ltd, Altavia Uk Group Ltd (ex HRG UK Ltd), HRG Group Ltd, SIA Altavia Baltics, Altavia Hellas AE, Pixel & Pixel Marketing and Design solutions, Wone DMCC, Altavia Hrvatska d.o.o., via Shanghai Trading Co Ltd, Altavia Beijing Advertising Co Ltd, Altavia Asia Limited, Altavia Hong Kong Limited, CC Holding Asia Limited, Altavia Travel Retail Pte Ltd, Altavia Middle East DMCC, Active Creative Middle East, Retail Access Consultant FZ, D-AIM Africa SAS ;
- **Administrateur exécutif** : Altavia Korea Llc ;
- **Représentant legal** : Altavia Shanghai Trading Co Ltd, Altavia Beijing Advertising Co Ltd ;
- **Représentant légal** : Altavia SA, Gérante de la société Altavia Adventures SC ;
- **Représentant légal** : Altavia SA, Membre du Comité de sélection et de suivi des participations d'Altavia Adventures SC ;
- **Représentant légal** : Altavia SA, Gérante de la société Altavia Adventures SC, elle-même Présidente des Ingénieurs sociaux SAS et de Altavia Shoppermind SAS ;
- **Membre du Comité de sélection et de suivi des participations** : Altavia Adventures SC ;
- **Membre du Comité de surveillance** : Altavia Field SAS, Altavia Ukraina Sarl ;
- **Membre du Comité de Gérance** : Altavia CEI ;
- **Représentant légal** : Altavia SA, Présidente d'Altavia International, elle-même présidente de Altavia Active Creative International SAS ;
- **Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration** : MBO Communication LSA, Altavia Iberica CFA ;
- **Administrateur et Président du Conseil** : Altavia Belgium SA ;
- **Membre du Directoire** : Altavia Polska Sp. Z.o.o. ; Altavia Kamikaze Sp. Z.o.o. Altavia Adware Sp. Z.o.o. ;
- **Membre du Conseil de Surveillance** : Altavia Hungaria Kft, K2 Precise SA ;
- **Représentant permanent** : Altavia SA au Conseil d'Administration d'Altavia Europe SAS ; d'Altavia Connect GIE, d'Altavia International SAS, d'Altavia France SA.

Hors du Groupe Altavia :

- **Administrateur** : Foncière Blanqui SA.

Mandats exercés par Blandine PESSIN-BAZIL**Dans le Groupe Altavia :**

- **Administratrice** : Altavia SA.

Hors du Groupe Altavia :

- **Administratrice** : PAPREC HOLDING SA, Groupe IRD, HERA Compagnie ;
- **Censeur au sein du Conseil de Surveillance** : GROUPE PETIT FORESTIER SAS.

Mandats exercés par Benjamin TESZNER**Dans le Groupe Altavia :**

- **Administrateur** : Altavia SA et Altavia France.

Hors du Groupe Altavia :

- **Président** : BT Consult (SASU).

Mandats exercés par Stéphane AISENBERG**Dans le Groupe Altavia :**

- **Administrateur** : Représentant d'AGAM, administratrice d'Altavia SA.

Hors du Groupe Altavia :

- **Administrateur** : Idyl, Galam Robotics.

Mandats exercés par Leslie PALT**Dans le Groupe Altavia :**

- **Administrateur** : Représentante de LSCS Invest, administratrice d'Altavia SA.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE – 2024

1. Contexte

1. CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'Ordonnance du 19 juillet 2017 transposant la directive 2014/95/UE du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes, a créé la déclaration de performance extra-financière.

La Loi du 30 octobre 2018 a modifié l'article L.225-102-1 du code de commerce qui prévoit que la DPEF doit comprendre les informations concernant la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

L'article R. 225-105 du Code de commerce précise que la déclaration présente le modèle d'affaires de la société ainsi que, pour chacune des catégories d'informations :

- une description des principaux risques extra-financiers (par une analyse de matérialité par exemple) ;
- une description des politiques appliquées (lorsque la société n'applique pas de politique en ce qui concerne un ou plusieurs de ces risques, la déclaration doit comprendre une explication claire et motivée des raisons le justifiant) ;
- le cas échéant, les procédures de diligences raisonnables mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques ;
- les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

Les indicateurs de l'article R. 225-105, proches de la liste du dispositif précédent, ne sont exigés que s'ils sont pertinents au regard des principaux risques identifiés.

2. CONTRÔLE DES INFORMATIONS EXTRA-FINANCIÈRES

Les informations figurant dans le reporting extra-financier font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, selon des modalités précises. L'Organisme tiers indépendant mentionné au V de l'article L.225-102-1 est désigné, par le Président Directeur Général, pour une durée qui ne peut excéder six exercices, parmi les organismes accrédités à cet effet par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou par tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord de reconnaissance multilatéral établi par la coordination européenne des organismes d'accréditation.

Cette vérification par l'OTI donne lieu à un avis qui est transmis aux actionnaires en même temps que le rapport de gestion. En application des dispositions du code de commerce énoncées précédemment le rapport de l'OTI doit comprendre :

- a) Un avis motivé sur la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues au I et au II de l'article R.225-105, ainsi que sur la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 ;
- b) Des diligences qu'il a mises en œuvre pour conduire sa mission de vérification.

3. ÉVOLUTION DU SUIVI ET DE LA PUBLICATION DES INDICATEURS ESG

Le rapport 2024 et les indicateurs appliqués sont représentatifs d'une période de transition. L'évolution prévue des dispositions relatives au reporting extra-financier intégrées dans la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD (EU) 2022/2464) et les European Sustainability Reporting Standards (ESRS) correspondants nécessitera une approche normée du reporting ESG.

Tout en restant aligné sur les dispositions indiquées dans le cadre réglementaire de la DPEF, le rapport de cette année tient compte, dans la mesure du possible, de certaines des exigences futures des "ESRS". Les définitions de certains indicateurs ou les méthodes de calcul ont été mises à jour afin de mieux s'aligner sur ces nouvelles normes.

En parallèle, Altavia œuvre depuis fin 2024 à la mise en conformité du cadre de suivi interne des indicateurs ESG avec l'objectif en 2025 de :

- Finaliser l'analyse de double-matérialité pour définir les enjeux ESG du Groupe
- Finaliser l'analyse d'écarts afin de comparer les informations actuellement disponibles avec les attentes de divulgation spécifiques définies par les ESRS.
- Définir le référentiel de reporting extra-financier en conformité avec la CSRD
- Améliorer les processus et outils de contrôle interne pour renforcer la fiabilité de nos données et en faciliter la collecte.

2. Regard sur nos enjeux majeurs et les risques associés

1. PRÉSENTATION DU MODÈLE D'AFFAIRES D'ALTAVIA

Altavia, groupe familial et international de communication présent depuis plus de 40 ans, est le premier acteur indépendant spécialisé dans l'activation commerciale. Dotée d'une organisation qui conjugue déploiement global et pertinence locale, Altavia propose des solutions alliant créativité mesurable, expériences immersives en magasin et technologies marketing responsables à faible impact environnemental. Ces approches permettent chaque jour d'améliorer durablement la performance de plus de 1 000 retailers et marques dans 45 pays, à travers trois offres :

– **Creative Performance** : pour doper durablement la performance commerciale de nos clients. Services associés :

- Activation
- Content factory
- Marketing performance

– **New Store** : pour guider et accompagner les clients sur l'ensemble des grands enjeux des magasins physiques. Services associés :

- Conseil retail
- Conception de magasins
- Gestion des catégories
- Matériel PLV complexe
- Merchandising visuel et promotionnel
- Théâtralisation
- Digital en magasin

– **Achats stratégiques** : pour permettre à nos clients d'optimiser leurs investissements en matière de supports marketing, relever les défis d'un time to market de plus en plus court, servir une excellence d'exécution sur toute la chaîne. Services associés :

- Conseil
- Impression / Façonnage
- Kitage & Logistique
- Marketing direct
- Supports PLV simple
- Packaging
- Objets promotionnels

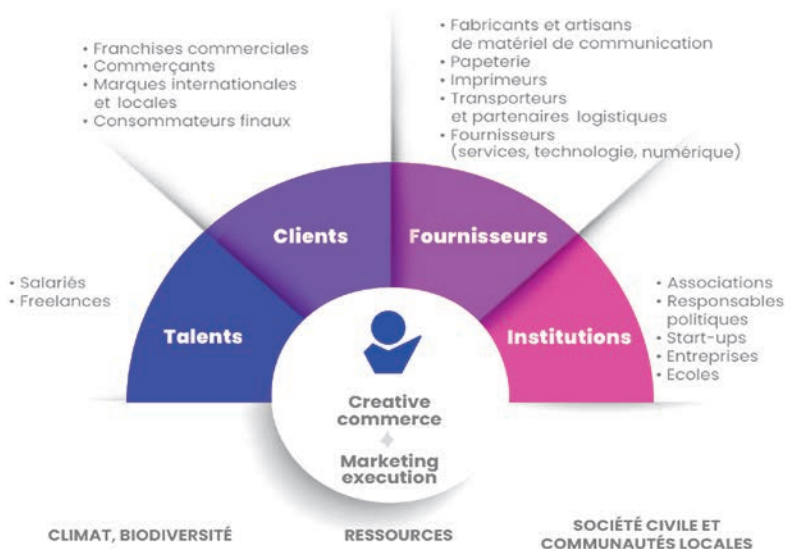


Image 1 : Le modèle d'affaires du Groupe Altavia

2. GOUVERNANCE ET MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES SUR LES ENJEUX ESG

En 2022, le groupe Altavia a engagé une réflexion approfondie sur sa stratégie, en tenant compte des limites planétaires, des enjeux sociaux et sociétaux. Dans ce contexte, la question de la gouvernance à mettre en place pour piloter cette transformation est cruciale.

La gouvernance de la RSE est portée au plus haut niveau du comité exécutif du groupe Altavia afin de favoriser le meilleur déploiement possible au sein du groupe et de l'ensemble de ses métiers :

- Le Conseil d'Administration donne les orientations stratégiques, contrôle les performances, participe à l'évaluation des risques et recommande des actions pour les réduire. Il valide également la nomination des dirigeants. Il fonctionne par l'intermédiaire de différents comités (audit, investissement, nominations et rémunérations, technologie, etc.).

- Le Comité d'Orientation Stratégique (COS) est composé de membres du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration, de cadres de l'entreprise, d'analystes financiers et d'experts. Le Directeur général d'Altavia réunit le COS une fois par an afin de partager de manière transparente les orientations stratégiques de la société et de discuter de l'avenir des activités de la société au travers de groupes de travail.
- Le Comité de pilotage est composé des directeurs des business units et des responsables de leurs expertises et services partagés respectifs (RSE, Communication, Capital humain, Finances, etc.). Le Comité de pilotage orchestre les opérations en ligne avec les orientations stratégiques définies, après validation par le Comité exécutif (Comex). Chaque business unit dispose de son propre comité de Direction chargé de piloter ses activités.

Au cours des dernières années, Altavia a continuellement renforcé ses structures de gouvernance et ses mécanismes d'incitation dédiés pour assurer la mise en œuvre de ses orientations, dans un contexte de grande diversité de ses activités et de ses territoires géographiques. Le département RSE travaille en étroite collaboration avec les différentes lignes de services (Capital Humain, achats, excellence opérationnelle, développement, éthique et risques, finances, communication, etc.). Sa mission est de favoriser la compréhension des enjeux ESG et de définir des indicateurs communs pour renforcer la cohérence et le pilotage de nos actions.

La communauté des ambassadeurs RSE, composée d'une quarantaine de collaborateurs, est présente partout où le groupe est implanté et constitue le relais des initiatives sociales et environnementales locales. Leur implication est essentielle dans le processus d'amélioration continue en participant activement à la collecte d'indicateurs de performance durable et en pilotant les évaluations Ecovadis de chacune de nos business units.

La politique de durabilité d'Altavia est fondée sur des standards internationaux tels que le Pacte Mondial des Nations Unies, qui reflète notre volonté de contribuer à la transformation de nos métiers dans une démarche d'amélioration continue. Ainsi, Altavia est membre du Pacte Mondial depuis 2008, et membre du conseil d'administration du Global Compact France depuis 2022. Nous sommes fiers d'avoir une voix et de contribuer à notre manière à ce dialogue avec les parties prenantes.

3. ENJEUX MATÉRIELS, RISQUES ASSOCIÉS ET ORIENTATIONS PRIORITAIRES

a. Notre engagement au Pacte Mondial des Nations Unies comme cadre d'action

En s'appuyant sur les Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU, Altavia a défini 5 grandes priorités pour ces prochaines années, en cohérence avec nos activités, nos impacts majeurs, mais aussi nos plus grandes marges de manœuvre, afin d'apporter un changement positif :

- **ODD 8 - Travail décent et croissance économique** : Nous contribuons au développement durable des territoires sur lesquels nous sommes implantés par notre Capital Humain et nos relations commerciales. Nous favorisons l'inclusion et privilégions les partenariats avec des entreprises locales.
- **ODD 10 - Inégalités réduites** : Nous avons lancé Altavia Foundation en 2020. Son objectif est d'agir en faveur de l'insertion professionnelle en accompagnant les personnes éloignées de l'emploi dans le lancement de leur propre micro-commerce ou micro-activité.
- **ODD 12 - Consommation et production responsable** : Nous guidons nos clients, à travers nos offres et nos services, afin de les aider à choisir des alternatives responsables en suivant les principes de l'éco-conception, de la conception à l'exécution, jusqu'à la fin du cycle de vie du produit, pour l'ensemble de nos supports de communication.
- **ODD 13 - Lutte contre les changements climatiques** : En ligne avec les Accords de Paris, nous souscrivons à la nécessaire transformation qui, avec l'aide de nos employés et nos partenaires, nous aidera à atteindre cette trajectoire de 1,5°C.
- **ODD 15 - Vie terrestre et biodiversité** : Les forêts sont des écosystèmes précieux et fragiles que nous devons protéger. À l'échelle opérationnelle, en renforçant nos exigences d'approvisionnement en matériaux à base de bois responsable, nous contribuons à la préservation des forêts.

b. Analyse de matérialité et risques associés

Dans un contexte de transition vers les exigences de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), Altavia poursuit l'approfondissement de son analyse de matérialité afin d'identifier et de hiérarchiser ses risques.

Chacun de ces risques peut avoir un impact négatif sur les résultats et la situation financière et / ou sur la réputation du Groupe.

D'autres risques ou incertitudes dont nous n'avons pas connaissance, ou qui sont actuellement non significatifs, pourraient également avoir un impact négatif.

La présente analyse repose sur une double approche :

- Une **matérialité d'impact**, qui évalue les conséquences environnementales et sociales des activités d'Altavia.
- Une **matérialité financière**, visant à identifier l'impact de ces risques sur la performance et la valeur de l'entreprise.

1. Identification et hiérarchisation des risques

Les principaux risques extra-financiers identifiés se regroupent en trois catégories majeures : environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Ces risques sont analysés en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leur impact potentiel.

1.1 Risques Environnementaux

- **Changement climatique et réduction des émissions de CO2**

Impact : élevé | Probabilité : élevée

Le secteur du marketing et de la communication, notamment l'impression et la production de supports, génère une empreinte carbone significative. L'augmentation des coûts énergétiques et la réglementation croissante (CSRD, EUDR) renforcent ce risque.

Les moyens de contrôle en place sont : Feuille de route climat, Frêt 21, SBTi, CDP, suivi des bilans carbone.

- **Utilisation des ressources et économie circulaire**

Impact : élevé | Probabilité : moyenne

La gestion des matières premières (papier, plastique, encres) est un enjeu critique. La demande accrue pour des matériaux recyclables et les attentes des clients en matière d'éco-conception ainsi que le renforcement de la part du législateur (EUDR) augmentent la pression sur la chaîne d'approvisionnement.

Les moyens de contrôle en place sont : Approvisionnement responsable, certifications FSC® et PEFC, ecoscoring des produits via EcoDesign Cloud (solution favorisant l'éco-conception en mesurant l'impact environnemental du cycle de vie de tout produit physique)

1.2 Risques Sociaux

- **Attraction et rétention des talents**

Impact : élevé | Probabilité : élevée

Le secteur de la communication commerciale est compétitif et exige des compétences en constante évolution. La difficulté à attirer et retenir des talents qualifiés impacte la performance et l'innovation.

Les moyens de contrôle en place sont : Plan de formation, mobilité interne, politique RH attractive.

- **Bien-être et conditions de travail**

Impact : modéré | Probabilité : moyenne

La qualité de vie au travail (QVT) influence directement la productivité et la satisfaction des collaborateurs. L'équilibre vie professionnelle/personnelle et la prévention des risques psychosociaux sont des enjeux majeurs.

Les moyens de contrôle en place sont : Télétravail, espaces de bien-être dans les locaux, dispositifs de prévention.

- **Diversité et égalité des chances**

Impact : modéré | Probabilité : modérée

Altavia veille à promouvoir une culture inclusive et égalitaire, avec des actions spécifiques en faveur de l'égalité salariale et de la parité aux postes de direction.

Les moyens de contrôle en place sont : Suivi des indicateurs de parité comme l'index égalité professionnelle femmes-hommes, politique RH inclusive.

1.3 Risques de Gouvernance

- **Protection des données et cybersécurité**

Impact : élevé | Probabilité : modérée

La sécurité des données clients et collaborateurs est un enjeu critique, notamment avec le renforcement des obligations RGPD. Une cyberattaque pourrait nuire à la réputation et entraîner des sanctions financières.

Les moyens de contrôle en place sont : Plan de cybersécurité, certification ISO 27001 (Sécurité des systèmes d'information), audits RGPD, formations internes.

- **Lutte contre la corruption et éthique des affaires**

Impact : modéré | Probabilité : faible

Altavia opère dans un environnement international avec des règles de conformité variées. La transparence et l'éthique des affaires sont essentielles pour prévenir les risques légaux et réputationnels.

Les moyens de contrôle en place sont : Code de conduite, formation anti-corruption, campagnes de prévention, dispositif d'alerte.

1.4 Risques liés aux parties prenantes externes (clients, fournisseurs)

Altavia entretient des relations étroites avec un large réseau de clients et de fournisseurs, dont la solidité et la durabilité sont essentielles à son modèle d'affaires. Plusieurs risques peuvent impacter directement ou indirectement ces parties prenantes et, par ricochet, la performance du Groupe.

- **Chaîne d'approvisionnement et continuité des services**

Impact : élevé | Probabilité : modérée

Des perturbations dans la chaîne logistique (pénurie de matières premières, instabilité géopolitique, tensions sociales, défaillances fournisseurs) peuvent affecter la qualité et la continuité des services rendus à nos clients.

Moyens de contrôle : suivi régulier des fournisseurs clés, évaluation RSE via EcoVadis, diversification des sources d'approvisionnement, mise en œuvre de la Responsible Business Partner Policy.

- **Conformité et réputation des fournisseurs**

Impact : modéré | Probabilité : modérée

Un manquement éthique ou environnemental d'un partenaire peut exposer Altavia à un risque réputationnel et à une mise en cause par ses clients ou le grand public.

Moyens de contrôle : clauses contractuelles RSE, questionnaires de conformité, audits ciblés, mécanisme d'alerte.

- **Évolution des attentes clients en matière de durabilité**

Impact : élevé | Probabilité : élevée

Les exigences croissantes de nos clients sur les aspects environnementaux, sociaux et d'éthique des affaires génèrent un risque d'obsolescence de nos offres ou de désalignement stratégique.

Moyens de contrôle : innovation responsable, éco-conception intégrée aux offres, accompagnement proactif des clients vers des solutions durables.

2. Perspectives et évolutions de l'analyse des risques

L'année 2024 constitue une période de transition vers une approche plus normée du reporting ESG. L'analyse des risques sera enrichie par :

- **Finalisation de l'analyse de double-matérialité** (impacts et risques financiers) en 2025.
- **Mise en place de nouveaux indicateurs alignés sur la CSRD.**
- **Amélioration des processus de collecte et de contrôle des données ESG.**

Ainsi, Altavia renforce son engagement à mieux comprendre et maîtriser ses risques ESG afin d'assurer une création de valeur durable pour l'ensemble de ses parties prenantes.

c. Règles éthiques des affaires

Les règles éthiques internes constituent le socle de la culture d'entreprise du Groupe. Altavia applique un principe de "tolérance zéro" envers toute entrave à ces règles éthiques édictées dans le Code de conduite éthique, dont la nouvelle version a été communiquée à l'ensemble du Groupe en décembre 2024.

Les objectifs du Code de conduite éthique sont les suivants :

- **Encadrer les comportements professionnels :** Définir des normes de comportement pour garantir que les collaborateurs agissent avec intégrité, respect et professionnalisme
- **Promouvoir la culture d'entreprise :** Favoriser une culture basée sur des valeurs communes, telles que l'équité, la transparence, et la responsabilité sociale
- **Protéger l'image et la réputation de Altavia :** Assurer que les actions des collaborateurs sont conformes aux attentes des clients et aux réglementations en vigueur.

Nos engagements sont nombreux : respect des droits humains, santé et sécurité, intégrité et transparence, protection des données et de la propriété intellectuelle, environnement et achats responsables.

En 2024, une série d'actions a été réalisée sur l'année :

- Communication de politiques Groupe en matière d'éthique et conformité (Invitations & Cadeaux, Traitement des alertes éthiques...)
- Campagne de sensibilisation à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, sous forme d'e-learning obligatoires, avec l'accès pour le manager à des rapports de suivi, sur les thématiques suivantes : anticorruption, invitations & cadeaux, whistleblowing, RGPD, cybersécurité.
- Mise en place d'une plateforme de e-learning à destination de l'ensemble des collaborateurs du Groupe, qui propose un large catalogue de formations en plusieurs langues, afin que chaque collaborateur puisse suivre les formations dans la langue de son choix.

15 e-learning ont été assignés du mois d'avril au mois de décembre 2024

- Cybersécurité : 9 e-learning
- Conformité : 3 e-learning
- Données personnelles : 1 e-learning
- Diversité et inclusion : 2 e-learning

Objectif 2024 (atteint) : 80% des collaborateurs de Altavia ont suivi au moins 1 e-learning.

Suivi des e-learning

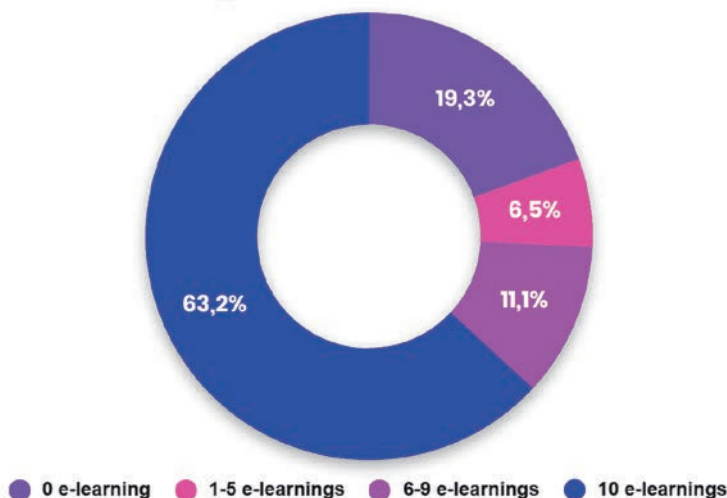


Image 2 : Taux de participation aux e-learning Éthique

La moitié des business units dépassent un taux de suivi de 80 % par leurs équipes.

- Élaboration d'une cartographie des risques de corruption Groupe en conformité avec la loi Sapin 2 et définition d'un plan d'action sur le premier semestre 2024.
- Semaine de sensibilisation sur la protection des données personnelles et des risques cyber.
- Campagne de communication générale sur l'éthique, accompagnée d'un rappel concernant l'emplacement des documents stockés.

Altavia possède un dispositif d'alerte qui renforce sa démarche éthique et permet à chaque collaborateur d'être acteur de la prévention des risques. Il est accessible à l'adresse suivante : <https://altavia.whisppli.com/lp/speakup?locale=fr>

Altavia déploie une approche globale de protection des données personnelles en conformité avec le Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD). Un correspondant RGPD est nommé au sein de chaque entité du Groupe soumise au RGPD. Celui-ci est le garant du respect des grands principes des règles de protection des données personnelles.

Enfin, le groupe Altavia possède une politique de gestion des données personnelles, accessible sur le site internet des entités concernées. Une adresse mail dédiée est accessible à tout tiers souhaitant exercer son droit d'accès à ses données personnelles. Il existe une adresse mail par BU (filiale), qui se décompose sous cette forme [data@\[nomdelabu\].com](mailto:data@[nomdelabu].com).

3. Notre « license to operate »

Cette partie présente le socle sur lequel repose la politique RSE du Groupe Altavia, constitué de trois volets comme décrit dans l'infographie ci-dessous :



Image 3 : La politique RSE du Groupe Altavia

1. LES CERTIFICATIONS RSE COMME OUTILS D'AMÉLIORATION CONTINUE

a. Soutenir la gestion responsable des forêts

Altavia est un acteur de l'impression depuis plusieurs décennies. Il est de la responsabilité du Groupe de garantir la traçabilité et l'origine responsable des matières premières à base de bois. Ainsi la politique d'approvisionnement en papier et carton est structurée autour des exigences relatives aux certifications FSC® et PEFC avec la garantie de ne pas contribuer à la dégradation des écosystèmes forestiers, et de préserver les populations qui vivent de et dans ces forêts.

Au 31 décembre 2024, 25 business units sont certifiées FSC, dont 10 business units ayant obtenu cette certification en 2024. Le périmètre relatif à la certification PEFC reste identique à 2023, soit 14 business units certifiées PEFC. La certification FSC représente un taux de couverture de 75 % du chiffre d'affaires Groupe 2024 tandis que la certification PEFC correspond à un taux de couverture de 70 %. Le taux de couverture des certifications FSC et PEFC était de 80 % du chiffre d'affaires en 2023.

b. Évaluer les progrès des business units grâce à EcoVadis

Ce référentiel d'évaluation international, utilisé notamment par les grands groupes œuvrant au sein d'écosystèmes composés de multiples partenaires commerciaux, est le principal outil d'amélioration continue des business units sur les sujets de développement durable. Au 31 décembre 2024, le nombre de business units engagées dans la démarche EcoVadis est de 34. Cela correspond à un taux de couverture de 86 % du chiffre d'affaires Groupe 2024, avec de nouvelles business units engagées dans la démarche comme Altavia Turan au Kazakhstan ou Altavia Sina Retail en Chine.

Près de 70 % des business units évaluées ont obtenu une médaille de platine ou une médaille d'or :

- 7 business units au niveau Platine (9 en 2023)
- 15 au niveau Or (13 en 2023)
- 8 au niveau Argent (8 en 2023)

L'objectif du groupe Altavia d'ici 2027 est de poursuivre le déploiement des évaluations EcoVadis dans les autres entités opérationnelles du groupe afin d'atteindre 100 % des business units évaluées.

Le dispositif de suivi des évaluations EcoVadis renforcé permet d'identifier les principales forces et les réels enjeux durables à activer. L'étude des résultats par découpage des zones d'activités met en évidence les différences de maturité des business units :

- Les business units en France, en Italie et en Espagne obtiennent les meilleurs scores généraux avec une moyenne de 79/100 (72/100 en 2023), représentant 66 % du chiffre d'affaires Groupe 2024.
- Sur l'ensemble du Groupe, toutes les zones comme définies dans le **tableau 1** ont augmenté leur score moyen.

Les tableaux ci-dessous synthétisent les scores moyens par groupes de business units et par catégorie.

Tableau 1 : Score EcoVadis par zone géographique

Zone	% CA Altavia 2024	% BUs évaluées	Score moyen	Environnement	Social & droits humains	Éthique	Achats responsables
France	50 %	24 %	78	80	83	74	71
France + Espagne + Italie	66 %	30 %	79	80	83	76	72
Reste de l'Europe & Canada	27 %	48 %	71	73	68	76	85
Asie	3 %	12 %	73	68	73	80	60
Reste du monde	4 %	9 %	68	67	67	73	55

Tableau 2 : Score EcoVadis par médailles obtenues

Niveau de certification	% CA Altavia 2024	% BUs évaluées	Score moyen
Platinum	57 %	21 %	84
Gold	33 %	46 %	76
Silver	8 %	24 %	68
Bronze	2 %	9 %	61

c. Des certifications complémentaires, gages de maturité ESG

À l'instar de 2023, certaines business units sont engagées dans une ou plusieurs démarches de certification ISO :

- **8 business units certifiées ISO 9001** (Système de Management de la Qualité), couvrant 50 % du chiffre d'affaires 2024 du Groupe (56 % du chiffre d'affaires 2023),
- **5 business units certifiées ISO 14001** (Système de Management de l'Environnement),
- **2 business units nouvellement certifiées ISO 45001** (Altavia Creative Middle East et Retail Access Consultants),
- **1 business unit nouvellement certifiée ISO 27001.**

2. NOTRE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

a. Responsible Business Partner Policy

En acceptant les termes et conditions de notre Responsible Business Partner Policy (RBPP), nos fournisseurs s'engagent chaque année à respecter les principes fondamentaux des Droits Humains, des conditions de travail décentes alignées avec l'OIT, donc à supprimer toute forme de discrimination et à garantir qu'aucun enfant ne travaille chez eux ou chez leurs sous-traitants. Ce code de conduite fournisseurs, qui encadre également la lutte contre la corruption et la protection de l'environnement, a été mis à jour et sera diffusé au cours du premier trimestre 2025.

En 2024, certains critères de durabilité ont été ajustés pour correspondre aux labels, certifications et autres initiatives de durabilité suivantes : FSC ; PEFC ; ISO 14001 ; ISO 50001 ; ISO 45001 ; ISO 12647 ; ISO 9001 ; ISO 27001 ; SEDEX ; Ecovadis ; Imprim'Vert ; Print'Ethic ; Der Blaue Engel (The Blue Angel) ; CDP ; B-Corp ; SMETA ; Global Compact.

- L'édition 2024 du **questionnaire RSE a été communiquée à environ 1200 fournisseurs**, dont une minorité basée en Corée et au Japon, alors que l'édition 2023 ne concernait que l'Europe. Le taux de réponse en nombre de fournisseurs est de 57 % et couvre 64 % de nos montants d'achat.
- Le montant total d'achats Impression et Papier du Groupe (impression, papier, publicité sur le lieu vente ...) s'élève à **plus de 350 millions d'euros au 31 décembre 2024** (légère baisse par rapport aux 400 millions réalisés en 2023).
- **La part de fournisseurs ayant accepté la RBPP représente 94 % du montant total d'achats Impression et Papier** effectués en 2024 (contre 92 % en 2023).
- **91 % des montants d'achat** (impression et papier) ont été réalisés auprès de **fournisseurs certifiés/labellisés** en 2024, contre 90 % en 2023.

b. Des approvisionnements en matériaux responsables

En tant qu'acheteur majeur de matières premières papier et carton, le groupe Altavia est extrêmement vigilant quant à ses modes d'approvisionnement.

La grande majorité des supports papier/carton utilisés pour réaliser les supports de communication pour nos clients sont fabriqués à partir de matières issues de forêts gérées durablement. Ainsi, **la part de matériaux certifiés FSC et PEFC est de 99,9 % sur l'année 2024**, contre 99,3 % en 2023. Ces achats directs de papier couvrent 61 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

Les business units certifiées FSC et PEFC, proposent également à leurs clients des productions garantissant la traçabilité complète de la matière. Il s'agit de produits réalisés sur du papier ou du carton certifiés FSC ou PEFC, et s'inscrivant dans une chaîne de contrôle conforme aux standards FSC et PEFC.

c. Des achats responsables sur le volet Social

La **part d'achats répondant aux critères de Positive Sourcing en 2024 atteint 36 % de nos achats Papier et impression** (soit plus de 125 millions d'euros), contre 31 % en 2023.

La politique de Positive Sourcing répond au moins à un des critères suivants :

- **Les entreprises employant plus de 25 % de personnes en situation de handicap :** Valoriser les démarches pour recruter, soutenir, intégrer et maintenir dans l'emploi des personnes handicapées.
- **Les entreprises dirigées par une ou des femmes, qui, par leur participation au capital et/ou leur rôle dans l'entreprise, sont les premières décisionnaires :** Promouvoir l'entrepreneuriat féminin, qui est minoritaire dans la plupart des secteurs d'activité.
- **Les petites entreprises (seuils définis dans chaque pays) :** Être aux côtés des acteurs économiques locaux, pour consolider l'emploi et la cohésion sociale.
- **Les entreprises situées dans des zones défavorisées :** Avoir une attention particulière pour ces zones, comme certaines zones rurales, ou des régions à taux de chômage élevé.
- **Les entreprises d'insertion sociale :** Soutenir les structures qui intègrent dans la vie professionnelle des personnes en situation de fragilité, comme les chômeurs de longue durée, les personnes souffrant d'addictions, ou les anciens détenus.

4. Positive for Humans

Notre politique Capital Humain, "L'Art et la manière" diffusée à l'échelle du Groupe, définit un socle de principes, de fondamentaux éthiques et de bonnes pratiques dans le respect des droits universels. La feuille de route, qui en découle et qui vise à enrichir le parcours du collaborateur, est déclinée en différents projets centrés autour de l'attractivité, du développement et de la rétention de nos collaborateurs, avec un engagement sur les fondamentaux de la diversité et de l'éthique.



Image 4 : Cycle de vie d'un collaborateur

1. ATTIRER, DÉVELOPPER ET FIDÉLISER NOS TALENTS

Sur l'année 2024, Altavia regroupe 1778,5 équivalents temps plein (ETP) répartis en Europe, Asie, Moyen-Orient, Afrique et Amérique du Nord (1752 ETP en 2023). Au 31 décembre 2024, 1699 collaborateurs sont en contrats permanents et temporaires.

Nos engagements Capital Humain visent à identifier les talents, à les recruter avec succès et à les développer et les fidéliser. Pour cela, le Groupe déploie des programmes et des solutions pour accompagner au plus près nos business units.

a. Contribuer à l'intégration et à un meilleur partage de l'information auprès de nos collaborateurs

Depuis 2022, le Groupe déploie un programme d'onboarding, dont l'objectif est de permettre à tout nouveau collaborateur de mieux appréhender sa mission, ses interlocuteurs, la culture de notre groupe et de sa business unit. Celui-ci se décline en trois éléments :

- la mise en place d'une procédure définissant les étapes clés d'une intégration réussie (de la préparation de l'arrivée du futur collaborateur aux premiers mois après son arrivée),
- un welcome book regroupant toutes les informations essentielles relatives au Groupe,
- l'organisation annuelle d'une journée "Newcomers" pour l'ensemble des nouveaux entrants au sein du Groupe.

Un rapport d'étonnement est mis en place systématiquement en France un mois après l'arrivée du collaborateur. L'objectif est de recueillir le bilan du collaborateur sur son intégration et de permettre un échange sur d'éventuelles pistes d'amélioration.

b. Favoriser la formation et l'emploi des jeunes

Altavia contribue à la formation et à l'emploi des jeunes en favorisant ainsi la transmission des savoir-faire, des compétences et des connaissances ainsi que l'aide aux jeunes dans leur orientation professionnelle. Ce programme facilite également le recrutement et l'intégration de profils juniors.

Au 31 décembre 2024, le Groupe comptabilise **100 contrats** en stage et alternance.

Afin de devenir un employeur de référence, le Groupe poursuit également ses actions de développement de ses relations écoles. L'événement Meet & Match a été organisé en avril 2024 sur le site de Saint-Ouen auprès d'environ 110 étudiants (contre 80 en 2023) en apprentissage sur 40 écoles (contre 17 en 2023). L'objectif est de faire découvrir les métiers d'Altavia et de partager sous forme de "job dating" les opportunités proposées par le Groupe.

En complément et de par son implantation forte à l'international, le Groupe facilite l'attraction de jeunes talents et de profils internationaux. Depuis 2022,

Business France nous a accordé son agrément pour participer au programme VIE. Deux contrats ont été conclus en 2023 en Espagne et à Dubaï, et se sont achevés fin 2024. En 2025, deux nouveaux contrats ont été lancés dans ces mêmes pays.

c. Attirer les talents et développer les compétences de nos collaborateurs

Le groupe Altavia s'assure du suivi de ses collaborateurs et de leur montée en compétences.

Des entretiens annuels sont réalisés systématiquement depuis 2020 à travers le SIRH Talentsoft, accessible en langue locale dans tous nos territoires. Avec l'ajout du portugais, la couverture atteint désormais 90 % (contre 85 % en 2023).

Altavia favorise également depuis 2024 la mobilité interne, gage de son agilité. Le dispositif mis en place à travers la solution Teamtailor favorise le partage des opportunités à tous les collaborateurs du groupe. Déployée sur l'ensemble du territoire français, elle est en cours de déploiement à l'international, avec une mise en place déjà effective en 2024 en Pologne, Espagne, Chine, Canada, Israël et Singapour.

Le développement des compétences représente un enjeu majeur. Une attention particulière a été déployée en 2023 sur la mise en place de nouveaux indicateurs liés à la formation (type de formation, suivi par collaborateur...). Les travaux menés dans le cadre de la CSRD permettront de les affiner en conformité.

Altavia poursuit le programme annuel de mentoring mis en place en 2022, dont l'objectif est double :

- Faciliter la montée en compétences des talents avec une attention particulière à nos collaboratrices
- Promouvoir l'interculturalité et favoriser le partage entre les différentes business units du Groupe.

En 2024, le programme a permis la constitution de 5 binômes de mentors / mentorés avec :

- Une majorité de femmes (60 %) parmi les mentorés
- 20 % de femmes mentors contre 80 % d'hommes
- Une répartition géographique des mentorés majoritairement tournée vers l'international (60 %), tout en maintenant une présence significative en France (40 %)

Par ailleurs en 2024 le Groupe a mis en place un dispositif de coaching en ligne permettant aux business units d'y accéder selon leurs besoins spécifiques. Ce coaching allie la qualité d'un coaching classique à la flexibilité du distanciel, offrant une couverture internationale avec des coaches certifiés dans une trentaine de pays, la possibilité pour chaque collaborateur de choisir son coach et de bénéficier d'un accompagnement sur-mesure adapté à ses objectifs individuels.

2. PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

Altavia s'engage à promouvoir la diversité des talents et l'inclusion de tous. Notre diversité s'exprime avant tout par la richesse des profils de nos collaborateurs, ce qui ne peut être que partiellement reflété dans les indicateurs que nous suivons.

a. Évolution des effectifs

Sur l'ensemble des collaborateurs, le nombre de salariées femmes reste supérieur au nombre de salariés hommes : **61% contre 39%** (56% contre 44% en 2023).

Les collaborateurs travaillant sous contrat à durée indéterminée sont majoritaires, ils représentent **94% des effectifs du Groupe** (en nombre de contrats permanents et temporaires, hors contrats d'apprentissage), chiffre stable par rapport à 2023. Les chiffres ne font pas apparaître de différence de répartition entre les femmes et les hommes :

Tableau 3 : Évolution de la répartition des effectifs par zone d'activité

Part des femmes employées pour une durée indéterminée	Part des hommes employée pour une durée indéterminée	Pourcentage de l'ensemble des effectifs
93 %	96 %	94 %

Tableau 4 : Répartition des effectifs par catégorie d'âges

Catégorie d'âges	Effectifs au 31/12/2024
< 30	17 %
30-50	61 %
> 50	22 %
Total Groupe	1699

b. Rétention des talents

En 2024, la variation des effectifs se décompose entre **343 entrées et 347 sorties**, soit 28 entrées de plus et 30 sorties de moins qu'en 2023. Tout comme en 2023, 2024 est une année marquée par la stabilisation des activités au sein de certaines régions, après une année 2022 très dynamique en recrutement.

Le taux de turnover enregistre une légère baisse, passant de 20,4 % en 2023 à 20,06 % en 2024, témoignant des efforts déployés par le Groupe pour renforcer la rétention de ses talents.

Dans la continuité de l'année précédente, l'ancienneté moyenne au sein du Groupe s'établit à 6 ans et demi, tandis que l'âge moyen des collaborateurs reste stable à 40 ans.

c. Handicap

Le Groupe Altavia confirme sa volonté de mener une politique d'intégration et d'accompagnement dans l'emploi de collaborateurs reconnus handicapés.

Le taux de collaborateurs en situation de handicap dans le Groupe est de 2,4 %, (2,1 % en 2023).

Altavia poursuit sa politique d'actions en France, qui se traduit par :

- Le recrutement : dès lors qu'un besoin en recrutement est identifié, une annonce est diffusée sur les sites partenaires de l'APEC ou de Pôle Emploi, spécialisés dans le recrutement des salariés handicapés. Nous sollicitons les agences d'interim, spécialisées dans le placement de travailleurs reconnus handicapés.
- L'identification de collaborateurs reconnus handicapés via une information au moins annuelle sur les possibilités d'aide apportées par Altavia en cas de reconnaissance du statut de personnes handicapées (ex : achat d'équipement spécialisé).
- La sensibilisation générale des collaborateurs : la journée du DuoDay renouvelée en novembre 2024 pour la troisième année consécutive, un petit-déjeuner organisé avec un ESAT, des témoignages et communications ciblées sur le handicap.

Dans le cadre du programme Positive Sourcing, nous poursuivons nos actions de collaboration avec des entreprises employant des personnes en situation de handicap.

d. Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Depuis 2020, le groupe Altavia poursuit son action en matière d'égalité hommes-femmes. **Notre objectif est d'effacer tout écart de traitement (rémunérations, avantages, responsabilités) non justifié entre une femme et un homme à poste égal d'ici 2030.**

Altavia mène également des actions de sensibilisation afin de renforcer l'inclusion au quotidien, avec par exemple la mise à disposition d'un module D&I sur la plateforme de e-learning.

Répartition des femmes et des hommes aux postes à plus hauts salaires et responsabilités

Sur l'ensemble du Groupe, au 31 décembre 2024, les **Comités de direction** sont en moyenne composés de **51 % de femmes**, chiffre stable par rapport à 2023.

La distribution entre les femmes et les hommes aux postes les mieux rémunérés fait apparaître une quasi-parité : 188 postes sont occupés par des hommes (175 en 2023) et 182 par des femmes (155 en 2023).

Écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

Globalement, nous observons un **écart de rémunération moyen de 19 % en faveur des hommes**, ce qui correspond à un point près à la valeur observée en 2022, après une légère baisse en 2023 (écart de 15 %). Cette différence de salaires est en partie liée à une proportion d'hommes plus importante sur les postes de l'entreprise à plus hautes responsabilités.

Le pourcentage d'augmentations salariales est similaire entre les hommes et les femmes avec 49 % des salariés ayant été augmentés en 2024 contre 46 % de salariées.

e. Dispositif de soutien à la famille

En 2024, 19 hommes et 24 femmes ont bénéficié d'un congé parental. Cela représente **2 % des effectifs du Groupe**.

46 salariées (aucun salarié) ont bénéficié d'un congé maternité ou d'adoption, chiffre stable par rapport à 2023.

La part des femmes ayant bénéficié d'une **augmentation salariale à leur retour de congé maternité ou adoption est de 41 %, contre 23 % en 2023**. L'appréciation de ces pourcentages reste par construction très fluctuante et ne permet pas de dégager une tendance.

Pour accompagner au mieux les collaborateurs en France dans leur rôle de parents, un kit de parentalité leur est proposé. L'objectif est d'informer, conseiller et aider les futurs parents à bien préparer l'arrivée et les premiers jours de l'enfant mais également à faciliter le quotidien professionnel et à bien organiser leur retour au travail.

70 collaborateurs ont pu prendre un congé proche-aidant, ou congé équivalent selon la législation locale en vigueur.

3. PROPOSER UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL OPTIMAL

Notre politique "L'Art et la Manière" rappelle à chaque collaborateur les règles d'hygiène et de sécurité à respecter sur le lieu de travail, ainsi que le dispositif d'alerte à leur disposition en cas de situation à risque qu'il pourrait observer.

En France et conformément au droit du travail applicable, nous interagissons régulièrement avec les membres des CSE (Comité Social et Économique) partout où ils sont en place. Les collaborateurs ont connaissance des représentants du personnel, auxquels ils peuvent se référer. Les consignes de sécurité et la réglementation à respecter sur le lieu du travail sont également affichées dans les bureaux.

a. Indicateurs de santé et sécurité

À l'échelle du Groupe, en 2024 :

- 420 collaborateurs ont été formés sur la santé et la sécurité, soit 24 % des effectifs
- Le taux d'absentéisme est de **1,99 %**, valeur en légère baisse par rapport à 2023 (2,6 %).
- **26 accidents du travail** ont été déclarés (20 accidents en 2023). Seuls 4 cas de maladie professionnelle ont été déclarés.
- Le nombre de jours d'arrêt suite à un accident de travail ou suite à des problèmes de santé est de **195 jours**.
- **Aucun décès n'est survenu à la suite d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle.**
- Le **taux de fréquence des accidents de travail** pour l'année 2024 est de 8,9 (7 en 2023) et celui des **maladies professionnelles de 1,3 (10 en 2023)**.

b. Mesure de l'engagement de nos collaborateurs

Afin de mesurer l'expérience des collaborateurs et les facteurs qui la sous-tendent, nous avons réalisé en 2024 une deuxième enquête globale d'engagement. Avec 75 % de participation, cette enquête a montré des résultats favorables avec un **taux global d'engagement à 65 %** :

- **81 % des collaborateurs estiment que la culture d'Altavia est inclusive ;**
- **77 % se sentent bien dans leur travail ;**
- **75 % vivent une expérience conforme à leurs attentes.**

Chaque business unit s'engage à bâtir et déployer son plan d'actions en fonction de ses résultats. Le Groupe a pour objectif de renouveler cette enquête tous les ans afin de suivre l'évolution de l'expérience des collaborateurs et d'identifier les axes d'amélioration.

c. Travailler en mode hybride

La philosophie du télétravail au sein d'Altavia est basée sur des principes forts de management participatif. Le bon fonctionnement de nos organisations est plus que jamais basé sur l'autonomie, la responsabilité individuelle et collective, et la confiance. Le Groupe recommande ainsi une présence régulière de chacun au moins 3 jours par semaine au bureau avec une répartition équilibrée de l'ensemble des collaborateurs dans la semaine. Cette recommandation s'adapte bien évidemment aux spécificités locales de chaque pays. Une charte de télétravail a été mise en place pour formaliser les règles relatives au télétravail en France.

Ce fonctionnement en mode hybride favorise les temps d'échanges réguliers avec les collaborateurs via des réunions hebdomadaires, ou mensuelles, dans un souci de partage d'informations. Les rites et de rythmes sont adaptés selon les besoins de nos métiers : réunions "flash", séminaires en réunion plénière 2 à 3 fois par an, activités organisées afin de créer un esprit d'équipe, rassemblement avec les équipes pour échanger sur les objectifs et projets en cours.

d. Contribuer à développer le dialogue social

Le Groupe s'engage à renforcer le dialogue social, avec notamment la constitution en 2023 d'une Unité Économique et Sociale (UES) au niveau France, qui rassemble 14 Business Units, témoignant de la volonté d'harmoniser les pratiques sociales au sein du Groupe. Un accord de participation a été conclu, permettant aux collaborateurs de bénéficier directement des performances de l'entreprise. Par ailleurs, un travail d'harmonisation de la mutuelle a été entrepris, visant à renforcer les garanties offertes aux collaborateurs.

4. SOUTENIR LE MICRO-COMMERCE AVEC ALTAVIA FOUNDATION

Altavia Foundation est née de la volonté de soutenir les acteurs du micro-commerce et de contribuer à la revitalisation des territoires. Pourquoi le micro-commerce ? Parce que la micro-activité (commerce, artisanat, prestation de services) présente une formidable opportunité pour des personnes en situation de précarité et éloignées de l'emploi de prendre un nouveau départ professionnel. Le micro-commerce est aussi vecteur de lien social et nous savons l'importance que celui-ci revêt en cette période de crise.

Au quotidien, nous inspirons, informons, guidons les entrepreneurs d'aujourd'hui et de demain à travers les 3 projets décrits ci-dessous.

a. Notre plateforme microco.com

Nous avons développé microco.com qui rassemble des modèles de micro-commerce inspirants, prêts à être dupliqués, qu'il s'agisse d'épicerie ambulante, de services informatiques à domicile ou de foodtrucks. Fiches métiers, portraits, webinaires, articles, épisodes podcast.... Microco.com est une véritable boîte à outils pour les indépendants qui cherchent à se lancer ou à se perfectionner. On peut aussi y trouver sa vocation à l'aide d'un quiz.

b. Notre festival annuel Small is Big et ses 4 Prix du micro-commerce

Small is Big est un événement annuel organisé par Altavia Foundation, qui permet de mettre en lumière le micro-commerce et de sensibiliser les collaborateurs à la mission. Ce festival annuel a lieu tous les ans le 27 juin, à l'occasion de la Journée internationale des micro, petites et moyennes entreprises. Plusieurs animations sont prévues pour rythmer cette journée : conférences, tables rondes, ateliers, stands de commerçants et une remise de prix.

Un appel à candidature permet de récompenser 4 lauréats le jour de Small is Big. Ils reçoivent chacun un Prix du Micro-commerce. La dotation est constituée d'une dotation financière ainsi qu'un accompagnement de 6 mois en mécénat de compétence par des experts Altavia en fonction de leurs besoins.

c. Partenariats associatifs

Altavia Foundation s'engage également aux côtés d'associations qui œuvrent sur le terrain à mettre en place des projets inclusifs et innovants, et ainsi permettre à des porteurs de projets de se réinsérer par le biais de l'entrepreneuriat. Par exemple, pour compléter les services de certaines associations et en coordination avec ces dernières, Altavia Foundation a organisé des sessions de mentoring entre experts Altavia d'un côté et des entrepreneurs en cours de création d'entreprise de l'autre.

Ce schéma de mécénat de compétence est amené à se développer partout où le groupe Altavia est implanté.

5. Responsible for the Planet

En 2024, le groupe Altavia a renforcé son engagement en faveur d'une trajectoire compatible avec l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C, contribuant ainsi, à son échelle, à la préservation de conditions de vie durables sur la planète.

Par ailleurs, la surexploitation des ressources étant l'un des principaux facteurs d'érosion de la biodiversité, Altavia porte une attention particulière à la préservation des forêts et des ressources en eau grâce à sa politique d'approvisionnement en papier et carton structurée autour des exigences relatives aux certifications FSC® et PEFC. Le groupe continue de s'engager pour des modèles responsables et résilients, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Cette année, le groupe a reconduit les différentes actions de sa feuille de route climat :

- La mesure de l'empreinte carbone annuelle du groupe sur les "scopes 1, 2 & 3", selon les standards de comptabilité carbone du GHG Protocol (via l'outil Bilan Carbone®), en cohérence avec l'ISO 14064 ;
- Le dépôt de ses cibles de réduction "near-term, scénario 1,5°C" auprès de la Science Based Target Initiative (SBTi), suite à son engagement dans le dispositif en 2023, ces cibles sont actuellement en cours de validation du côté de l'organisme ;
- La définition et la mise en œuvre d'une feuille de route structurée de réduction des émissions de GES (Scopes 1, 2 et 3) afin d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) déposés ;
- La réponse au questionnaire climat du CDP, afin de faire évaluer la démarche climat du Groupe par une partie prenante externe et experte de ces sujets.
- Le déploiement de la feuille de route FRET21 relative à l'activité liée au transport des produits vendus par Altavia.

1. EMPREINTE CARBONE DU GROUPE ALTAVIA

a. Résultats du bilan carbone 2024, effectué en 2025

Altavia a réalisé, en 2025, le troisième calcul de son empreinte carbone complète sur les Scopes 1, 2 et 3 **pour l'année de 2024** :

- Par la mesure de l'ensemble des business units pour les scopes 1 et 2 ;
- Par la mesure des scope 3 de 15 Business Units¹ représentant les activités significatives du groupe (Print, PLV et Digital) et **71 % de l'activité globale en 2024**.

Sur la base de ces mesures, l'extrapolation au niveau du Groupe entier a permis d'estimer un Bilan Carbone 2024 scopes 1-2-3 correspondant à **424 288 tonnes équivalent CO2 (tCO2eq)** en convention 'market-based' et **424 192 tCO2eq** en convention 'location-based'. Pour le reste des chiffres commentés dans le texte du présent rapport, la convention 'market-based', retenue pour la cible déposée auprès du SBTi, est retenue.

Il est possible de découper les émissions en 4 catégories majeures :

- Les achats de matériaux (en premier lieu le papier), pour 260 245 tCO2eq et 61 % du bilan carbone total, une proportion restant cohérente par rapport aux années précédentes ;
- La fin de vie des produits vendus, pour 143 035 tCO2eq et 34 % du bilan carbone total, une proportion restant stable elle aussi ;
- Le transport de marchandises (amont et aval) pour 14 656 tCO2eq et 3,4 % du bilan carbone total, manifestant une baisse significative par rapport au total du bilan ;
- Les autres émissions (fuites de fluide frigorigène liées aux climatisations, parc immobilier, consommation d'électricité, consommation de carburant, parc informatique, consommation de gaz, déplacements professionnels et domicile-travail, déchets de bureau, mobilier, utilisation des produits digitaux) pour 6 352 tCO2eq, soit 1,6 % du bilan carbone total.

La principale source d'émissions du groupe reste les achats, qui représentent 61 % des émissions totales. Les achats de papier ainsi que les prestations d'impression sont les principales sources d'émissions de ce poste, suivies par les achats de matières pour la PLV. Une approche matière et l'utilisation de facteurs d'émissions physiques provenant en majorité des fournisseurs ont été cette année à nouveau privilégiées, afin d'obtenir des résultats plus précis que ceux qui auraient pu être obtenus à l'aide de ratio monétaire ou de facteurs génériques. **Plus de 70 % des émissions de ce poste ont été quantifiées à l'aide de données physiques (le reste étant extrapolé au chiffre d'affaires).**

Tableau 5 : Résultat par scope du bilan carbone de 2024

	t CO ₂ eq	% du bilan carbone
Scope 1	825	< 1 %
Scope 2 - Location based	458	< 1 %
Scope 2 - Market based	546	< 1 %
Scope 3	307 652	72 %
Émissions optionnelles	115 865	27 %

1. Paris, AURA, Jetpulp, Fil Rouge, Disko, Nantes, Italy, Deutschland, Iberica, Japan, UK, North America, Middle East, ACT, Wetail

Tableau 6 : Résultat, évolution et analyse par poste GHG protocol (scope 2 market-based)

Poste GHG	BC 2022 tCO ₂ e	BC 2023 tCO ₂ e	BC 2023 tCO ₂ e	Variation	Commentaires
Émissions directes des sources fixes de combustion	78	64	61	- 4 %	Baisse de la consommation de gaz naturel (-10 %)
Émissions directes des sources mobiles de combustion	793	511	466	- 9 %	Forte réduction des distances effectuées avec des véhicules thermiques (-18 %)
Émissions directes fuitives	683	483	299	- 38 %	Variations de quantités de fuites déclarées entre 2023 et 2024
Émissions directes liées à la consommation d'électricité	1 182	628	546	- 13 %	-7 % consommation d'électricité en 2024 par rapport à 2023 Changements importants dans les facteurs d'émissions
Produits et services achetés	573 328	441 458	260 245	- 41 %	Baisse des volume et intégration de d'avantages de facteurs d'émissions spécifiques. Effet d'extrapolation (baisse du chiffre d'affaire)
Transport et distribution amont	49 364	22 914	475	- 98 %	Réduction des distances papeter-imprimeur mesurées (plus précis) et double effet d'extrapolation (vers la PLV puis au global)
Déchets générés par les opérations	80	56	46	- 17 %	Meilleure précision de la mesure (plus de BUs concernées par la collecte) et meilleure compréhension des BUs en 100 % remote
Voyages professionnels	198	1007	888	- 12 %	Augmentation forte des déplacements en avion (+250 %) et en taxis mais diminution plus importante des déplacements en voiture
Déplacement domicile travail des employés	1 111	1 125	1 001	- 11 %	Augmentation du nombre de BU concernées et diminution du ratio moyen km/ETP effectué en voiture thermique
Utilisation des produits vendus	5	508	664	31 %	Lié à révolution du périmètre t aux effets d'extrapolation
Biens immobilisés	808	695	413	- 41 %	Moins de dépenses en "machines et équipements" en 2024 Effet d'extrapolation
Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non incluse dans le scope 1 ou 2)	277	219	196	- 11 %	-
Transport de marchandises aval et distribution	65 829	44 544	14 202	- 68 %	Evolutions sur la méthodologie et la nature des données collectées. Décarbonation des transports pour certaines BUs
Fin de vie des produits vendus	49 421	67 610	28 942	354 %	Diminution du poids des produits (utilisation du même facteur d'émissions), et effet d'extrapolation
Optionnel digital indirect, hôtels et recyclages	255 635	153 229	115 865	- 24 %	Réduction du poids des produits
Total	998 792	735 050	424 288	- 37 %	-

b. Note sur les résultats 2022

Dans le cadre de la démarche SBTi, le Bilan Carbone de 2022 a dû être recalculé pour prendre en compte les exigences liées au cadre particulier de cette démarche.

Les principales modifications concernent :

- L'uniformisation des facteurs d'émissions utilisés (Base Empreinte de l'ADEME pour la plupart des postes, et facteurs spécifiques pour le papier)
- L'intégration des mix résiduels par pays pour le calcul du scope 2 en market-based
- Les extrapolations pour l'ensemble des business units du groupe.

Voici les résultats actualisés :

Tableau 7 : Résultat par scope du Bilan carbone de 2022
– version recalculée SBTi

	BC 2022 initial t CO ₂ e	BC 2022 recalculé t CO ₂ e	% du bilan carbone
Scope 1	1 037	1 554	< 1 %
Scope 2 – Location based	816	785	< 1 %
Scope 2 – Market based	608	1 182	< 1 %
Scope 3	1 268 883	740 420	74 %
Émissions optionnelles	0	255 635	26 %

Tableau 8 : Résultat par section du Bilan carbone de 2022
– version recalculée

Poste GHG	BC 2022 initial t CO ₂ e	BC 2022 recalculé t CO ₂ e	% du bilan carbone
Émissions directes des sources fixes de combustion	95	78	< 1 %
Émissions directes des sources mobiles de combustion	262	793	< 1 %
Émissions directes fugitives	683	683	< 1 %
Émissions directes liées à la consommation d'électricité	608	1 182	< 1 %
Produits et services achetés	754 335	573 328	57 %
Transport et distribution amont	45 235	49 364	5 %
Déchets générés par les opérations	80	80	< 1 %
Voyages professionnels	87	198	< 1 %
Déplacement domicile travail des employés	202	1 111	< 1 %
Utilisation des produits vendus	637	5	< 1 %
Biens immobilisés	148	808	< 1 %
Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non incluse dans le scope 1 ou 2)	0	277	< 1 %
Transport de marchandises aval et distribution	67 174	65 829	7 %
Fin de vie des produits vendus	400 965	49 421	5 %
Optionnel digital indirect, hôtels et recyclages	0	255 635	26 %
Total	1 270 527	998 792	100 %

Les modifications ont eu un effet globalement à la baisse pour l'année de référence, notamment lié au recalcul sur les produits et services achetés (papier principalement).

c. Méthodologie du bilan carbone 2024 effectué début 2025

Les résultats obtenus sont basés sur une méthode de calcul robuste et alignée avec les exigences du GHG Protocol :

- Collecte de données auprès de nos Business Units et de la Direction des achats du Groupe,
- Modélisations, hypothèses, et calculs avec le support et l'expertise du cabinet de conseil spécialisé et certifié BL évolution, conformément aux exigences méthodologiques du GHG Protocol,
- Extrapolation du scope 3 du Groupe sur la base des résultats des 15 business units sélectionnées et représentatives de l'activité du Groupe en se basant, suivant les postes d'émission, soit sur le chiffre d'affaires (scope 3 produits amont et aval) soit sur les ETP pour les autres postes du scope 3,
- Export des résultats dans le format Bilan Carbone (norme française) et GHG protocol (norme internationale),

- Utilisation d'un maximum de facteurs d'émissions spécifiques aux fournisseurs (notamment sur les achats de papier, mais également pour certaines prestations de transport), ainsi que de différentes bases de données telles que la Base Empreinte de l'ADEME ou Ecoinvent.

Illustrations :

- Émissions de GES d'une voiture = km parcourus x kgCO₂e/km
ou = litres de carburant consommés x kgCO₂e/L
- Émissions de GES achat de produits = poids de produits acheté x kgCO₂e/kg
ou = k€ dépensés par type de matière * kgCO₂e/k€
- Émissions de GES liées à l'électricité = kWh d'électricité x kgCO₂e/kWh d'électricité (utilisation du facteur d'émission fourni par le fournisseur d'électricité ou application du FE "residual mix" si non disponible en méthode dite "market based" ou application d'un FE mix moyen du pays en méthode dite "location based")

NB : les données collectées sont rarement exhaustives, des hypothèses complémentaires respectant un principe de prudence (l'hypothèse la plus haute est toujours retenue) sont souvent émises afin d'avoir une vision complète des émissions.

Sur le périmètre spécifique aux activités d'Altavia, nous avons utilisé la même méthodologie qu'en 2023 afin de pouvoir assurer la comparabilité des résultats :

- **Flat Print** : Les quantités physiques de papier (masses en tonnes) achetées sur l'année 2024 ont été collectées auprès des 15 BUs identifiées. Pour la partie achats, un FE spécifique au fournisseur est appliqué lorsqu'il est disponible (pour environ 70 % du volume des BUs intégrées au calcul du scope 3) sinon un FE moyen fourni par la Base Empreinte de l'ADEME ou Ecoinvent est utilisé, en fonction de la nature du papier. L'impact du procédé d'impression et celui du traitement des produits en fin de vie sont estimés également à partir de facteurs d'émissions de l'ADEME et du poids de papier.
- **POS** : Les quantités physiques (masses en tonnes) de PLV sont collectées auprès des 15 BUs identifiées et chaque produit est modélisé par le matériau principal pour les produits simples ou bi-matériaux pour certains produits complexes. Un FE moyen fourni par la Base Empreinte de l'ADEME est appliqué en fonction des matériaux. Le facteur d'émission utilisé pour calculer l'impact de la fin de vie est également différencié en fonction du matériau.
- **Digital** : Les activités de Développement de sites web / TMA, Hosting et Campagne de mailing ont été modélisées en prenant en compte des statistiques d'utilisation, des poids de pages et FE moyens fournis par la Base Empreinte de l'ADEME.

2. PARTICIPATION AU QUESTIONNAIRE DU CDP

Le CDP (Carbon Disclosure Project) est une organisation internationale à but non lucratif qui incite les entreprises à mesurer et à publier des données environnementales fiables, notamment sur leurs émissions de gaz à effet de serre, leurs risques climatiques et les actions de réduction mises en œuvre. L'objectif est d'accélérer la transition vers une économie durable en favorisant la transparence et l'amélioration continue.

En 2023, Altavia a obtenu la note B- pour son premier questionnaire complet relatif au changement climatique, reflétant un engagement structuré dans la gestion de ses impacts environnementaux. Pour l'année 2024, bien que les résultats finaux du CDP ne soient pas encore publiés, Altavia a amélioré son score avec une note préliminaire de B sur les enjeux environnementaux.

Conformément à nos engagements en matière de transparence et d'amélioration continue, Altavia poursuivra chaque année sa participation au questionnaire CDP Climate Change et travaillera à l'amélioration de ses scores, y compris forêt et eau.

3. PLAN D'ACTIONS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES (SCOPES 1-2)

En cohérence avec notre trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre, Altavia a élaboré un plan d'action visant à réduire ses émissions de scopes 1 et 2, aligné sur les niveaux d'ambition recommandés par l'initiative Science Based Targets (SBTi), soit une réduction de 42 % d'ici 2030 (en valeur absolue, par rapport à 2022).

Après avoir officiellement rejoint le dispositif SBTi en 2023, le Groupe a soumis ses objectifs de réduction « near-term – scénario 1,5 °C », actuellement en cours d'évaluation par l'organisation.

Tableau 9 : Engagements “near term 1,5°C” au SBTi de réduction des scopes 1-2 en valeur absolue (en cours de validation)

Année de référence 2022 recalculé	t CO ₂ e
Émissions Scope 1 + 2 de l'année de référence	2 737
Objectif “near term SBTi” à 2030 Scope 1 + 2	1 587 (- 42 %)

Validation de notre engagement FRET21 :

- Ce programme porté notamment par EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement) et l'ADEME a pour objectif d'inciter les entreprises de transport à s'engager sur des objectifs de réduction de leur impact climat, à travers 4 axes majeurs : le taux de chargement, la distance parcourue, les moyens de transport, et les achats responsables. Pour les entreprises engagées, il s'agit de réduire d'au moins 5 % ses émissions de GES sur 3 ans..
- Altavia Optitrans, spécialisée dans la logistique et l'acheminement des supports de communication en France, s'est engagée en 2022 dans la démarche. Avec l'aide de CPV associés, spécialistes des enjeux de logistique responsable, **l'impact carbone du transport de nos produits en France a été mesuré soit un impact en 2023 de 8 973 tCO₂eq.**
- Un plan d'actions a été validé le 27/10/2022 avec pour objectif de **réduire de 5 % l'intensité carbone du transport des produits d'Altavia entre 2022 et 2024**, ce qui correspond à **réduction de 800 tCO₂eq** grâce à 7 actions opérationnelles.
 - **Action 1**
 - Moyen de transport : convaincre des transporteurs partenaires d'utiliser des carburants moins polluants, tel que le B100 ;
 - **Action 2**
 - Taux de chargement : optimisation du chargement initial afin d'avoir un meilleur taux de remplissage dès le début du flux ;
 - **Actions 3 & 4**
 - Distance parcourue : étudier les options d'approvisionnement plus proches afin de réduire les distances ;
 - **Actions 5 & 6**
 - Achats responsables : travailler davantage avec des transporteurs engagés dans le dispositif “Objectif CO₂” ;
 - **Action 7**
 - Achats responsables : diffusion d'un questionnaire RSE auprès des transporteurs travaillant avec Altavia Optitrans pour recueillir des informations (certifications, actions, indicateurs), et les inciter à s'engager davantage sur les enjeux environnementaux.

Tableau 10 & 11 : Évolution bilan carbone Optitrans et émissions évitées

	2021	2022	2023	2024
Résultat bilan carbone en t CO ₂ e	15 566	13 063	8 921	6 843
Émissions évitées en t CO ₂ e	Année de référence	0	44	93
Émissions évitées en %	Année de référence	0 %	0,49 %	1,36 %

Scénario évalué	Émission (t CO ₂ e)	Explication
Scénario réel avec engagements des transporteurs)	6 843	Données issues de la modélisation prenant en compte les transporteurs engagés (certifiés, labélisés, etc.)
Scénario réel de référence (sans engagements des transporteurs)	8 929	Estimation des émissions si les transporteurs n'avaient pris aucun engagement climatique.
Émissions évitées	2 086	Différence entre le scénario de référence et le scénario réel.
Part des émissions évitées	30,48 %	2 086 ÷ 8 929 x 100

En 2024, le Groupe a poursuivi l'analyse de l'impact climatique de ses transports en modélisant deux scénarios pour les activités du bureau de Paris :

- un scénario prenant en compte les engagements environnementaux des transporteurs (certifications, labellisations, flottes bas carbone, etc.)
- un scénario de référence, sans prise en compte de ces engagements.

Cette approche a permis d'estimer que les émissions évitées s'élèvent à 2 086 tCO₂e, soit une réduction de 30,48 % par rapport au scénario de référence (8 929 tCO₂e).

Ces résultats témoignent de l'efficacité croissante de la collaboration avec des partenaires logistiques engagés sur des trajectoires de décarbonation.

4. PLAN D'ACTION DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES (SCOPE 3)

Altavia met également en place un plan d'action afin de réduire nos émissions sur le scope 3, en cohérence avec les objectifs SBTi de réduction (-42 % d'ici 2030 par rapport à 2022 ; en valeur absolue).

Tableau 12 : Engagements “near term 1,5°C” au SBTi de réduction sur le scope 3 en valeur absolue (en cours de validation)

Année de référence 2022 recalculé	t CO ₂ e
Émissions Scope 3 (hors optionnelles)	740 420
Objectif “near term SBTi” à 2030 Scope 3	429 444 (- 42 %)

L'atteinte de l'objectif de réduction à l'échelle du groupe sur le scope 3 se base sur 4 piliers de décarbonation :

- **Conversion d'une partie du chiffre d'affaires papier et PLV vers des activités moins intensives en carbone comme le digital** (25 % du chiffre d'affaires d'ici 2030). Ceci représente un potentiel d'environ 26 000 t CO₂eq.
- **Optimiser le poids de matière pour un même usage** à travers une approche proactive vers les clients, intégrant la donnée carbone aux spécifications produits, mais aussi à travers la réduction des pertes de production. Cette action a un impact sur l'ensemble du cycle de vie des produits papier, dont le transport et la fin de vie, et représente un potentiel de réduction d'environ 45 000 t CO₂eq.
- **Gérer et réduire la facture carbone des projets**, à travers l'engagement de la chaîne de valeur (papetiers, imprimeurs, transporteurs), en sélectionnant les fournisseurs les plus avancés et en engageant également le client afin d'orienter ses choix vers ces produits. Ceci représente un potentiel de réduction de 234 000 t CO₂eq d'ici 2030.
- **Utiliser de matériaux recyclés** pour la PLV, notamment pour les matières très intensives en carbone et dont l'équivalent recyclé est significativement moins impactant, comme c'est le cas pour le plastique. Ceci représente un potentiel de réduction de 64 000 t CO₂eq.

ANNEXE : NOTE MÉTHODOLOGIQUE

ANNEXE 1 : Périmètre de l'exercice 2024

La Déclaration de Performance extra-financière 2024 porte sur 63 business units dont voici le détail ci-dessous :

Pays	Business units	Pays	Business units
Belgique	Altavia ACT	France	Altavia Insitaction
Canada	Altavia North America	France	Altavia Fiber Value
Chine	Altavia Advertising	Allemagne	Altavia Deutschland
Chine	Altavia Hongkong	Allemagne	Altavia RS Media
Chine	Altavia Sinaretail	Grèce	Altavia Hellas
Chine	Altavia Trading	Hongrie	Altavia Hungaria
Chine	Creative Capital management Consulting	Italie	Altavia Italia
Croatie et Serbie	Altavia Hrvatska (inclut Altavia Serbia)	Japon	Altavia Japan
République Tchèque	Altavia Ceska	Kazakhstan	Altavia Turan
France	AACI (Altavia Active Creative international)	Corée	Altavia Korea
France	Actipaper	Lettonie	Altavia Baltics & Nordics
France	Altavia Adventures	Pologne	Altavia Adware
France	Altavia Aura	Pologne	Altavia Polska
France	Altavia Connect	Pologne	Kamikaze+K2
France	Altavia Disko	Arabie Saoudite	Altavia Limited
France	Altavia Europe	Espagne	Altavia Ibérica CFA
France	Altavia Field	Espagne	MBO Comunicacion
France	Altavia Fil Conseil	Espagne	Pixel and Pixel
France	Altavia Fil Rouge	Pays-Bas	Altavia Unite
France	Altavia France	Turquie	Altavia Dekation
France	Hyperspread	Ukraine	Altavia Ukraina
France	Altavia Jetpulp	Emirats Arabes Unis	Active Creative Middle East
France	Altavia Nantes	Emirats Arabes Unis	Altavia Middle East
France	Altavia Nativ	Emirats Arabes Unis	Altavia Omni (Azur Digital Global Consulting)
France	Altavia Optitrans	Emirats Arabes Unis	Retail Access Consultant
France	Altavia Paris (inclut Instore et Pallas)	Royaume-Uni	Altavia UK
France	Altavia SA	USA	Altavia Inc
France	Altavia Shoppermind	Singapour	Altavia Ielo
France	Altavia Wetail	Maroc	D-Aim (branche de Altavia Omni)
France	Benneton	France	Altavia Cloud

Par rapport à l'année 2023 :

- Fusion de Altavia Kamikaze avec les agences Agencja K2 ; K2 Precise ; K2 Connect pour former Altavia Kamikaze + K2.
- Entités entrées dans le périmètre : Altavia Ielo ; D-Aim.
- Entités sorties du périmètre : Altavia Cosmic.

ANNEXE 2 : Liste des indicateurs

À noter : les modifications apportées aux indicateurs par rapport au précédent exercice sont indiquées en rouge dans les tableaux ci-dessous.

a. Achats responsables

Indicateur	Définition / Méthode de calcul
Pourcentage de signature de la « <i>Responsible Business Partner Policy</i> » par les fournisseurs	Le pourcentage Groupe a été calculé en comparant le nombre total de fournisseurs renseignés par les business units et le nombre total de fournisseurs ayant accepté le code de conduite. Le périmètre pris en compte est celui des business units dont l'activité majoritaire est le print management (30 business units). Les achats concernés couvrent les domaines de l'impression, du papier, du marketing digital et de la publicité sur le lieu vente (PLV).
Part de papier certifié FSC ou PEFC	Le calcul a été réalisé sur un périmètre de business units qui achètent en direct du papier : Altavia Aura, Altavia Fiber Value, Altavia Iberica CFA, Altavia Italia, Altavia Wetail, Altavia Benelux, Altavia Nantes, Altavia Paris.
Part de produits certifiés FSC ou PEFC	Le calcul a été réalisé sur les business units certifiées FSC et/ou PEFC (certificats multisites): Altavia Fiber Value, Altavia Aura, Altavia Nantes, Altavia Paris, Altavia Wetail, Altavia Benelux, Altavia Deutschland, Altavia Iberica CFA, Altavia Italia, Altavia Hellas, Altavia HTT, Altavia Japan, Altavia Ceska, Altavia Romania et Altavia Polska.
Part des achats réalisés auprès de prestataires répondant aux critères du Positive Sourcing	Le chiffre Groupe a été obtenu en comparant le montant total des achats renseignés par les business units avec celui réalisé auprès d'entreprises Positive Sourcing. Le calcul a été effectué sur le périmètre des business units dont l'activité principale est le print management.
Part des achats réalisés auprès de prestataires certifiés ou labellisés RSE	Les certifications/labels et initiatives RSE pris en compte sont: FSC ; PEFC ; ISO 14001 ; ISO 5001; ISO 45001 ; ISO 12647 ; ISO 9001 ; ISO 27001 (ajout de cette certification) ; SEDEX ; ECOVADIS ; Imprim'Vert ; Print'Ethic ; Der Blaue Engel (The Blue Angel) ; CDP ; B-Corp ; SMETA ; Global Compact.

b. Certifications & labels

Indicateur	Définition / Méthode de calcul
Part des business units évaluées par Ecovadis	Comprend toutes les business units opérationnelles (réalisant des productions clients) ayant une évaluation valide, et donc pas seulement les business units évaluées en 2024.
Part des business units certifiées (FSC®, PEFC™, ISO 14001, ISO 9001)	Comprend les business units ayant indiqué une ou plusieurs certification(s) et avons calculé le pourcentage et le taux de couverture associés.

c. Capital Humain

Indicateur	Définition / Méthode de calcul
Effectifs (répartition entre femmes et hommes)	Sont pris en compte les contrats permanents et contrats temporaires (stagiaires et alternants exclus). Les chiffres collectés correspondent au nombre de collaborateurs sous contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée (ou leur équivalent hors France) au 31 décembre 2024. Les collaborateurs absents pour cause de congé maladie ou maternité ont été comptabilisés. Les mandataires sociaux sont exclus de l'indicateur.
Nombre de stagiaires	Les stages pris en compte sont ceux ayant débuté en 2024 et qui ont duré au moins deux mois (versus un mois en 2023). On considère ici toute durée de stage, et le nombre de stagiaires sur l'ensemble de l'année 2024 (versus au 31/12 en 2023).
Nombre d'apprentis	Cet indicateur correspond au nombre d'apprentis au 31/12/2024.
ETP (répartition entre femmes et hommes et entre CDI/CDD)	Les contrats considérés sont les CDD, CDI et leurs équivalents, ainsi que les contrats d'apprentissage. Les stagiaires sont exclus. Le nombre d'ETP à renseigner est le nombre moyen sur l'année 2024. 1 ETP = nombre d'heures travaillées effectives / (nombre de collaborateurs x nombre d'heures théoriques à temps plein).
ETP non-salariés	Les non-salariés désignent les contractants (travailleurs indépendants) engagés par l'entreprise pour effectuer une mission temporaire en remplacement d'un salarié. Cette catégorie comprend les intérimaires, les freelance, les contrats BtoB et les "contracts of mandates" (ajout de ces deux catégories de non-salariés pour avoir une meilleure granularité des types de contrats).
Répartition des employés par groupe d'âges	Il s'agit de donner la répartition des effectifs au 31/12/2024 selon les catégories d'âge ci-dessous : <30 ans ; 30-50 ans ; > 50 ans. Les stagiaires et les apprentis ne sont pas pris en compte. Prendre la liste des employés en CDI ou CDD et les répartir selon leur âge.
Âge moyen	Cet indicateur désigne la moyenne d'âge calculée sur l'ensemble des collaborateurs d'une BU, avec la répartition entre contrats à durée indéterminée et contrats à durée limitée, au 31/12/2024. Les stagiaires et les apprentis ne sont pas pris en compte. Cette moyenne est calculée en prenant les âges de tous les employés sous contrat à durée indéterminée et ceux sous contrat à durée déterminée, et en le divisant par le nombre d'employés sous contrat à durée indéterminée et ceux sous contrat à durée déterminée.

Indicateur	Définition / Méthode de calcul
Ancienneté moyenne	Cet indicateur désigne la durée moyenne passée au sein de la BU, calculée sur l'ensemble des collaborateurs, avec la répartition entre contrats à durée indéterminée et contrats à durée limitée, au 31/12/2024. Les stagiaires et les apprentis ne sont pas pris en compte. Cette moyenne est calculée en considérant l'ancienneté de tous les employés sous contrat à durée indéterminée et ceux sous contrat à durée déterminée, et en le divisant par le nombre d'employés sous contrat à durée indéterminée et ceux sous contrat à durée déterminée.
Nombre de recrutements (répartition entre femmes et hommes)	Cet indicateur correspond au nombre d'employés recrutés sous CDI ou CDD en 2024. Les types de contrats pris en compte sont les contrats à durée indéterminée et les contrats à durée déterminée. Les stagiaires et apprentis ne sont pas comptabilisés. Si une personne est recrutée en CDD en 2024 et bénéficie d'un changement de contrat en cours d'année, passant en CDI, alors on doit comptabiliser un seul recrutement en CDD.
Nombre de sorties (répartition entre femmes et hommes)	Cet indicateur correspond au nombre d'employés sous CDI ou CDD qui ont quitté la BU en 2024. Les départs considérés sont : les fins de contrat ou de période d'essai, les départs à la retraite, les démissions, les ruptures conventionnelles, les licenciements, décès, mobilité interne/mutation. Les stagiaires et apprentis ne sont pas comptabilisés.
Nombre moyen d'employés	Cet indicateur correspond à la moyenne du nombre d'employés calculée sur l'année 2024. Cette moyenne est calculée comme suit : Somme des employés sous CDD et sous CDI à la fin de chaque mois / 12.
Turnover	Le turnover est une mesure du renouvellement des collaborateurs dans une entreprise. La méthode de calcul est la suivante : $(\text{nombre de départs} + \text{nombre de recrutements}) / 2 / \text{Nombre moyen d'employés}$
Nombre de collaborateurs formés sur la santé et sécurité (formations obligatoires selon la réglementation locale) (nouvel indicateur)	Les formations qui entrent en compte ici sont celles imposées par la réglementation locale, pour les business units concernées. Par exemple, en France, les formations obligatoires en SST sont : Sauveteur Secouriste du Travail, Manipulation des extincteurs, Évacuation. Compter le nombre de personnes formées par type de formation. Cela signifie qu'une personne peut être comptée deux fois (si par exemple elle est formée en secourisme et manipulation des extincteurs).
Nombre de collaborateurs formés avec la répartition Femmes/Hommes	On considère les salariés et les apprentis formés au cours de l'année (les étudiants en stage ne sont pas pris en compte). Tout type de formations est comptabilisé, y compris les formations dispensées par un collaborateur en interne. Si un collaborateur a suivi plus d'une formation en 2024, elle ou il est comptabilisé(e) autant de fois que de formation suivie.

Indicateur	Définition / Méthode de calcul
Nombre d'heures moyen de formation par employé avec la répartition Femmes/Hommes	Les types de formations pris en compte sont celles de la définition de la ligne ci-dessus. Cela comprend aussi les formations animées par un collaborateur. Pour obtenir un nombre d'heures moyen de formation : diviser le cumul des heures de toutes les formations effectuées en 2024 par l'effectif formé (ce qui correspond au chiffre obtenu à l'indicateur ci-dessus).
Taux d'absentéisme	Les absences prises en compte sont celles qui sont dues à des accidents, à des maladies, à des jours « <i>enfant malade</i> », aux grèves, et les absences injustifiées. Ne sont pas prises en compte les absences pour congés (congé payé, congé parental, congé pré et post-maternité, congés sans solde, congés conventionnels, temps partiels thérapeutiques), les congés pour mariage ou autres événements familiaux (naissance, décès, etc.), chômage partiel et jours de formation. Seuls les employés sous contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée sont considérés (alternants inclus). La formule est : nombre de jours d'absence / (nombre de jours travaillés en théorie par une personne dans l'année dans le pays de la BU * nombre d'ETP moyen).
Nombre de femmes et d'hommes faisant partie du Comité Exécutif (Comité de Direction) de la BU	Cet indicateur mesure la répartition entre les femmes et les hommes au sein de l'instance de direction de la BU. Si la BU ne dispose pas d'un Comité Exécutif, la BU renseigne le genre du ou de la Directeur(trice).
Salaires moyens par genre	Période de référence : 01/01/24 au 31/12/24. Collaborateurs à prendre en compte : Tous les salariés (en effectif physique = nombre de collaborateurs). Ne sont pas pris en compte dans les effectifs : Les apprentis et les contrats de professionnalisation, les intérimaires, les expatriés, les salariés en préretraite, les salariés absents plus de 6 mois sur la période de référence (arrêt maladie, congés sans solde, cdd < 6 mois etc.).
Répartition des plus hauts salaires	Il s'agit d'identifier les 10 plus hautes rémunérations parmi les effectifs considérés dans l'indicateur "salaires moyens".
Nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence (hommes et femmes)	Seules les augmentations individuelles du salaire de base sont à prendre en compte, qu'elles correspondent ou non à une promotion. Il ne faut comptabiliser les salariés augmentés uniquement parmi ceux qui entrent dans le calcul de l'index.
Nombre de femmes et d'hommes ayant bénéficié d'un congé parental	On considère ici tous les congés parentaux non obligatoires (à temps plein ou à temps partiel), hors congé maternité, survenu au cours de l'année 2023: congé paternité, congé pris à la suite d'un congé maternité ou paternité, congés pris pour adoption d'un enfant ou pour tout autre situation relative à l'accueil d'un enfant dans le foyer du collaborateur. Cet indicateur se base sur le pourcentage de collaborateurs ayant bénéficié d'une augmentation salariale en 2023 parmi les employés. Les employés absents pour cause de maladie ou de congé maternité (ou congé parental) sont considérés.

Indicateur	Définition / Méthode de calcul
Nombre de salariés ayant pris un congé proche aidant	Il s'agit d'un congé accordé aux salariés pour fournir des soins personnels ou une aide à un parent ou à une personne vivant sous le même toit, qui a besoin de soins ou d'un soutien important pour une raison médicale grave, telle que définie par législation locale. On considère ici les congés proches aidant comme défini par la réglementation locale.
Nombre de salariés ayant pris un congé maternité ou congé d'adoption	Les salariés à considérer sont les salariés revenus de congé maternité ou d'adoption (éventuellement prolongé par un congé parental) pendant la période de référence. Même si ces salariés ont été absents plus de la moitié de la période de référence, ils doivent être pris en compte pour le calcul de l'indicateur.
Nombre de salariés ayant pris un congé maternité / adoption ayant bénéficié d'une augmentation salariale	Les salariés à considérer sont les salariés revenus de congé maternité ou d'adoption (éventuellement prolongé par un congé parental) pendant la période de référence, et durant lequel sont intervenues des augmentations générales et/ou individuelles pour les salariés relevant de la même catégorie professionnelle, ou à défaut, pour l'ensemble des salariés de l'entreprise. Même si ces salariés ont été absents plus de la moitié de la période de référence, ils doivent être pris en compte pour le calcul de l'indicateur.
Nombre d'accidents du travail	Cet indicateur correspond à tous les accidents de travail, définis par la réglementation locale, ayant eu lieu en 2024, y compris ceux ayant eu lieu sur le trajet domicile-travail.
Nombre de cas de maladies professionnelles	Cet indicateur correspond à tous types de maladies professionnelles, comme définies par la réglementation locale, et qui se sont déclarées en 2024. Les populations prises en compte dans cet indicateur sont les employés sous contrat à durée déterminée, ceux sous contrats à durée indéterminée, les apprentis et les stagiaires. Si un salarié a deux maladies professionnelles, il faut comptabiliser deux cas.
Nombre de jours d'arrêt	Nombre de jours d'arrêt suite à un accident du travail, ou suite à des problèmes de santé liés à l'activité professionnelle du salarié. Sont comptabilisés les jours d'arrêt déclarés auprès de la BU et justifiés par décision médicale.
Nombre de décès dus à des accidents et maladies professionnels (nouvel indicateur)	Cet indicateur désigne le nombre de décès directement causés par un accident de travail ou une maladie professionnels (comme définis ci-dessus).
Taux d'accident	Taux d'accident par million d'heures. $(\text{nb total d'accidents de travail} / \text{nb total de jours travaillés}) \times 1\,000\,000$.
Taux de maladies	Taux de maladie par million d'heures. $(\text{nb total de maladies professionnelles} / \text{nb total de jours travaillés}) \times 1\,000\,000$.
Nombre de collaborateurs avec un handicap déclaré	Cet indicateur désigne le nombre de collaborateurs reconnus handicapés par les autorités locales et identifiés comme tels auprès de la BU. Les types de handicap considérés sont ceux définis par la réglementation locale. Seuls les collaborateurs reconnus handicapés par les autorités locales et identifiés comme tels auprès de la BU sont considérés.

L'indicateur Taux de retour après un congé maternité est sorti du référentiel car il n'a pas de valeur ajoutée. Seuls les indicateurs servant de base au calcul de l'index EGAPRO ont été conservés et revus pour que les définitions soient cohérentes avec celles de l'index.

d. Environnement

Indicateur	Définition / Méthode de calcul
Consommation d'électricité	On considère ici la consommation propre à la business unit, et non les consommations associées aux productions clients. Consommation réelle d'électricité de la business unit fournie par le fournisseur d'énergie ainsi que la nature de la production d'électricité. Si pas d'accès au contrat mais qu'un relevé compteur est possible on récupère la consommation en KWh et on applique un mix par pays. Si aucune information de la part du bailleur ou pas d'accès au compteur on applique un ratio de consommation par m² et par type de bureaux.
Consommation de gaz	On considère ici la consommation propre à la business unit de gaz utilisé pour le chauffage des locaux et de l'eau chaude, et non les consommations associées aux productions clients. Consommation réelle de gaz de la business unit fournie par le fournisseur d'énergie ainsi que la nature du gaz (Butane, Propane, Naturel, Biogaz). Si pas d'accès au contrat mais qu'un relevé compteur est possible on récupère la consommation en KWh ou m³ et on applique un mix par pays. Si aucune information de la part du bailleur ou pas d'accès au compteur, on applique un ratio de consommation par m² et par type de bureaux et qu'elle est l'utilisation du gaz.
Consommation climatisation	L'utilisation de la climatisation peut entraîner des émissions fugitives de gaz frigorigène à la suite de fuites. Le volume de ces émissions fugitives correspond au volume de gaz que le frigoriste aura réinjecté dans le système de climatisation. Consommation réelle de gaz frigorigène ainsi que le type de gaz utilisé fourni par le frigoriste ou le bailleur.
Carburant	Consommation de carburant des véhicules possédés ou contrôlés par la business unit Ratio monétaire des achats de carburants pétrole et gaz pour les véhicules thermiques et hybrides et nombre de kilomètres parcourus pour les véhicules électriques.
Tonnage papier/carton utilisé	On considère ici la consommation propre à la business unit, et non les consommations associées aux productions clients. Le poids est fourni par l'entreprise chargée de la collecte des déchets qui effectue une pesée. Si le poids est issu d'une estimation de sacs jetés par semaine : Poids en tonne = [(nombre de sac x taille du sac en litre) ÷ 1000 = m³ de déchet] x densité Kg/m³ x Taux de remplissage des sacs moyen de 0,6 La densité Kg/m³ est issue de l'étude réalisée par la région Picardie.

Indicateur	Définition / Méthode de calcul
Tonnage plastique	On considère ici la consommation propre à la business unit, et non les consommations associées aux productions clients. Le poids est fourni par l'entreprise chargée de la collecte des déchets qui effectue une pesée. Si le poids est issu d'une estimation de sacs jetés par semaine : Poids en tonne = [(nombre de sac x taille du sac en litre) ÷ 1000 = m³ de déchet] x densité Kg/m³ x Taux de remplissage des sacs moyen de 0,6. La densité Kg/m³ est issue de l'étude réalisé par la région Picardie.
Tonnage équipements IT	Lors de la fin de vie du matériel informatique les BUS peuvent revaloriser le matériel en passant par un prestataire. Le poids est fourni par l'entreprise chargée de la collecte des équipements qui effectue une pesée.
Tonnage déchets non destinés au recyclage (DIB)	On considère ici la consommation propre à la business unit, et non les consommations associées aux productions clients. Le poids est fourni par l'entreprise chargée de la collecte des déchets qui effectue une pesée.
Tonnage de substances dangereuses (Déchets qui présentent un risque pour la santé et l'environnement s'ils ne sont pas correctement traités, tels que les produits chimiques, les peintures, les huiles, les solvants, détergents, acides, dissolvants, aérosols...)	On considère ici la consommation propre à la business unit, et non les consommations associées aux productions clients.
Consommation d'eau	Volume d'eau consommé par la business unit pour ses bureaux en 2024.